

L'ENVOLEE

POUR EN FINIR AVEC TOUTES LES PRISONS



« Eh les potes, paraît qu'ils vont fêter les 40 ans de l'abolition de la peine de mort... »

L'ENVOLEE N° 53 - AVRIL 2021 - 2 EUROS

**NUMÉRO INTÉGRALEMENT DÉSA approuvé
PAR LE MINISTÈRE DES TRIBUNAUX ET DES PRISONS
ET L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE**

MAIS PAS ENCORE CENSURÉ

L'Envolée se veut un porte-voix pour les prisonniers et prisonnières qui luttent contre le sort qui leur est fait.

Le journal publie des lettres, des comptes rendus de procès, et des analyses sur la société et ses lois. Le journal prolonge le travail mené par des émissions de radio qui maintiennent un lien entre l'intérieur et l'extérieur des prisons, hors du contrôle de l'administration pénitentiaire (AP). Le journal est réalisé par des ex-prisonnier.e.s, des proches de prisonnier.e.s et d'autres qui savent que la prison plane au-dessus de nos têtes à tous. Il est primordial de faire exister la parole des prisonnier.e.s qui sont les mieux placés pour décrire leur quotidien, dénoncer leur conditions de détention, les violences qu'ils et elles subissent et critiquer la prison. Une parole qui sort de la prison constitue un acte politique qui dérange l'ordre des choses, surtout quand cette parole est collective.

Nous sommes convaincu.e.s que les mots inspirent et nourrissent la lutte contre la justice et l'enfermement. La prison est le ciment nécessaire à l'État pour permettre au capitalisme de se développer. Prisons et justice servent principalement à enfermer la misère. En jouant son rôle de repoussoir social, l'enfermement carcéral produit la peur nécessaire au maintien de cette société. Ainsi la prison sert aussi à enfermer dehors.

Ce journal existe depuis 2001 malgré les censures de l'AP, malgré les poursuites pour diffamation, malgré nos faibles moyens. Nous ne comptons que sur l'argent des abonnements extérieurs et des événements de soutien pour le financer.

N'hésitez pas à écrire, à vous abonner et à abonner vos proches : pour les prisonniers et les prisonnières l'abonnement est gratuit.

Les décisions administratives refusant à une personne prisonnière de commander une revue ou de la détenir peuvent faire l'objet d'un recours administratif.

Règlement intérieur type, Article 19, annexe de l'article R57-6-18 du Code de Procédure Pénale

SOMMAIRE

6 / LE MINISTÈRE ET L'AP VOUDRAIENT FAIRE TAIRE L'ENVOLÉE, LES PRISONNIERS ET LEURS PROCHES

7-8 / LETTRE DE L'INFÂME, AU QI DE VENDIN

* «C'est hallucinant, les trucs qu'ils inventent pour justifier les actes odieux et injustes»

9-18 / LA PEINE DE MORT N'A PAS ÉTÉ ABOLIE, C'EST LA GUILLOTINE QUI A ÉTÉ SUPPRIMÉE

* À propos du «40^e anniversaire de l'abolition»

19 / BRÈVES

20-21 / LETTRE DE LIBRE FLOT, AU QI DE BOIS-D'ARCY

* «L'isolement est à la solitude ce que la lobotomie est à la méditation»

22 / BRÈVES

23-26 / « ICI C'EST MARSEILLE, BÉBÉ »

* Des prisonnières des Baumettes contre les violences et le sexisme des matons

27-30 / POUR UN FÉMINISME ANTICARCÉRAL

* Contributions à la réflexion

31-35 / LE COVID, ON PENSAIT QUE C'ÉTAIT UNE MALADIE

45-47 / « EN PRISON C'EST OU HOMME OU FEMME »

* L'AP nie l'identité de genre des prisonnier.e.s trans

48-49 / LE PARCOURS DE JUL

* Tour des structures d'enfermement pour mineurs

50-53 / SUPERDUPONT SUCRE LES REMISES DE PEINE « DANS LA DIGNITÉ »

54 / BRÈVES

55 / OÙ TROUVER LE JOURNAL / QUAND ÉCOUTER LA RADIO



L'air du temps sort de mon cul ♡

Et ça recommence... Quand Olive proposait pour la énième fois de commencer l'édito par cette phrase, on se marrait, mais on ne trouvait pas mieux !

L'inflation sécuritaire, ça ne date pas d'hier. Alors quand Macron déclare dans la presse que « *chaque français verra plus de bleu, de policiers sur le terrain en 2022 ; ça rassure les gens, ça dissuade les délinquants* »... ça fait surtout démagogie d'Etat pour les nuls.

Prétendre en finir avec l'irresponsabilité pénale – vieille obsession inlassablement ressassée par les vengeurs d'Etat ! Faire aboyer son ministre de l'intérieur, petit Thiers des temps modernes qui, étudiant à Science Po, se faisait appeler « *El Tiranos* » et se vantait de « regarder les strings qui dépassent » ! En donner toujours plus aux condés qui manifestent contre une justice soi-disant laxiste parce qu'elle a osé acquitter quelques gosses dans l'affaire de Viry-Châtillon ! Envoyer son ministre des tribunaux et des prisons à la télé pour faire les gros yeux à Marine Le Pen qui « *dit n'importe quoi, moi je vais vous dire ce qu'on a fait : on a pas du tout libéré 15 000 personnes, on en a libéré 6 000, qui étaient à un mois de la fin de leur peine* » ! Ce que les prisonniers ne cessent de répéter depuis le premier confinement finit par être confirmé par le ministre lui-même – faux ténor, mais vrai populiste !

Mais bon, campagne présidentielle oblige ; et une campagne, c'est fait pour dire de la merde – **oups** ! –, pour rassurer les braves gens en les inquiétant à mort !

Pas surpris, on vous dit !

Sauf que... les condés qui pleurent, ils viennent à peine d'obtenir une nouvelle loi sécuritaire – le treizième « paquet » quand même depuis 2001 ! **Sauf que...** l'extrême droite a pris ses quartiers sur les plateaux de télé H24 ! **Sauf que...** une brochette de vieux militaires puant l'Algérie française menace dans la presse de prendre les armes pour sauver la Patrie ! **Sauf que...** loi contre le prétendu « séparatisme », avec extension du droit de dissoudre les associations ! **Sauf que...** fermeture des frontières et six mois en centre de rétention pour les sans-papiers ! **Sauf que...** nouvelle loi contre le terrorisme dans les tuyaux, avec fichage des internés en psychiatrie... **sauf que... sauf que...**

Alors oui, ça continue...

Mais ça s'accumule, ça s'emballe. Il sent pas bon, l'air du temps ! Il pue la guerre même ! Guerre au terros, aux virus, aux étrangers, aux délinquants... des guerres qui masquent les véritables antagonismes : diviser pour régner.

Jamais on ne les entend parler de la guerre de classe en cours, dont la réforme du chômage illustre la violence.

Si en un an, on n'a pas compris grand-chose à ce virus, les gouvernants ont bien compris, eux, comment profiter de l'épidémie. Ils avancent vite contre une population qui s'épuise à intégrer – ou contourner – chaque nouvelle règle avant qu'elle ne soit remplacée par la suivante.

Comme toujours, les seules vraies « zones de non-droit » sont celles de la grande bourgeoisie qui trinque au champ' dans des restaurants clandos ambiance Napoléon et se torche le cul avec les règles sanitaires qu'elle impose à une population infantilisée.

Des hommes et des femmes envoyé·e-s au turbin dans des conditions toujours plus infâmes dans l'attente d'un hypothétique après.

« *L'essentiel étant de survivre, acceptez tout !* »

Mais il n'y a pas d'après ; juste l'effondrement social qui se poursuit.

Juste ça...

Avec ou sans covid, ce sont toujours les plus pauvres et les immigré·e-s qui meurent d'épuisement, d'isolement, de manque de soins. Comme on meurt toujours en prison dans l'indifférence générale !

Le covid camoufle cette crise sociale, et fournit de nouveaux moyens légaux d'écraser les soulèvements qu'elle ne manquera pas d'occasionner demain et de réprimer les combines d'une population massivement mise au chômage ! Pas un complot : juste une aubaine pour des gouvernants qui se dotent d'un arsenal sanitaire pour compléter leur arsenal sécuritaire.

Quand des centaines de milliers de Gilets Jaunes se sont soulevés contre la crise économique qui était déjà là, ce même gouvernement de Versaillais les avait écrasés, mutilés,

enfermés ! Le voilà, le sens de la construction de 7000 nouvelles places de prison, de l'autorisation de Flash-balls dans les coursives, de la multiplication du recours à la visioconférence pour les jugements, de la suppression des remises de peine, du maintien des Plexy dans les parloirs...

Dans les années à venir, l'Etat, qu'il soit d'extrême droite ou d'extrême centre, voudra enfermer encore plus de monde, plus brutalement, plus longtemps.

Enfermer les « classes dangereuses » est un vieux projet ; c'est le leur. Se battre aux côtés des prisonniers, contre la prison et le monde qui la génère : voilà le nôtre.

La censure que nous venons de subir et le procès qui nous est intenté ne font que renforcer notre détermination à relayer les combats des enfermés et de leurs proches. « *Notre problème c'est pas l'article 24 [qui interdit de filmer la police] c'est le 17 [la police]* », affichaient certains manifestants contre la loi de sécurité globale l'hiver dernier.

Notre problème, c'est aussi tous les autres articles ; c'est la Loi, en somme.

C'est la sécurité.

La commune n'est pas morte !





Maison d'arrêt de Lyon-Corbas
le 5 décembre 2020

C'est avec tristesse que j'ai appris la mort d'Olivier.

Dès la première phrase de l'édito du n° 52 de *L'Envolée* papier, quand la mort d'Hafed avait été évoquée, j'ai compris. Ce sont deux piliers de *L'Envolée* qui ont été emportés au loin, et deux voix qui continueront à porter malgré leur absence. Je ne connaissais pas Olive personnellement. J'aurais bien aimé le rencontrer, tout comme Hafed.

Malheureusement, nos destinées ne se sont pas croisées.

Ce que j'aimais dans la personnalité d'Olivier, c'était son éternelle détermination et son invincible optimisme. Derrière sa voix enjouée et sonnante, quasi enfantine, on entendait sa force de caractère et sa détermination à lutter.

Aujourd'hui, je ne peux plus entendre ni écouter le générique de l'émission, mais chaque fois que j'entends un hélicoptère passer au-dessus de la prison, j'ai une pensée mélancolique pour toute votre équipe qui a contribué à me soutenir moralement quand nous étions dans les QI entre 2001 et 2005.

Aujourd'hui, me revoilà en taule pour une vingtaine de minutes de retard sur le couvre-feu qui m'était imposé depuis les quatre dernières années de mes douze ans de perpétuelle assignation à résidence.

Enfermé à plus de cinq heures de route de ma famille, je suis toujours dans le circuit fluctuant de l'incarcération sous ses diverses formes (prison, CRA, assignation à résidence).

Je tenais à vous saluer chaleureusement, ainsi que tous les auditeurs et auditrices de *L'Envolée*...

A bientôt,

Kamel

LE MINISTÈRE ET L'AP VOUDRAIENT FAIRE TAIRE L'ENVOLÉE, LES PRISONNIERS ET LEURS PROCHES

Censure nationale et plainte contre le n° 52

Le 4 janvier 2021, le ministère de la justice a interdit dans toutes les prisons françaises la diffusion du numéro 52 de *L'Envolée* – et de ce numéro uniquement ! Dans le même temps, l'administration pénitentiaire (AP) a porté plainte pour diffamation et injures. Les pages incriminées revenaient sur plusieurs morts suspectes en prison. Il est reproché au journal d'avoir « *allégué des faits de violences volontaires commis par des personnels de l'administration pénitentiaire* » et « *imputé aux responsables hiérarchiques des auteurs de ces violences alléguées de ne pas les avoir dénoncées* ». Cette censure et cette plainte visent à réduire au silence un espace de libre expression, d'information et d'élaboration collective d'une critique de la prison. Cela semble particulièrement important aux yeux des syndicats de surveillants et à l'AP, alors que ces derniers mois de nombreuses affaires de violences commises par des agents pénitentiaires connaissent une exposition médiatique rare.

Si elle n'avait encore jamais fait l'objet d'une interdiction nationale, l'entrée de *L'Envolée* en prison a toujours été soumise à l'arbitraire des directions et des vagemestres, sous l'éternel prétexte de « la sécurité des établissements ». Il n'est pas rare qu'un prisonnier sortant récupère à la fouille une pile d'*Envolée* qu'on ne lui avait jamais remis.

En plus de ces censures locales, les numéros 10 à 15, publiés entre 2003 et 2005, ont fait l'objet de poursuites pour

diffamation. Étaient mises en cause des lettres de prisonniers dénonçant la censure du courrier, les fouilles des cellules, les tabassages par les Éris et la mort d'un prisonnier. Un premier procès en décembre 2005 avait vu la plainte de l'AP annulée pour vice de forme (voir *L'Envolée* n° 17). Un second procès, en décembre 2006, avait été l'occasion pour quatre prisonniers longues peines – André Allaix, Didier Cadet, Laurent Jacqua et Xavier VanLancker – d'être extraits de prison (voir *L'Envolée* n° 19). Par la magie du droit de presse, c'était la directrice de publication qui était incriminée et non les auteurs des articles : les prisonniers étaient donc cités comme témoins ; ils avaient donc pu dire tranquillement à la barre tout le mal qu'ils pensaient de l'AP. Grand moment ! Comme nous l'écrivions à l'époque : « *Nous n'avons pas choisi de passer devant un tribunal mais, tant qu'à faire, autant laisser la parole aux principaux concernés.* » *L'Envolée* avait été condamné en mai 2006 à verser 4 500 euros à l'AP et 500 à Serge Danet, un ancien directeur de prison (voir *L'Envolée* n° 21, octobre 2007). Ces plaintes n'ont pas empêché la publication du journal ; celle-là non plus...

CE SERAIT À L'ENVOLÉE DE PROUVER LA RÉALITÉ DES VIOLENCES PÉNITENTIAIRES ? EH BIEN, NON !

QUE CEUX QUI ADMINISTRENT LA PRISON ET CEUX QUI LA DÉFENDENT SE CHARGENT DE DÉMONTRER QU'ELLE NE TUE PAS !

Dans un communiqué commun du 16 mars 2021, le Syndicat des avocats de France (SAF), la Ligue des droits de l'Homme (LDH), l'Observatoire international des prisons (OIP), l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT), l'Association des avocats pour la défense des droits des détenus (A3D) ont dénoncé cette procédure-bâillon.

« **Violences de surveillants pénitentiaires sur des personnes détenues : l'omerta doit prendre fin**

La censure du numéro 52 du journal *L'Envolée*, pour avoir relayé la parole de personnes détenues et de leurs proches sur cette réalité, est une nouvelle illustration de la chape de plomb que l'administration pénitentiaire met sur un phénomène qui devrait au contraire alerter et inquiéter. [...] Cette interdiction ne saurait occulter le problème de fond dénoncé par le journal : les violences commises par des agents de l'administration pénitentiaire sur des personnes détenues sont une réalité désormais largement documentée, tout comme les rouages institutionnels permettant qu'elles se perpétuent [...] : difficultés à réunir les preuves de faits qui se déroulent le plus souvent à l'abri des regards et des caméras de vidéosurveillance, manque d'information sur les modalités de dépôt de plainte et d'accompagnement juridique dans ces démarches, représailles pour les personnes détenues, leurs proches ou toute autre personne qui entendrait dénoncer des violences subies en détention, mutisme des autorités hiérarchiques qui préfèrent bien souvent détourner le regard, manque de diligence des autorités administratives et judiciaires dans la réalisation des enquêtes, et un "parole contre parole" qui tourne presque systématiquement à l'avantage de l'uniforme. [...] Nos organisations continueront à soutenir toutes celles et tous ceux qui œuvrent pour que la lumière soit faite sur une réalité encore trop souvent ignorée et cachée. Pour que l'omerta qui règne sur les violences de surveillants pénitentiaires sur des personnes détenues prenne fin.

»

« C'EST HALLUCINANT, LES TRUCS QU'ILS INVENTENT POUR JUSTIFIER LES ACTES ODIEUX ET INJUSTES »

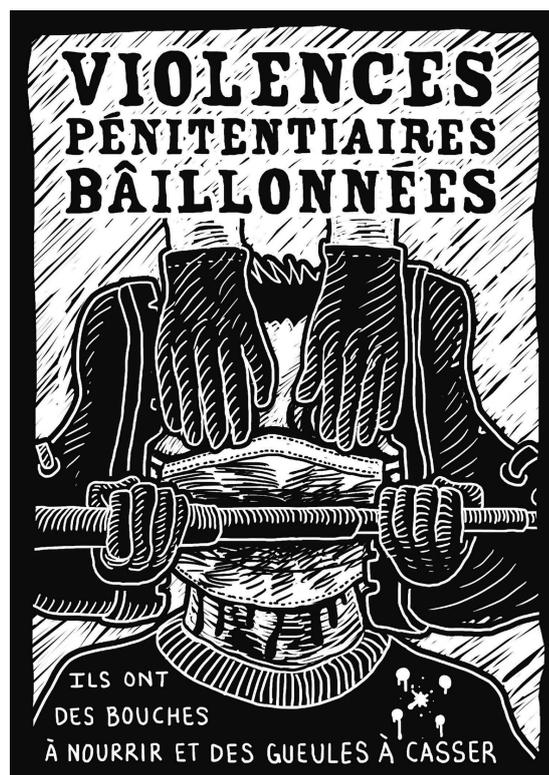
L'Infâme nous écrit depuis longtemps pour raconter ses combats contre l'administration pénitentiaire (AP). Transféré à Vendin en septembre 2020, il a été tabassé par les matons qui l'ont presque laissé pour mort, passant un nouveau cap dans la torture qui lui est infligée. Il a été transféré à Valence; nous savons que malgré ce qu'il endure, il garde le moral et n'est pas suicidaire. S'il devait lui arriver malheur, nous tiendrions l'AP pour seule responsable. N'hésitez pas à nous contacter si vous voulez lui écrire, le soutenir. Force à lui !

**Centre pénitentiaire de Vendin-le-Vieil,
le 17 novembre 2020**

Salut,

Tout va très, très mal : une fois encore, ça recommence. Ils me font du mal. Sérieusement trop. Depuis mardi 10 novembre, je suis au cachot. Ça se passe mal, ici. Samedi, j'ai subi salement deux agressions. Ils m'ont mis les menottes, puis m'ont dit : « *On te met à côté, on va te faire une fouille.* » Moi, OK, je les ai suivis, j'ai obtempéré. Sauf que depuis mercredi soir, j'ai le bras droit comme paralysé : j'ai tenté de me suicider en me mettant la corde au cou tellement ils me poussent à bout. Heureusement, j'ai fait ça n'importe comment, car je suis pas un habitué de la chose ; la corde a pété et je me suis mangé la gueule par terre. Bref... Depuis, j'ai plus de sensations dans le bras droit. J'ai perdu conscience cette nuit-là, donc je crois que c'est lié à ça, la paralysie.

Je me fous à poil pour la fouille (j'ai du mal, mais j'y arrive)... Puis le surveillant en face de moi, qui porte un bouclier, me dit : « *Lève les bras* » – bien qu'il sache très bien que je peux pas lever le bras droit. Je lui dis : « *OK, mais je suis obligé de le faire en m'aidant de l'autre main.* » J'avais le bras gauche en l'air ; j'ai même pas le temps de descendre ma main pour attraper la droite et la lever au-dessus de la tête qu'il me charge très brutalement. Ma tête a heurté le mur derrière moi de manière tellement violente qu'il m'a mis KO. Et là, mon frerot, mon calvaire n'a fait que commencer. KO, à terre, je suis roué de coups de pied ! Combien de temps ? Je sais pas, mais ça m'a paru interminable. Trois quarts KO, un quart conscient, je vois les jambes des surveillants me frapper, mon corps faire des sursauts – mais impossible de me protéger. Puis, celui qui m'a mis le KO est monté sur mon dos, m'a fait une espèce d'étranglement, puis il m'a dit : « *On va voir c'est qui, l'enculé !* »



Ensuite, ben, ça a été la lacrymo. Ils m'ont mis 27 jets de gazeuse (mes oreilles ont entendu 27 pshitt !) Les endroits visés sont multiples : les yeux, le nez, l'intérieur des narines, sur et dans la bouche, sur et dans les oreilles, sur les testicules et sur le sexe.

J'ai encore repris des coups, puis ils m'ont dit « *Rhabille-toi* », alors que ça me brûlait de partout ! Ils me disaient tout en me bousculant : « *Allez, dépêche-toi, on perd patience...* *On va encore te "stimuler" à coup de gazeuse si tu te dépêches pas.* » J'ai lâché mes vêtements, car la bousculade avait empiré la sensation de brûlure. J'ai cherché mes fringues à tâtons sur le sol, ce qui m'a valu d'être piétiné à nouveau et de reprendre une nouvelle série de petits coups de gazeuse.

Malgré ça et les gifles que me mettait toujours le même surveillant, j'ai quand même réussi à m'habiller en mettant juste le bas de jogging, le tee-shirt, et un pull-over – je crois –, mon bourreau a dit : « *Ah, il a oublié le caleçon, ça vaut bien encore quelques...* » Mais là, un autre agent lui a pas laissé finir sa phrase, il a dit : « *C'est bon, on lui en a foutu plein la gueule... mais là, c'est trop !* » Mon bourreau a dit à l'autre surveillant : « *T'étais d'accord aussi pour qu'on l'sèche ! T'étais OK comme les autres...* – *Oui, sauf que là, ça suffit, il a son compte. C'est bon, on arrête les frais !* » Quel con j'ai été de croire qu'ils étaient en train de s'embrouiller ! J'ai pas capté que celui qui

« Est-ce légal ? Est-ce humain ? »

faisait style qu'il voulait arrêter, en fait, pendant qu'il parlait, il se mettait en « position » ! Il s'est placé stratégiquement pour me gazer de loin mais avec précision, sans toucher ses collègues. Tout en me faisant face pour viser ! Ça les a bien fait rire ! Il a encore envoyé quatre jets rapides à ce moment-là, un dans les yeux, un dans le nez, un autre dans la bouche quand j'ai crié de douleur, et un à l'intérieur des oreilles ! J'ai hurlé ! Puis, celui que je croyais temporisateur a dit en rigolant : « Putain, ça part vite, cette connerie-là ! Mais ça a pas l'air d'être efficace... » Et il m'en a refoutu à l'intérieur du conduit auditif. Depuis ce jour, j'entends un bruit en continu dans mon oreille gauche ! Un sifflement 24 heures sur 24... Ça les a tous fait marrer. La première surveillante a éclaté de rire en disant : « Bon alors, enculé, tu fais encore le malin maintenant ? C'est qui qui commande ici, hein ? » Vu que je répondais pas, elle m'a dit : « J'entends rien ! Je t'ai posé une question, tu vas répondre, sinon on va te retomber dessus... »

Qu'est-ce que tu veux que je fasse ? Je suis menotté dans le dos, j'ai mangé un KO, j'ai des hématomes à la tête et un peu partout sur le corps, mon corps me brûle à cause de la lacrymo, j'y vois presque rien... J'ai été obligé de faire la victime pour qu'ils arrêtent. Je leur ai dit « OK, c'est bon, c'est bon, j'fais pas l'malin, c'est vous les patrons, c'est vous les tauliers ! J'ferme ma gueule, y a rien à dire ! C'est vous les plus forts. »

Ça m'a fait mal aussi, de leur dire ça ; mais je pense que si j'avais rien dit, ils auraient continué, et la gazeuse m'aurait tué, je pense, en m'étouffant. T'aurais dû voir ça : ils étaient comme possédés. Rien ne les aurait fait arrêter. C'est pas, comme ils le prétendent, une fouille à laquelle je n'ai pas voulu me soumettre, mais bel et bien une punition, doublée de sévices graves ! J'me sens si faible face à eux. J'en suis convaincu : ils ont planifié et organisé la punition violente qu'ils m'ont fait subir ce samedi.

Et dis-toi qu'il a fallu que je foute le bordel en service de nuit pour qu'un gradé aille faire en sorte que je voie quelqu'un... Même si j'ai vu une infirmière que le lendemain matin (les faits se sont passés samedi matin) et qu'apparemment y a pas de médecin jusqu'à mercredi. D'ici là, il n'y aura plus d'hématomes ni de bleus ! Toute trace de cette agression aura disparu ! « On y peut rien, y

a pas de médecin avant mercredi, la seule chose qu'on peut faire, c'est vous donner du Doliprane ! — Mais c'est pas de Doliprane dont j'ai besoin. Ce dont j'ai besoin, c'est d'être examiné et soigné au plus vite, et d'obtenir un certificat médical pour déposer plainte contre ces individus. Mercredi, tout aura disparu. Voilà ce dont j'ai besoin, et tout de suite, pas mercredi ! » Voilà ce que j'ai dit.

La façon dont ils m'ont démonté, les sévices qu'ils m'ont faits, et tout ce qu'ils font autour de ça pour faire croire que tout est légitime et que tout a été fait dans les règles ! Je suis au cachot depuis mardi, et c'est seulement aujourd'hui dimanche qu'on me donne de quoi écrire ! Mais on veut pas me donner de quoi me laver. On me donne pas à manger comme aux autres... soi-disant sur ordre de la direction. C'est hallucinant, les trucs qu'ils inventent pour justifier les actes odieux et injustes. En gros, les surveillants et une première surveillante — qui fait partie de ces gradés qui mentent et inventent souvent des choses pour me porter atteinte de façon récurrente ces temps-ci — se sont mis d'accord pour mentir, pour dire que je les ai menacés de leur jeter des excréments et de l'urine avec les barquettes dans lesquelles on nous donne à manger. Donc l'ordre de la direction, c'est « Mettez un rapport d'incident pour ces menaces inventées à B., et nous, en tant que membres de la direction, on vous autorise à ne plus lui donner un repas normal en barquette. Donnez-lui seulement quatre petites portions individuelles de fromage avec un fruit le midi, et pareil le soir ! » Et, comme on m'a dit, le « repas de punition », comme ils l'appellent ici, a été validé par le médical. Est-ce légal ? Est-ce humain ?

Ils veulent même pas que j'aille au téléphone. Pourtant, j'ai le droit d'y aller, mais ils inventent des trucs, ils disent que j'insulte, menace, etc., ce qui leur donne le droit, selon eux, de ne pas m'amener au téléphone. Ils m'ont poussé au suicide une fois déjà. Je recommencerais pas car c'est atroce. Mais ça veut pas dire qu'eux n'essaieront pas de me tuer. Et vu que j'ai essayé — poussé par eux —, si eux me tuent, ils diront : « Il avait déjà essayé, sauf que là, il s'est pas loupé ; la première fois, il s'était loupé. »

À bientôt les amis, bisous à tous !

L'Infâme

LA PEINE DE MORT N'A PAS ÉTÉ ABOLIE

C'EST LA GUILLOTINE QUI A ÉTÉ SUPPRIMÉE

À PROPOS DU 40^E ANNIVERSAIRE

*« Il y a vingt ans on nous coupait en deux,
aujourd'hui on nous tue à petit feu.*

*Plus de guillotine, mais une souffrance indescriptible
nous taraude année après année.*

*A ça s'ajoutent les instruments de torture
mis à disposition de nos tortionnaires :*

*quartier disciplinaire,
quartier d'isolement,*

la camisole chimique pour les plus faibles.

*La peine de mort existe toujours,
il n'y a aucun doute. »*

Lettre de Philippe,
Peines éliminatrices et isolement carcéral, 2010



L'Etat français a pris de grands airs d'humanisme et de modernité en abolissant la peine de mort le 9 octobre 1981. En réalité, harmonisation des normes pénitentiaires européennes oblige, la France y a été forcée, c'était le dernier pays à le faire ; et Badinter a joué le rôle du justicier porteur de ce « combat capital ». Certains se sont extasiés sur cette mesure qui était loin de faire l'unanimité dans la population française, mais les gouvernements successifs avaient préparé tout un arsenal juridique pour remplacer la guillotine par l'élimination sociale, bien plus efficace. En effet, depuis la suppression de la guillotine, les places de prison se multiplient et les peines s'allongent à l'infini, bien souvent jusqu'à la mort. En moyenne, il y a une mort tous les trois jours en prison.

Des prisonniers de la centrale d'Arles ont dénoncé cette supercherie dès 2001, dévoilant ce qui se cachait derrière cet humanisme de façade : une refonte du système pénal français, une étape dans un processus dont le but reste l'élimination. En 2006, des prisonniers longues peines de la centrale de Clairvaux ont tenté une provocation désespérée : ils ont demandé « le rétablissement de la peine de mort pour eux-mêmes » pour ne plus subir la mort lente de l'enfermement.

La tendance n'était déjà plus au pseudo-humanisme ; et maintenant, covid oblige, plus l'État brandit des vies à sauver, plus il enferme et laisse mourir : les vieux dans les Ehpad et les prisonniers dans les prisons. Que l'on meure sous les balles de la police, sous les coups de matons ou bien de maladie au fond d'une cellule, l'État garde son pouvoir de vie et de mort. Il peut déléguer la peine de mort aux Etats d'autres pays qui se chargeront de ses ressortissants ; il peut abattre celles et ceux qu'il considère comme des ennemis dans la rue : une exécution sommaire au vu du public, comme au bon vieux temps de la guillotine. Et il peut laisser mourir à petit feu.

L'Etat ne guillotine plus, mais il faut bien les supprimer d'une manière ou d'une autre, celles et

ceux qui le gênent, celles et ceux qui ne sont plus rentables, qui ne se soumettent pas. 40 000 prisonniers en 1981, 48 000 en 2001, 60 000 en 2011, 77 000 en 2021... Le discours officiel présente toujours les nouvelles places de prison comme un remède à la surpopulation carcérale et un moyen d'améliorer les conditions de détention, et Dupont-Moretti – autre vieille star du barreau passée à la politique – n'échappe pas à la règle lorsqu'il annonce la construction prochaine de 7 000 places supplémentaires. Mensonge, évidemment : les nouvelles prisons seront bientôt aussi bourrées que les anciennes ; et quand l'horizon de l'encellulement individuel dans des prisons high-tech est ponctuellement atteint ici ou là, les témoignages ne manquent pas pour montrer que c'est le début d'un autre enfer : celui de la privation sensorielle et de la rupture de tout lien social.

Depuis l'abolition, le système pénal se donne les moyens de punir toujours plus... Plus les peines prononcées se multiplient, plus elles s'allongent. L'allongement d'une peine en particulier a un effet sur toutes. La création incessante de nouveaux délits induit directement cet allongement des peines : un juge qui peut vous coller une peine de prison pour avoir téléphoné au volant en récidive ou refusé de payer des amendes pour non-port du masque n'a aucun mal à condamner un prévenu à trois ans pour un vol simple, et un mineur à dix-huit ans de prison pour un jet de cocktail molotov sur la police, comme dans l'affaire de Viry-Châtillon jugée en avril 2021. Partant de là, même une condamnation à trente ans d'enfermement ne surprend plus guère. On peut sans rougir préférer sa voiture, ses biens, à la vie d'une personne. On peut sans rougir trouver normal que la police tue, exécute, que des matons frappent des prisonniers. On peut même rechanter avec Michel Sardou « Je suis pour », puisque selon un sondage *Ipsos/Le Monde*, 55 % des français seraient favorables au retour de la peine de mort.

Le temps économique a tout avalé. Trente ans : le temps d'un crédit immobilier. Cette comptabilité

CHAQUE PRISONNIER TENTE DE PURGER CE TROP-PLEIN DE TEMPS VIDE, DE TUER LE TEMPS ; MAIS C'EST LE TEMPS QUI LE TUE

insensée reflète le rapport mortifère à l'argent qui a cours dans la société. Tout a un prix, et tout le monde est à vendre. On paie de son temps – c'est-à-dire de sa vie. Des vies entières à crédit, ou en prison – selon le chemin emprunté. Une voiture vaut cinq ans de crédit ou trois ans de prison. Quelques milliers d'euros valent une vie de travail ou une vie de prison. Des vies entières arrachées, volées aux enfermés et à leurs proches, qui sont seuls à même de témoigner de ravages qui ne se mesurent pas, de mutilations le plus souvent tues, parfois chuchotées, quand elles ne sont pas criées dans un dernier acte désespéré... ou sous les coups des geôliers. L'Administration pénitentiaire garde tout son droit de vie et de mort sur les prisonnier-e-s. Un mois, une année, une décennie, la perpétuité... chaque prisonnier tente de purger ce trop-plein de temps vide, de tuer le temps ; mais c'est le temps qui le tue.

Le 9 octobre prochain, Ducont-Moretti organise une exposition au Panthéon pour fêter le 40^e anniversaire de la prétendue abolition de la peine de mort.

Ça ne donne pas envie de faire la fête, encore moins d'aller à une expo ; plutôt de faire sa fête à ce système qui enferme de plus en plus, de plus en plus longtemps, et de l'exploser une bonne fois pour toutes.



APPEL À UNE JOURNÉE DE RÉSISTANCE SORTI DE LA CENTRALE D'ARLES EN OCTOBRE 2001, QUI INVITAIT À GÂCHER LA CÉRÉMONIE D'ANNIVERSAIRE DE L'ABOLITION

[...] Nous, prisonniers qui vivons dans le ventre de la bête carcérale, nous adressons cette supplique à ceux qui, réunis, fêteront l'anniversaire. La mort a-t-elle quitté le monde de la punition ? Non ! Il n'est jamais mort autant de prisonniers depuis le temps de la malaria de Cayenne ! Non ! Les prisons actuelles sont des mouiroirs où le mortifère est élevé sur des autels aux fleurs incompressibles. « Prison-hôpital », « prison-asile », « prison-hospice », suicides, automutilation, folie, mort lente, violences des surveillants et d'autres prisonniers, arbitraire. [...] C'est pourquoi nous appelons à marquer chaque occasion de notre présence collective et consciente. Et le 9 octobre, comme le jour de l'examen de la loi pénitentiaire, nous devons faire

acte de présence par une journée de lutte, grève des plateaux, grève des ateliers, blocages... toutes initiatives sont à étudier sur les coursives.

C'est pourquoi nous appelons les personnes à l'extérieur à perturber les cérémonies de célébration du vingtième anniversaire de l'abolition de la peine de mort. Le 9 octobre doit être un jour de résistance contre la mort lente des perpétuités et des longues peines. Le 9 octobre doit être un jour de revendication pour le rétablissement des libérations médicales, des libérations conditionnelles et de toutes les mesures de l'application des peines.

**Collectif de prisonniers
de la centrale d'Arles**

« Je suis en train de mourir à petit feu »

Dans une lettre publiée et lue à l'antenne il y a quelques mois, Mickaël dénonçait le quartier d'isolement (QI) de la centrale de Saint-Maur. Sur le site de L'Envolée, un ancien prisonnier lui a répondu en terminant par ces mots : « À vous tous qui êtes encore derrière ces hauts murs de Saint-Maur – Santa Muerte comme on le disait à l'époque –, je vous souhaite force et courage, les gars ! » Mickaël a repris cette formule ; dans sa dernière lettre, il rappelle que les centrales et les QI sont des mouiroirs.

Quartier d'isolement de la centrale de Saint-Maur, janvier 2021

Connaissez-vous « Santa Muerte » ? Moi, ça fait quatre longs mois que je vis au creux de ses mains froides... Je parle bien évidemment de la centrale de Saint-Maur... Pourquoi l'appeler ainsi ? Parce que, littéralement, je suis en train de mourir à petit feu entre ces quatre murs glacials ; j'ai perdu 20 kg à cause de l'eau polluée du robinet, et récemment j'ai chopé une angine au cachot tellement il fait froid. Mais le plus triste, c'est que la toubib m'a prescrit un spray pour le nez pour soigner mon angine tenace - à croire qu'elle ne connaît que ça, comme médoc !

Que faut-il que je fasse pour que les choses changent dans cet abattoir à détenus ?

Nos conditions de détention au QI sont horribles, et on n'a même pas droit à des soins dignes de ce nom ! Faut-il que l'on se laisse mourir pour attirer l'attention de hauts responsables sur ce lieu inhumain ? Ça ne servirait à rien car nos vies ne comptent pas, nous ne sommes que des numéros pour eux !

Quand les matons pleurent pour leurs conditions de travail, tout le monde en parle et veut les aider à être plus payés à en faire encore moins. Mais quand un ou des détenus se plaignent, on leur met la trique ! L'écriture m'aide beaucoup. Avant, je faisais des prises d'otages ou des agressions violentes avec arme contre l'AP (administration pénitentiaire), mais j'ai compris trop tard que ça les arrangeait bien ! Je suis rentré en prison pour quatre ans, ça fait maintenant neuf ans que ça tourne, et ça jusqu'en 2032. Peut-être aurai-je droit à une conditionnelle vers 2024, mais Dieu seul sait de quoi est fait mon avenir...

Si j'écris à cette heure-ci, 4 h 42 du matin, c'est parce que je me pose tout un tas de questions, du genre : où je serais si L'Envolée ne m'avait pas écrit pour me montrer son soutien et donné l'occasion

de m'exprimer autrement que par la violence et le sang, qu'aurais-je fait comme dinguerie pour partir de Santa Muerte ? [...] Santa Muerte m'aura servi à une chose : elle m'a ouvert les yeux sur cette société qui porte des œillères et qui se laisse manipuler par une politique carcérale et toute-répressive. Les Français « libres » ne veulent pas voir ce qui se passe dans leurs prisons, et je dis « leurs » prisons, car c'est avec leurs impôts qu'ils font construire ces lieux où on torture, on viole et on tue leurs enfants, leurs frères, leurs sœurs, leurs pères ou leurs mères !

La plupart d'entre eux se croient à l'abri, mais ils ne sont pas conscients que n'importe qui peut atterrir ici ! Combien de détenus doivent mourir derrière ces murs entre les mains de l'AP pour que la population réagisse enfin ? Un jour viendra où toutes les prisons seront à feu et à sang, car plus le monde extérieur évolue, plus le monde carcéral régresse !

Je n'appelle pas à une révolution carcérale et judiciaire, j'appelle juste à une ré-humanisation des détenus en France, cette France donneuse de leçon, cette France hypocrite ! Quand un col blanc est condamné à neuf ans pour détournement de fonds publics, c'est-à-dire votre argent, chers Français, il est libéré au bout de quelques mois parce que Monsieur fait une déprime. Mais quand un jeune de vingt ans prend un an ferme pour avoir volé à manger et finit par se suicider en prison, l'AP dit : « une gamelle d'économisée ! » Vous trouvez ça normal ? Moi non !

Il existe même des quartiers VIP ; pourquoi ? Nous sommes censés être tous égaux en France, alors pourquoi nous, simples citoyens, devons-nous faire notre peine dans la merde avec des tortionnaires comme geôliers alors que d'autres sont comme à l'hôtel ? Égalité, liberté, fraternité mon cul !

Force, courage et honneur à tous et à toutes les prisonnier·ère·s de France.

Mickaël G.

« Ça fait neuf ans que je suis en isolement pour des motifs bidon et discriminatoires »

Fabrice Boromé est en prison depuis 1996. Guadeloupéen, il est enfermé en France métropolitaine à partir de 2011. Depuis, il n'a plus revu sa famille et se bat pour obtenir un rapprochement familial. Cela fait maintenant plus de neuf ans qu'il est à l'isolement. Il nous écrit du quartier d'isolement (QI) de Valence en mars. En bouclant ce numéro, nous apprenons qu'il vient d'être transféré au QI de l'horrible prison ultrasécuritaire de Condé-sur-Sarthe. Force, courage et détermination à lui !

**Quartier d'isolement du centre pénitentiaire de Valence,
le 18 mars 2021**

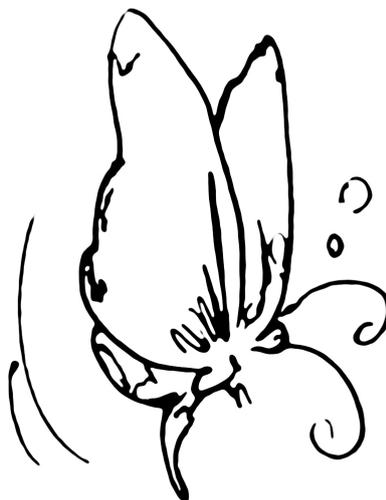
Salut !

Ça m'a fait du bien d'avoir de vos nouvelles. J'espère que vous allez bien en ce moment et que vous gardez le moral et la force de rester debout, avec le couvre-feu qui gâche la vie dehors et le moral, et qu'aucun membre de votre famille n'est touché par ce virus, et que vous arrivez à évacuer votre stress après une journée de travail dure et compliquée. Sachez que le sport aide beaucoup dans ces moments difficiles, et je vous dis : ne baissez jamais les bras dans les moments durs et avancez avec la rage de vaincre comme un boxeur lors d'un combat, les amies ; d'accord ? Et moi, je tiens le coup et je continue mon sport pour rester debout : la boxe, la muscu et le vélo, et je lis le livre de Jim Tully [*vagabond, boxeur et écrivain américain qui connut un certain succès dans les années 1920 et 1930*] – un vrai dans l'âme, sachez-le. J'ai demandé d'être transféré à Paris pour être plus proche de ma femme. Le ministère et la prison de Valence ont refusé afin de me couper de mes liens de famille et pour mieux me torturer.

Cela fait cinq mois que je ne peux pas voir ma femme, vu la distance de 600 km, et soi-disant à cause du covid, ils nous ont coupé les UVF, et les parloirs : derrière un Plexiglas comme des animaux. Je tiens le coup malgré tous les abus de pouvoir que j'ai subis. Ça fait neuf ans que je suis en isolement pour des motifs bidon et discriminatoires, que je suis calme, mais je reste « dangereux » vu que je suis un preneur d'otage et DPS, sachez-le. Au niveau santé, rien ne change, mais que veux-tu : c'est l'abus de pouvoir, d'acc ? Bon, les amies, je vous dis : prenez soin de vous, et je pense à vous.

Amicalement !

**L'ami Fabrice
Papillon Bagne 100 %**



« Aux traitements inhumains et dégradants s'ajoute la torture »

M. nous a déjà écrit pour dénoncer ses conditions d'enfermement à la maison d'arrêt (MA) d'Angoulême : surpopulation, manque d'accès aux soins, fouilles à répétition... Dans ce nouveau courrier, il raconte comment la fragilité psychologique des prisonniers (et de toute personne enfermée entre quatre murs) est parfois utilisée contre eux, et sert à mettre encore un peu plus en doute leur parole. Pourtant, ce qu'ils vivent et dénoncent n'en est pas moins réel. La version intégrale de cette lettre peut être consultée sur le site de L'Envolée.

Maison d'arrêt d'Angoulême, le 28 décembre 2020,

Je vous mets par écrit les faits, ceux qu'on m'a fait subir et ceux que je subis actuellement. Je peux vous dire que j'ai failli y laisser la vie. Les dysfonctionnements et négligences sont nombreux et récurrents. J'ai 43 ans, j'ai des fragilités psychologiques que l'administration pénitentiaire connaît parfaitement. Je ne souffre d'aucune pathologie psychiatrique, je suis dans la catégorie « état limite », avec une anxiété importante et des angoisses dépressives importantes. J'ai un suivi aléatoire. Je galère pour mes soins tant physiques que psychologiques. Aux traitements inhumains et dégradants, s'ajoute la torture. Torture blanche : des menaces de représailles de la part d'une minorité de surveillants (ils ne sont pas tous comme cela). Bavures et drames, entorses au droit et au règlement sont légion. Des procédures non appliquées et des procédures abusives. [...] Mercredi 18 Novembre, j'étais en forte tension psychique. [...] Vendredi 20 : au petit matin, après une insomnie, je n'en pouvais plus. J'étais dans une grande souffrance. A 10 h 30, je décide de faire signe au surveillant de mon étage. Il appelle son collègue de l'UCSA, [qui] lui a répondu : « C'est compliqué. » Encore un frein, ils me barrent l'accès à l'infirmerie, me laissant à la dérive alors que j'avais un rendez-vous de calé. Tout ceci aurait largement pu être évité. Ils m'ont laissé sciemment dans cet état, et dans mes retranchements, j'ai pris tout un stock de médicaments : 45 somnifères, 32 antidépresseurs et 12 Séresta. Mon codétenu m'a vu m'effondrer, il a immédiatement alerté. J'étais désespéré ; d'où mon acte. Une infirmière sympa est venue en cellule, elle m'a emmené à l'UCSA et elle a fait toutes les démarches pour me transférer d'urgence à l'hôpital de Giras.

[...] La procédure classique en cas de velléités suicidaires, c'est CProU (cellule de protection d'urgence, dénoncée par de nombreuses personnes pour ses ef-

fets délétères) – Giras – HP – retour MA – cellule. Donc de retour en MA, j'aurais dû réintégrer ma cellule ; eh bien non ! par ruse, on me dit d'aller chercher mon traitement. Je monte, et là on me dirige vers la CProU. [...] Le lieu est hyper anxiogène et favorise fortement le passage à l'acte. Je n'ai pas voulu y rentrer. [...] Ils se sont jetés sur moi à trois, puis à cinq ; j'ai été projeté au sol, écrasé par leur poids. J'ai hurlé si fort qu'on m'a entendu de loin, tellement ils me faisaient mal. [...] J'étais au sol, et quelques minutes après, j'entends une voix : « Ce con, il m'a fait mal ! » Le surveillant s'était fait mal en me mettant les menottes. [...] La gradée : « Allez, hop ! au quartier disciplinaire (QD) ! » Au QD, ils me jettent au sol avec une violence inouïe, puis ils m'arrachent mes vêtements violemment. je suis à poil, complètement passif. Ils me mettent à genoux, la tête face au mur. Toujours à poil, je reçois un coup dans le dos. Je m'éclate contre le mur et la grille d'aération, un autre surveillant lui dit d'arrêter. Il me balance un pyjama en papier et me dit : « Si tu le déchires, je te fous un coup de poing. » Ce type de pyjama se déchire en moins de cinq minutes si vous avez le malheur de bouger. J'ai demandé mon traitement, ils me l'ont refusé. En sortant, ils m'ont menacé : « Si tu portes plainte, tu auras des représailles ». Sanction : vingt jours dont cinq avec sursis.

La cellule du QD : Pas de chauffage pendant treize jours. [...] Pas d'eau au robinet, juste les chiottes qui fonctionnent ; j'ai dû la boire [...]. Humidité + fuite de la fenêtre lorsqu'il pleut, matelas imbibé...

Je suis traumatisé, ma santé décline et je dérive. Je me sens mourir ici, et je n'ai pas la totalité des soins. On est déconsidérés, traités comme des moins que rien. [...] J'ai beau écrire à la cheffe de détention, au chef d'établissement, aucune réponse. A force, c'est très dur de prendre sur soi... j'attends toujours mon transfert ! J'irai jusqu'au bout avec mon avocate, j'ai trop de problèmes de santé et de moral.

Cette MA est un mouroir.



Les prisonnier-e-s qui témoignent sur des morts en détention, parlent plus souvent de « meurtres » ou de « morts suspectes » que de suicides. Quand les familles des défunts décident de se battre et que des soutiens les rejoignent, une mobilisation peut exister. À la marche contre les violences d'Etat du 20 mars, familles et soutiens se sont rassemblés en nombre dans plusieurs villes à l'appel du Réseau d'entraide vérité et justice. Une des banderoles déployées rappelait la nécessité de se battre pour la fin des quartiers d'isolement et des mitards, aux côtés des vivants : avec les prisonniers.

JIMONY : LA CHAPE DE PLOMB SE FISSURE SUR LES CIRCONSTANCES DE SA MORT

Jimony Rousseau Sissoko était en détention provisoire depuis moins d'un mois à la maison d'arrêt de Meaux-Chauconin. Il avait 28 ans. Il est mort le 2 février 2021 à l'hôpital de Jossigny après avoir été « maîtrisé » une semaine plus tôt par les ELSP (équipes locales de sécurité pénitentiaire) de la prison parce qu'il refusait de remonter de promenade pour protester contre une décision de l'administration. Arrivés au quartier disciplinaire, les matons ont décidé de l'évacuer à l'hôpital où il est arrivé en état de mort cérébrale. Sa famille n'a fini par le voir qu'après en avoir obtenu l'autorisation, mais avec l'interdiction formelle de soulever les draps pour voir son corps et de le prendre en photo. La cause de sa mort ? Un « œdème cérébral dû à un arrêt cardiaque prolongé ». A l'appel à témoins lancé sur les réseaux par la famille, plusieurs prisonniers de Meaux ont répondu que Jimony avait été tabassé à mort. « L'affaire Jimony Rousseau » a fait les gros titres sur France 3 national quand l'AFP a rendu public le témoignage anonyme d'un surveillant qui a vu au moins un gardien donner des

coups de pieds dans la tête à Jimony. Ce témoin anonyme a bientôt été attaqué par la CGT pénit' dans un tract intitulé « *Le credo du lâche* », qui lui intime l'ordre de se dénoncer. La famille Sissoko dénonce une tentative d'intimidation de témoin et un coup de pression visant à décourager tout nouveau témoignage. Une marche blanche a été organisée par les proches de Jimony le dimanche suivant ; fait rarissime, plus d'un millier de personnes se sont rassemblées pour marcher jusqu'au centre pénitentiaire de Meaux-Chauconin.

Une enquête pour « violences par personne dépositaire de l'autorité publique » et « violences mortelles » est en cours, mais il n'y a toujours pas de mises en examen.

MOHAMED, MORT DE DÉSESPOIR AU CRA DE BORDEAUX

Au centre de rétention administratif (CRA) de Bordeaux, Mohamed a été retrouvé mort dans sa cellule début avril. Des retenus se sont mis en grève plusieurs semaines après pour faire savoir au-dehors ce qui se passait et pour dénoncer les conditions d'enfermement particulièrement dures de cette pri-



son pour sans-papiers située au sous-sol d'un commissariat. Saluons les risques qu'ils ont pris face aux keufs de la police aux frontières, qui n'aiment vraiment pas que ça se sache. Voici un condensé du récit téléphonique d'un retenu : « *Dans la nuit, on rigolait ensemble ; le mec est parti dormir, et le matin il s'est pas réveillé. La police est venue avec les pompiers. Les policiers ont dit : "On peut pas le dire aux journalistes parce que sa famille veut pas donner son nom." Il voulait pas aller au Maroc : y a des gens qui veulent le tuer, là-bas. Il avait beaucoup de stress, il a pris beaucoup de cachets, c'est pour ça qu'il est mort. Il a fait une overdose. Il s'est suicidé, je pense. Il a pas dit qu'il voulait se suicider, il a dit : "J'espère que demain vous serez tous libérables, les gars." En fait, il parlait pour lui, il savait qu'il allait mourir. On fait la grève de la faim depuis trois jours parce qu'on en a marre : c'est trop dur ici, c'est raciste, on dort pas, on mange pas bien, on prend pas bien les médicaments... si on a besoin de voir un médecin après 8 heures du soir, faut attendre jusqu'à 11 heures le lendemain matin... »*

TAOUFIK, MORT À LA PRISON DE PERPIGNAN : MENSONGES ET ATERMOIEMENTS DE L'AP

Des prisonniers de Perpignan ont alerté un proche de Taoufik fin octobre 2020, et sa famille a appelé la prison pour s'assurer qu'il allait bien : il leur a été répondu que tout allait bien, « *sinon on les aurait prévenus, évidemment* ». Une semaine plus tard, les services de l'état civil annonçaient à l'ex-femme de Taoufik qu'il était décédé depuis trois semaines. Ni la maison d'arrêt de Perpignan où il était emprisonné, ni l'hôpital n'avaient cherché à les prévenir. Depuis, ils se battent pour obtenir la vérité, car ils ne croient pas à la version selon laquelle Taoufik est mort d'une « *asphyxie consécutive à un morceau de viande coincée* ». Sa sœur Faïza raconte : « *Il avait un œil rentré, le nez tordu et une frappe au niveau de la tempe.* » La famille a subi des pressions : « *La police criminelle a appelé*

nos parents en disant : "Il faut débarrasser le corps". Mon père a dit : "Mon fils, c'est pas une poubelle." » Le Procureur de la République a longtemps refusé d'autoriser son autopsie, obligeant la famille à laisser le corps de Taoufik dans un tiroir à la morgue pendant six mois avant de céder après plusieurs rassemblements de protestation et le lancement d'une pétition. « *Ça va être difficile parce que c'est l'État, commente Faïza ; c'est comme s'ils étaient tous de mèche, ils sont tous soudés.* »

IDIR EST MORT AU MITARD DE CORBAS, SA FAMILLE NE CROIT PAS À SON SUICIDE

Idir Mederres est mort au mitard de la maison d'arrêt de Lyon-Corbas le 9 septembre 2020, deux semaines avant sa sortie. Comme nous le disions dans le précédent numéro du journal, ses proches ne croient pas à la version officielle du décès par pendaison. Depuis sa mort, sa famille se bat, exigeant notamment la fermeture des mitards. Le 30 mai 2021 à Lyon, il y aura une mobilisation pour la dignité et le respect des prisonnier-e-s et l'abolition des mitards, contre les violences pénitentiaires et contre les crimes maquillés en suicide. D'ici là, on vous invite à aller regarder les vidéos qui fleurissent chaque semaine sur [Fermerlesmitards.over-blog.com](https://fermerlesmitards.over-blog.com).

SAMBALY, MORT À SAINT-MARTIN-DE-RÉ

Sambaly Diabaté est mort entre les mains des surveillants à la prison centrale de Saint-Martin-de-Ré le 9 août 2016. Des prisonniers sont prêts à en témoigner, et sa famille se bat pour faire inculper les surveillants de violences volontaires.

Sa sœur Oumou raconte :

« *Je m'appelle Oumou ; mon frère Sambaly Diabaté est mort à la prison centrale de Saint-Martin-de-Ré le 9 août 2016. Nous sommes une grande fratrie dont Samba était le dernier. Mon frère était emprisonné depuis 2010. Il devait faire dix ans de prison. Sur Saint-Martin, il a eu pas mal de soucis avec les gardiens. [...] Il était toujours contrôlé, toujours sous pression. A mon retour de vacances le 3 août 2016, j'ai retrouvé sur mon répondeur plus de 20 messages de Samba. Il m'avait appelé de la cabine en me disant : "Viens vite avant qu'ils me tuent." Le soir, je l'ai eu au téléphone ;*



il m' a dit que les gardiens étaient en face de lui et qu'ils se moquaient de lui, qu'il fallait que je vienne vite car il était très malade, qu'il avait été empoisonné. Je suis allée le voir le 5 août ; j'ai découvert qu'il était au quartier disciplinaire. La directrice est venue me voir pour me dire que mon frère allait être accompagné de gardiens habillés avec des casques et des tenues militaires parce qu'il était agité, qu'il s'était converti... Mais mon frère est né musulman et pratiquant ! Quand il est arrivé, je ne l'ai pas reconnu : il avait perdu plus de 20 kilos en trois semaines. Il s'est jeté sur moi, on s'est pris dans les bras. Il m'a dit : "Heureusement que t'es venue, parce que je vais pas tarder à mourir." Il a soulevé son tee-shirt : il n'avait plus de ventre. Son pantalon tenait sur lui avec ses deux chaussettes en ceinture. Il m'a dit : "La dernière fois j'ai mangé la gamelle, et depuis je suis pas bien : je fais tout sur moi." J'ai hurlé, j'ai demandé aussitôt que la directrice Mme Manaud-Bénazéraf vienne immédiatement pour que mon frère lui explique ce qu'il se passait et pour demander son hospitalisation. Elle est venue, mon frère lui a expliqué tout ce qu'il s'était passé avec les gardiens, qu'il avait été assommé dans la salle de sport aussi, de dos, qu'il est tombé dans les pommes un moment, et que quand il s'est relevé, il y avait plus personne autour de lui. Il a tout expliqué à Mme Manaud, elle a écrit tout ce qu'il lui a dit et elle m'a promis qu'il serait hospitalisé dès le lundi. Le lundi, j'ai essayé de joindre la prison ; en vain. Le mardi j'ai réussi à les avoir. Au téléphone, la dame m'a dit que mon frère allait mieux, mais en réalité, au moment où elle m'a dit ça, mon frère était déjà mort ; je l'ai su par le rapport d'autopsie. J'étais au travail en train de me changer pour aller au travail quand il m'ont rappelé pour me dire que mon frère venait de mourir. Avec mon autre frère, on a foncé à la prison ; le corps était déjà parti en hélicoptère quand nous sommes arrivés. Les deux autopsies disent qu'il est mort par étouffement.

Nous ne savons pas tout sur ce qui s'est passé, mais ce qui est sûr, c'est que mon frère a eu un problème avec un surveillant ; il a reçu des coups, puis il a été bâillonné, menotté dans le dos et un ou plusieurs surveillants se sont assis sur lui pour l'immobiliser... pour immobiliser une personne déjà très affaiblie, à plusieurs contre un, en l'étouffant ; il en est mort. Des dé-

tenus nous ont contacté pour témoigner de ce qui s'était passé, de ce que les surveillants avaient fait à Samba. Il y a plusieurs personnes de l'administration pénitentiaire qui ne sont pas dans le dossier alors qu'ils devraient y être, car il y a des témoignages de surveillants et de détenus qui disent qu'ils sont intervenus ce jour-là sur mon frère. Il y a eu deux suicides de surveillants impliqués dans l'affaire, une autre qui a fait des tentatives. Ils nous cachent quelque chose.

Aujourd'hui l'enquête est close, le juge a qualifié l'affaire en homicide involontaire ayant entraîné la mort ; nous portons un recours à la cour de cassation pour la requalifier en violences volontaires. Ce serait le minimum. On veut la vérité sur la mort de Sambaly. On veut que ça n'arrive plus jamais parce que je sais aujourd'hui qu'il y a d'autres personnes à qui ça arrive, et ils s'arrangent pour minimiser leurs fautes pour qu'on ne sache rien. »

ANGELO, UN VOYAGEUR EXÉCUTÉ PAR LE GIGN

Angelo Garand a été abattu sans sommations par le GIGN parce qu'ils n'était pas rentré en prison au terme d'une permission. Sa sœur Aurélie a décrit les faits dans une vidéo postée sur la page Facebook Vérité et Justice pour Angelo : « Ça fait quatre ans que mon frère a été tué par le GIGN. [...] Le 30 mars 2017, Angelo est venu pour déjeuner chez mes parents, quand le GIGN a débarqué. Angelo a juste eu le temps de se cacher. Il s'est juste caché. Ils ont mis toute ma famille à terre, mitrailleuse sur la tempe, menottés dans le dos. Et ils étaient prêts à repartir quand Angelo a fait un petit bruit dans cette remise. Et c'est cinq hommes du GIGN qui se sont précipités et qui l'ont abattu sans sommations, comme un chien [...]. Leur version, c'est qu'Angelo aurait résisté à tout ; et dès les premières secondes de sa mort, on y a jamais cru : mon père était à cinq mètres et il n'a rien entendu, à part le dernier souffle de son fils. Donc on s'est aussitôt constitués parties civiles, et en octobre 2018, le tribunal de Blois nous a rendu un premier non-lieu. On a fait aussitôt appel, et en février 2019, la cour d'appel d'Orléans nous a rendu un deuxième non-lieu, mais cette fois-ci avec l'application de l'article L435-1 : le permis de tuer.

« À défaut d’avoir la justice, la vérité, on la dira »

Pour l’impunité, pour qu’il n’y ait pas de procès. Donc nous avons aussitôt été à la cour de cassation et en juin 2020 la cour de cassation a rejeté notre pourvoi. [...] C’est une exécution, oui ; mais en plus, ils admettent que c’est une exécution : c’est légal ! Pour la justice, ces gendarmes ont agi dans le cadre de la loi. Cinq balles, toutes tirées dans les organes vitaux, alors que mon frère était juste dans une petite remise ! Tout ça sous prétexte qu’il n’était pas rentré d’une journée de permission accordée en septembre 2016. [...] Le combat judiciaire est terminé pour nous en France. Mais on est partis pour la cour européenne des droits de l’homme. [...] Pour Angelo, parce qu’il avait 37 ans, il avait trois enfants, il faisait rien de mal ce jour, il était juste venu manger... [...] En fait, les tueurs ont été sans pitié, la justice a été sans pitié. Mais en tout cas, à défaut d’avoir la justice, la vérité, on la dira – jusqu’au bout. [...] C’est des crimes racistes : si on a envoyé le GIGN, c’est parce qu’on fait partie des gens du voyage. Et les gens du voyage, la justice les a classés dans une case : potentiellement armés,

potentiellement dangereux, potentiellement tout ce qu’on veut. C’est très dur à porter, tout ça. On doit subir la mort, on a pas le droit au deuil puisqu’on n’a pas de justice, et on nous ment, et on a sali nos frères ! [...] Et stop à l’impunité. A chaque fois que la force publique tue, il devrait y avoir un procès !

Qui peut tuer sans jamais répondre de ses actes, à part les agents de l’Etat ? [...] Donc on continue ; on lâche pas, et surtout, on oublie pas Angelo.

On oublie personne, et il faut que ça cesse. »



MORT D’UNVOYAGEUR, UNE CONTRE-ENQUETE (DIDIER FASSIN, EDITIONS DU SEUIL)

Dans *Mort d’un voyageur*, le sociologue Didier Fassin épluche toutes les pièces du dossier de la mort d’Angelo et analyse les versions de chaque témoin, de chaque acteur. Ce qu’il en ressort est bien différent de la « vérité judiciaire ». Il la contredit, même, en montrant comment la justice s’emploie à confirmer la version des policiers. Il montre que le mensonge est un réflexe automatique que l’on observe du bas en haut de la hiérarchie dès qu’il s’agit de nier les violences d’Etat et de rendre responsables ceux qui les ont subies. La justice se fout de nous, et comme le suggérait Hafeed Benotman, la seule chose à faire, c’est de la vomir.

La réalité des violences d’Etat ne fait aucun doute pour quiconque y a été confronté de près ou de loin, et la justice n’est pas faite pour poursuivre cet Etat dont elle est l’émanation. Courage à toutes celles et ceux qui luttent face à cette fabrique de mensonges ! Voici quelques extraits du livre :

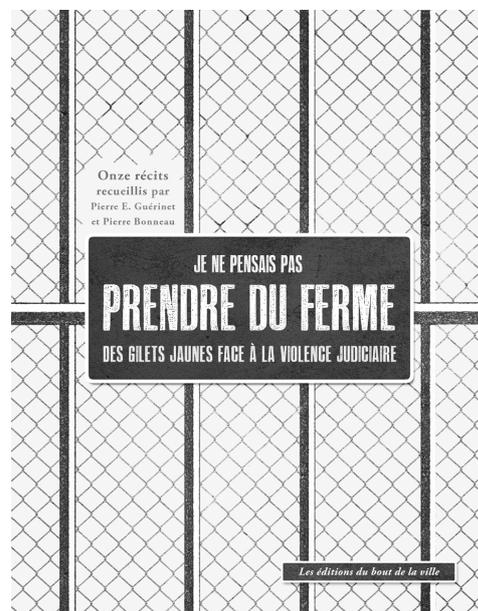
« Si la juge d’instruction dit s’être livrée à un examen des faits en son âme et conscience, il n’est reste pas moins que tous les arguments déployés dans son ordonnance [de non-lieu] vont dans le même sens. Quitte à tordre certains faits ou à en ignorer d’autres. [...] La justice à un rôle performatif [...] Ce qu’elle dit advient, par le seul fait qu’elle l’a dit. La décision qu’elle rend devient la vérité. [...] Lorsque des brutalités sont commises par des gendarmes et des policiers, les agents concernés, leurs collègues et leur hiérarchie sont volontiers tentés de dissimuler ou tout au moins d’en habiller les circonstances de façon à les rendre légalement acceptables et donc non condamnables. La légitime défense est l’argument le plus souvent allégué et l’extension de son domaine d’application par la loi du 28 février 2017 a rendu plus facile son invocation [...] Le cas que j’étudie n’est pas une anomalie. Il n’est pas l’exception, mais la règle. Il ne relève pas d’un dysfonctionnement de la justice, mais de son fonctionnement normal, qui doit être analysé en tant que tel, pour comprendre les logiques qui prévalent dans le traitement de ces dossiers. »

JE NE PENSAIS PAS PRENDRE DU FERME DES GILETS JAUNES FACE À LA VIOLENCE JUDICIAIRE

ONZE RÉCITS RECUEILLIS PAR PIERRE E. GUÉRINET ET PIERRE BONNEAU

LES ÉDITIONS DU BOUT DE LA VILLE, AVRIL 2021,

UNE PARTIE DES BÉNÉFICES EN SOUTIEN AUX BLÉSSÉ.E.S ET AUX ENFERMÉ.E.S



La justice s'est abattue avec violence sur le mouvement des Gilets jaunes : en deux ans, ce sont au moins 3 000 Gilets jaunes ont été condamnés et plus de 500 qui ont été emprisonnés, dans le plus grand silence.

Je ne pensais pas prendre du ferme donne la parole à onze Gilets jaunes qui font face à la justice et à la prison. Ils et elles racontent leur combat, des manifestations et des ronds-points jusqu'aux prisons, leurs vies bouleversées par le mouvement et ce qui le réprime.

Alors que médias et hommes politiques continuent de salir le mouvement social le plus important depuis 1968, ce livre est nécessaire, comme le rappelle l'avant-propos :

« Pour que le mouvement s'en souvienne et que l'histoire ne soit pas écrite uniquement contre les vaincu-e-s. Pour que le grand confinement n'étouffe pas l'incroyable désir d'émancipation qui s'est exprimé dans les rues et sur les ronds-points, il y a de cela si peu de temps. »

« Un jour, un Gilet venait de partir en prison, je sortais du tribunal et, dans ma voiture, comme j'avais une heure de route pour rentrer chez moi, j'ai compté. [...] J'ai réalisé que dans l'après-midi j'avais entendu vingt ans de prison. Et je me suis demandé combien de siècles de prison ce président avait mis dans sa vie. Là, ça m'a fait pleurer. »

Marie-France, Gilet jaune de Montpellier

« Ils me faisaient changer de cellule tous les trois jours pour que ça me déstabilise... Pendant huit mois, pas de parler, pas de cabine, pas de courrier. Ils voulaient me couper du monde. Sur cette peine, ils m'ont broyé, ils m'ont tatoué, ils m'ont fait le vaccin et le rappel, comme on dit ! Pourtant on ne me broie pas facilement. Par contre, le soutien extérieur, c'était énervé ! J'ai été soutenu par des gens de toute la France. Quand il y avait dix, quinze lettres d'un coup, les matons étaient vraiment énervés. Je répondais à tout le monde ; moi, je bousille un stylo bic en trois, quatre jours ! »

Serge, Gilet jaune de Caen

Y A-T-IL UN AVOCAT À CHÂTEAURoux ?

Depuis novembre 2020, au centre pénitentiaire du Craquelin, des prisonnier-es passent au prétoire sans défenseur parce que les avocats refusent de se présenter. En effet, apprenant qu'il y avait des cas de covid dans la prison, le barreau de Châteauroux a décidé de suspendre les désignations et demandé la mise aux normes sanitaires des pièces dans lesquelles se tiennent les commissions. On en est là... Pourtant, les prisonnier-es ont le droit d'être représentés par un avocat de leur choix, ou commis d'office.

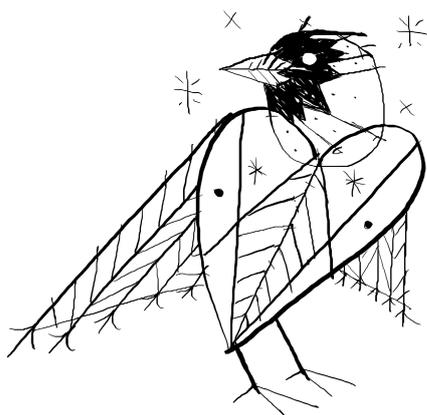
Les prisonnier-es se retrouvent donc seuls au prétoire face à un fonctionnaire chargé de l'accusation, un membre de la direction et un maton : juge et partie !

Ça ne gêne pas trop l'AP, qui n'est manifestement pas pressée de rendre aux prisonniers le peu de moyens de défense dont ils disposent face à sa propre justice. Difficile de s'en étonner.

Par contre, que les avocats acceptent que leurs clients soient présentés à ces « tribunaux » sans la moindre défense... sans s'en étonner, on trouve ça dégueulasse ! Même si déjà, d'ordinaire, leur présence n'est pas systématique, le minimum qu'on peut leur demander, c'est d'être présents partout où les prisonnier-es le demandent ; mais ils préfèrent les laisser seule-s face à l'arbitraire... Faisant une nouvelle fois le jeu de l'AP, bien contente que tout le monde détourne les yeux des prétoires.

* * * * *

« L'ISOLEMENT EST À LA SOLITUDE CE QUE LA LOBOTOMIE EST À LA MÉDITATION »



**Quartier d'isolement de Bois-d'Arcy,
mars 2021**

Pour moi qui ai vécu la majeure partie de ma vie de manière collective, j'avais pourtant récemment accepté les bienfaits de courtes périodes de solitude. En disant cela, j'ai comme un arrière-goût âpre dans la bouche tant mes semblables me manquent. Ce sentiment n'est pourtant pas justifié mais provient de l'amalgame dont, dans ce contexte, j'ai du mal à me séparer entre solitude et régime d'isolement. Il m'est pourtant simple de constater que l'isolement est à la solitude ce que la lobotomie est à la méditation. L'être humain étant un animal grégaire, le lien social est pour lui-elle un besoin vital. L'isolement s'apparente donc à de la torture. Non pas une torture physique existant par un fait ou un acte, mais une torture plus pernicieuse, invisible, permanente, existant par cette absence continue.

Les seules personnes que l'on entrecroise brièvement, avec qui on se dit réciproquement des « bonjour », des « tenez », des « merci » sont les surveillant·e·s. Tout est dans l'énoncé ! Aussi cordiales, polies et arrangeantes que peuvent être ces personnes (ce qui n'est pas forcément le cas partout et tout le temps), les surveillant·e·s, comme le nom l'indique, ne sont pas nos pair·e·s, elles sont nos preneuses d'otages dont les seules revendications sont vénales (les salaires).

S'attacher à cet ersatz de rapports sociaux, que je ne puis et ne veux me résigner à abandonner, soit dit en passant, se rapproche plus du syndrome de Stockholm qu'autre chose. Contrairement aux responsables de ma présence ici (DGSI, juge d'instruction, juge des libertés) qui ne voient que l'ennemi fantasmé qu'ils montent de toutes pièces, je ne peux m'empêcher de voir la femme ou l'homme derrière

L'histoire de l'isolement se confond avec celle de la prison. Tout à la fois mode de gestion appliqué à toute la prison et mesure disciplinaire, l'isolement est aussi une technique, une méthode modifiée et perfectionnée avec le temps pour détruire l'individu et briser toute volonté de résistance. Libre Flot nous écrit depuis le quartier d'isolement de la Maison d'arrêt de Bois-d'Arcy un courrier frappant, dans le droit fil de la critique de l'isolement menée par des prisonniers dans le journal depuis vingt ans.

le statut, derrière le ou la maton·ne. Je ne suis pas manichéen et, sans vouloir excuser leur rôle dans la mécanique répressive, je ne puis, une fois encore, m'empêcher d'"empathiser". Je me demande quelles sont leurs parcours de vie, ce qui les a amené·e·s là, à maintenir des êtres vivants enfermés. Je regarde aussi bien le maillon que la chaîne dans laquelle il s'est lui-même imbriqué. Soumise aux mêmes logiques capitalistes de rentabilité économique que la société, l'administration pénitentiaire tire sur la chaîne, augmentant ainsi la pression exercée sur chacun de ses maillons.

Cependant, je ne m'abuse pas moi-même à la façon d'un prestidigitateur me faisant regarder à gauche quand ça se passe à droite. En écoutant le maillon se plaindre, je n'en oublie pas pour autant que c'est autour du cou des enfermés que la chaîne se tend.

En isolement, ne pouvant sortir de sa cellule qu'accompagné par un gradé et un·e ou deux surveillant·e·s, on se sent tel un chien dans un chenil, en totale dépendance de la disponibilité de ces gardien·ne·s. Par conséquent les créneaux horaires de nos rares sorties doivent s'adapter malgré nous selon les flux plus ou moins tendus de leur planning. Cela nous impose d'être toujours prêt·e·s, sur le qui-vive ou au contraire être prêt·e·s pour rien et attendre sans rien pouvoir faire. Il est très courant de poireauter à la douche avant de pouvoir regagner sa cellule, parfois plus d'une demi-heure et, au moins une fois, cinquante minutes.

Quand à l'espace anxiogène qu'est la promenade individuelle, boîte bétonnée où les 20m² trouant le béton au-dessus de nos têtes, recouverts de multiples grilles et barbelés, le temps y est long, lorsqu'il grêle et qu'après l'heure autorisée et suffisante il nous est impossible d'appeler les surveillant·e·s et que nous attendons sans savoir quand nous pourrions regagner



le chauffage de notre cellule. A se demander si ce n'est pas pour nous décourager d'y retourner et de rester dans nos cellules, limitant ainsi le travail des surveillant·e·s. Au contraire, il y a de la frustration et des créneaux raccourcis. Lorsque, par exemple, la session d'une demi-heure de sport est amputée de cinq minutes, juste avant le sprint final. Cela peut paraître anodin, mais pour celui pour qui ce sprint est l'apothéose, l'exaltation ultime du seul et unique mouvement, de la seule et unique dépense physique de la journée, cette privation a le goût malheureux du pain ôté de la bouche.

Avec le retour du soleil, il y a plus de monde qui sort lors des promenades. Les vraies promenades, dans les cours où les gens ne sont pas seul·e·s. Je les observe. Eux ne peuvent pas me voir à cause de la quadruple dose de barreaux et de caillebotis de ma fenêtre. Ils font du sport collectivement en petits groupes. Je les envie, ils sont vivants, ils PARLENT, ils CRIENT, ils RIENT, ils se motivent les uns les autres, bref, eux, ils existent.

Je pense que nous construisons notre vision de soi par ce que nous renvoient les autres, mais comment exister quand il n'y a pas d'autres ? Quand les autres ne nous voient même pas ? L'isolement aurait-il pour but l'annihilation de soi ? Avant même d'être jugé, je devrais cesser d'exister ? Et comment répondre à un juge quand on m'extrait et, comme tout juste accouché du néant, qu'on me presse dans un dédale de questions s'apparentant à d'innombrables chaussetrappes ? On pourrait se dire que ça va, quoi, qu'il y a les parloirs ; oui, c'est vrai, encore heureux. Ces brefs répit·s permettent de voir des visages familiers et bienveillants et apportent une bouffée d'air frais. Mais les parloirs sont très courts : une demi-heure. Je ne peux qu'imaginer l'impact psychologique sur mes proches, venant de l'extérieur, passant sas, fouilles, verrous, attentés, etc., pour finalement se retrouver en face de moi dans une microboîte, séparé·e·s les un·e·s des autres par un Plexiglas. De mon côté, je passe, sans transition, de la stase cérébrale léthargique au « contact » humain sans temps d'adaptation, et de toute façon on a pas le temps ! TOP CHRONO ! Tout est à la course, entre discussions techniques de l'administratif, des besoins matériels, des procédures, etc. On abrège nos sujets pour économiser le temps. N'ayant pas de vie, je n'ai rien à raconter mais je n'ai pas le temps de le faire ! On court dans tous les sens mais on ne va nulle

part et déjà le parloir est fini. Je ne peux ressentir qu'une certaine frustration et imaginer celle de ceux qui ont fait le trajet aller-retour pour si peu. Ceux qui ont pris une journée complète, la moitié d'un week-end pour une demi-heure insatisfaisante. Pour ce qui est des parloirs prolongés d'une heure, covid oblige, ils sont annulés pour cause sanitaire. Franchement, quel est le rapport ? Le covid a le dos le plus large que le monde ait connu.

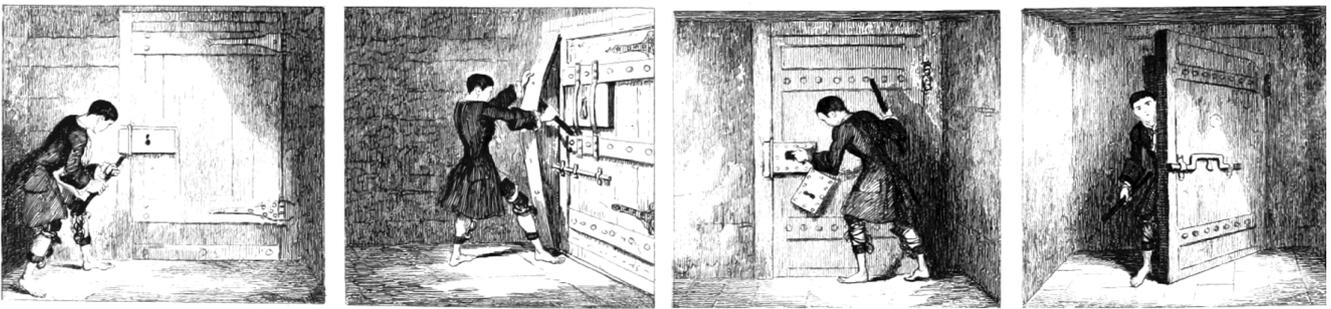
Depuis le 8 décembre, presque trois mois, je ne parle plus, je n'ai personne à qui parler. (Bien sûr, y a les parloirs.) Du coup la pensée, ne se transformant pas en parole et donc ne recevant pas de retour, n'arrive pas à se moduler, à se matérialiser, elle devient insaisissable, comme un brouillard confus. C'est comme une grosse boîte de Lego renversée mais qu'on ne sait plus comment on emboîte deux pièces. J'ai l'impression d'être abêti, comme en état de choc, la capacité de penser m'aurait été retirée. Ecrire ce texte me prend plus d'une semaine et de nombreux maux de tête. Non, le covid n'a pas la carrure pour cela, j'ai été testé négatif durant cette période, donc l'isolement en est bien la cause.

L'on dit que le propre de l'homme (et de la femme) est le rire (peut-être transformé en humain tout simplement ?) Mais seul·e, sans contact humain, le rire est impossible, l'isolement nous retire le droit à notre humanité. Pour garantir son humanité, devrait-on rire seul·e ? Serait-ce s'adapter à cette situation ? Mais rire seul·e, pour certaines personnes, cela s'apparente à la folie et la folie, pour d'autres, mérite l'enfermement.

Devrait-on enfermer les gent·e·s pour les conséquences de leur enfermement ?

Je sais que ce n'est pas une idée nouvelle, mais les gens décidant de l'enfermement, de l'isolement ou des situations de détention des personnes, qu'elles soient condamnées ou présumées innocentes, devraient savoir à quoi ça correspond concrètement. Un juge donnant une peine me fait l'impression d'un multimilliardaire discutant au sujet du prix du pain. (Je n'ai pas le temps d'écrire sur l'impact des continuel·s contrôles de la porte par l'œil·le·ton. Contrôles de jour, apportant un sentiment d'être constamment épié et, de nuit, avec allumage de lumière, qui favorisent un sommeil, ô combien, continu et réparateur !)

Libre Flot



Belles belles à l'ancienne !

Le 27 février dernier, deux prisonniers de la maison d'arrêt de Périgueux se sont fait la belle... à l'ancienne: des vêtements glissés dans le lit pour faire croire à leur présence, des barreaux sciés, des draps pour escalader les murs, et vive la liberté!

Le 15 avril, c'est un prisonnier de Seysses qui a faussé compagnie à ses geôliers. Il a forcé sa fenêtre en cassant le pied d'une table. Son codétenu n'a rien remarqué.

Avant 2004, la volonté de recouvrer sa liberté n'était pas passible de poursuites ; ça tombait sous le sens qu'une personne enfermée cherche à s'évader. S'ils s'étaient fait rattraper, ces papillons de nuit n'auraient donc eu à payer que les dégâts : une fenêtre dégoncée, une table pétée... sans doute que les draps auraient été comptés aussi, mais basta ! Maintenant, pour le simple fait de s'évader, c'est trois ans d'emprisonnement, une amende balèze... et les moyens utilisés viennent s'ajouter à l'addition.

Mais à ce jour, ils profitent toujours de leur liberté... qu'elle dure le plus longtemps possible !

Belle bringue du nouvel an !

Alors que pour le réveillon du 31 décembre 2020 tout le pays est sous couvre-feu dès 20 heures, à Lieuron, un collectif organise une rave-party en réaction à « *une année de tristesse, d'anxiété et de privation* ». Ces personnes seront bientôt « activement recherchées ».

Les réseaux sociaux s'enflamment, dénoncent un gouvernement laxiste et demandent une répression à la mesure de l'affront fait à la République et à tous ceux et celles qui ont choisi d'obéir scrupuleusement aux consignes. Pour Florian Bachelier, député LREM, « *ce rassemblement de zadistes fait honte à notre pays, à nos soignants mobilisés depuis des mois, à nos morts* ».

L'intervention policière est à la hauteur : quelques 200 gendarmes mobiles et de nombreux barrages routiers. Pareil pour le traitement judiciaire : 1 650 amendes, deux personnes immédiatement arrêtées, dont une passera dix-huit jours en détention provisoire ; deux juges d'instruction sont désignés et huit personnes sont placées en garde à vue dans les jours qui suivent.

Neuf sont actuellement mises en examen et placées sous contrôle judiciaire pour pas moins de sept chefs d'inculpation, de

l'« organisation illicite d'un rassemblement festif à caractère musical » à la « mise en danger de la vie d'autrui ».

Face à la polémique, les personnes qui ont organisé la rave expliquent dans une tribune¹ qu'ils ont bien pris en compte la situation sanitaire ; mais pour eux comme pour nous, la question est ailleurs. Dans une société où toute convivialité festive est mise hors-la-loi, cette rave est un acte politique de résistance : « *une soupape de décompression... un instant ensemble, en vie* » ; une alternative offerte à ceux et celles « *qui ne se satisfont pas d'une existence rythmée uniquement par le travail, la consommation et les écrans* ».

L'ardeur de vivre revendiquée par le collectif à l'origine de cette soirée est « *un vecteur d'espoir et de cohésion sociale pour des centaines de milliers de jeunes de toutes classes et toutes origines* ». Sans cette dynamique, certains risquent de connaître le sort de l'ami de Jim Stark dans *La Fureur de vivre* : isolé et incompris, il finit abattu par la police.

1) « *Une ardeur de vivre* » : les organisateurs de la rave-party de Lieuron prennent la parole, tribune publiée le 5 janvier 2021 dans *Libération*.





« ICI, C'EST MARSEILLE, BÉBÉ ! »

DES PRISONNIÈRES DES BAUMETTES OCCUPENT LES ONDES CONTRE LES VIOLENCES ET LE SEXISME DES MATONS

De novembre à décembre 2020, les prisonnières du quartier femmes des Baumettes dénoncent collectivement la dégradation de leur quotidien à cause des deux premiers confinements. Elles se battent également contre les humiliations et les violences de matons cagoulés, qui prennent un tour particulièrement sexiste. Non seulement les prisonnières ont pu témoigner à L'Envolée et à l'antenne de Parloir libre (sur Radio Galère) de l'ampleur de ces violences, mais elles ont aussi décidé courant décembre de s'emparer de cette dernière émission comme outil de lutte en utilisant le créneau pour parler entre elles, se donner des nouvelles à heures fixes, coordonner des actions, appeler à la solidarité à l'extérieur, et taper aux barreaux de leurs cellules en direct.

« C'est urgent, la prison est en feu, les détenues sont à bout »

PANDÉMIE D'ISOLEMENT

Comme le font bien savoir les prisonnières, toutes les activités sont suspendues depuis plus d'un an tandis que les liens avec les proches dehors sont réduits au strict minimum à cause de la fin des unités de vie familiale (UVF), des relais enfants, et de la réduction de la durée des parloirs dans des boxes séparés par des vitres en Plexiglas. « *Les parloirs sont beaucoup plus courts dans le sens où on est fouillées en remontant. On est séparées par une vitre, donc on peut pas approcher nos familles, c'est impossible pour nous. La vitre part du sol, monte jusqu'au plafond.* » Même les colis de Noël, ce petit extra alimentaire toléré chaque année par l'administration, largement au rabais en 2020, a laissé cette année un goût amer aux prisonnières. Quant aux produits cantinés, ils n'arrivent parfois tout simplement pas. « *Il y a beaucoup de personnes qui sont indigentes, d'autres qui n'ont pas énormément tous les mois. Quand arrive le moment et que tu n'as pas ce qu'il te faut, tu as un peu la haine.* » La crise du covid agit comme un amplificateur dans une prison où humiliations et violences s'intensifient depuis novembre dernier. « *C'est urgent, la prison est en feu, les détenues sont à bout. On est plusieurs femmes à dénoncer tout cela. [...] Ça fait des mois que ça dure.* »

FOUILLE GÉNÉRALE ET CHAOS DES ÉRIS

Dans la nuit du 3 au 4 novembre 2020, suite à un blocage de promenade des prisonnières contre ces conditions qui se détériorent et les coupures d'eau dans les toilettes de la promenade, les Éris interviennent dans le quartier femmes des Baumettes sous le prétexte fallacieux de « lutter contre le terrorisme ». Ils y provoquent un véritable chaos : insultes racistes, coups, humiliations, fouilles à nu des prisonnières et saccages de cellules. « *On a fait un blocage, du coup, et finalement c'est les Éris qui sont venus.*

Ils ont quasiment massacré les filles. Y a quand même une fille qui a fini au cachot pendant vingt jours avec la mâchoire cassée. C'est assez costaud quand même. » Éris, c'est le nom de la déesse grecque de la Discorde, alors, effectivement, au panthéon des matons, on retrouve ces troupes d'élite surarmées et formées à la violence, les fameuses équipes régionales d'intervention et de sécurité, dont le rôle principal est de réprimer les révoltes de prisonnier·e·s. Mais les Éris ne sont pas les seules équipes mises en cause par les prisonnières, qui pointent également du doigt les surveillants de l'équipe locale de sécurité pénitentiaire (ÉLSP) des Baumettes. Ces commandos internes aux prisons – à la différence des Éris, qui opèrent sur une aire géographique plus vaste (régionale) – sont venus remplacer en 2019 les équipes locales d'appui et de contrôle (Élac), renforçant alors la militarisation du maintien de l'ordre dans les détentions. « *Moi, je sais que j'ai été fouillée trois fois en un mois par les Élac. De temps en temps, c'est les Élac qui viennent pour tout te retourner.* »

RIVERAINS MÉCHANTS !

Les Baumettes, c'est aussi un quartier de maisons individuelles adossées au massif des calanques. Le comité de riverain·e·s, qui a dénoncé les « nuisances » sonores liées à la prison, est en grande partie responsable de la progressive disparition des rares espaces de liberté et d'entraide gagnés au fil du temps par les prisonnières. Depuis l'installation de fenêtres antibruit dans toutes les cellules du quartier femmes (sauf dans la partie centre de détention), les échanges sont devenus quasiment impossibles (voir *L'Envolée* n°52, novembre 2020, *Les culottes d'Éliane*). Finis les échanges de nourriture ou de petits mots de fenêtre à fenêtre au moyen de yoyos, finies les discussions de cellule à cellule, finis les parloirs sauvages avec les proches

venus crier leur amour ou leur soutien depuis la rue. De plus, toujours à cause de ces nouvelles fenêtres, la vie en cellule est devenue intenable à cause de la chaleur et du manque d'aération.

« Du deuxième au quatrième étage, tu n'as aucune possibilité d'ouvrir une fenêtre. Tu as des fenêtres fixes, avec des petits trous sur le côté sur une paroi en fer. Mais c'est le seul truc où l'air peut passer dans ta cellule. Je te donne un exemple : je pouvais pas faire à manger. Tu peux pas te permettre de faire des frites, tu vas sentir la friture à quatre cents kilomètres ! Tu as tout dans la même pièce : ton linge, tes affaires... » En juin 2016, dans les colonnes du n° 44 de *L'Envolée*, Marina, alors prisonnière à la maison d'arrêt pour femmes (MAF) de Fleury-Mérogis, évoquait déjà ces dispositifs : « Autre particularité chez les femmes : les fenêtres des cellules n'ont pas de barreaux – peut-être nous croit-on incapables de tenter une évasion. Elles sont grandes, dégagées, mais ce système ne permet pas d'aérer la cellule parce que la fenêtre ne s'ouvre que de dix centimètres en bas et en haut. »

DES VIOLENCES PÉNITENTIAIRES SEXISTES

Lorsque les prisonnières des Baumettes se révoltent contre les fouilles intégrales, c'est-à-dire à nu, elles dénoncent le caractère sexiste de cette répression pénitentiaire. Devenues très fréquentes depuis novembre 2020, ces fouilles sont non seulement humiliantes, mais également abusives. « C'est des fouilles au corps avec menottes, jambes écartées. Elles regardent dessous nos parties intimes à trois, quatre surveillantes. T'as des coups de pieds quand tu veux pas. [...] Cette semaine, c'était six fouilles. Elles ont donné des coups de pieds à cause de mon refus d'écarter mes fesses. Placage au sol



**« Je vais pas me faire violer
tous les jours par des pervers.
Ils nous regardent bien les jambes en l'air,
les parties intimes à l'air. »**

nue, à trois sur moi. [...] Tous les jours, elles débarquent, c'est invivable ! Grave de chez grave, tout ce qui ce passe. Les Élac hommes restent avec le chef de détention à ma fouille à corps nue, c'est grave ! » Certaines parlent de viols commis par les équipes de matons cagoulés souvent composées d'hommes : « C'est pire à la MAF que chez les hommes. Chez nous, ça arrive qu'ils te menotent, ils te jettent au sol, ils t'écartent les jambes. Y a une certaine limite. [...] À un moment, c'est bon de se déshabiller tout le temps. Moi, j'ai 30 ans, donc ça passe, mais je descendais avec une mémé qui avait quand même 64 ans. Au bout d'un moment, elle me regardait, elle était à deux doigts de pleurer. » Ou encore : « Je vais pas me faire violer tous les jours par des pervers. Ils nous regardent bien les jambes en l'air, les parties intimes à l'air. » Loin de considérer que les conditions d'incarcération dans les prisons pour hommes sont souhaitables, il est tout de même insupportable que les prisonnières doivent subir en même temps la violence de la prison et le sexisme qui y sévit.

RÉSISTANCES !

Au cours de ces terribles mois d'hiver, malgré les risques, les prisonnières se mobilisent : début novembre, elles refusent de remonter de promenade et multiplient les recours juridiques ; puis, courant décembre, elles lancent à la radio des appels à faire un maximum de bruit et à boucher les œilletons tous les jours. « Tapez à une fenêtre, à la plaque de fer qui coupe votre respiration toute la journée. [...] La moitié de votre cerveau est paralysée parce que votre oxygène ne se renouvelle pas. Vous chiez dans votre cellule, ça ne part pas. Vous vous douchez, ça ne part pas. Tapez dessus, tapez dessus. » Le 26 décembre, une prisonnière raconte en direct : « On a passé de 22 heures à 22 h 30 à taper aux barreaux, à dire "Justice Dupond-Moretti", ça a fait péter les plombs aux bleues. » C'est dire si les prisonnières n'ont pas hésité à s'approprier l'antenne malgré la menace continue des matons : « Et si y a des hessess qui m'écoutent, ben écoutez : je vous emmerde ! Ici c'est Marseille, bébé ! » Dans les mois qui suivent, les matons tentent par tous

« On a passé de 22 heures à 22 h 30 à taper aux barreaux »

les moyens d'empêcher les prisonnières de communiquer avec l'extérieur : blocage de certaines correspondances, traque des téléphones, multiplication des fouilles de cellule arbitraires tandis que des brouilleurs de portables sont installés. Cette dernière mesure entraîne d'ailleurs de nouvelles plaintes de l'ineffable comité de riverain·e·s, quelque peu dérangé·e·s dans leur petit confort par la cinquantaine de machines. Quant aux prisonnières de la deuxième plus grande taule de France que les riverain·e·s refusent obstinément de voir, plusieurs d'entre elles sont envoyées au cachot, jugées au prétoire, ou transférées dans d'autres prisons. La révolte des prisonnières est matée à cause de cette répression, d'un manque de soutien à l'extérieur, et parce que l'AP ne cesse de vouloir diviser les prisonnières en nourrissant les tensions entre elles.

« Un humain = un humain ! »

Centre de détention pour femmes de Marseille-Les Baumettes, le 24 février 2021

Bonjour à vous,

J'espère que ma carte vous trouve en bonne forme et en bon moral.

L'hiver passe et nous arrivons au printemps. Mais il ne nous a pas épargnées cette année 2020 : pluie, vent, froid, neige, inondation, etc. Alors, oui, on l'a senti passer.

De plus, les conditions de ce château sont loin d'être aux normes européennes... mais une honte de la société, c'est clair.

La solidarité, bien des personnes ont oublié ce mot. Comme d'habitude, je me bats pour tout.

De toute façon, la vie est un combat. Et il ne faut jamais baisser les bras !!! Peu importe l'adversaire face à soi. Je ne rentre pas dans la case car je suis assez trempée en caractère. Je tempère au vu du lieu et des conséquences. De toute façon, j'assume. Face à nous, ils sont tous humains. Un humain = un humain !

Ça passe vite pour mes enfants dehors. J'ai laissé des bébés, ce sont des femmes et des hommes maintenant. C'est une claque qui fait mal. Mais pas le choix, on s'y fait, et le temps fait son chemin et son travail.

Prenez soin des vôtres, c'est important.

N.



POUR UN FÉMINISME ANTICARCÉRAL

« La très médiatisée "sécurité" de l'État ne nous concerne pas. Nous, les femmes, les pauvres, les exclues, les rebelles, les dissidentes, les déviées, les immigrées, les précaires, les prisonnières... nous ne sommes pas en sécurité. Nos vies sont en danger. Faites gaffe, les ami·e·s, et continuez le combat pour en finir avec les prisons, ça devient urgent ! »

Lettre de Maité et Marina, mai 2017
depuis la prison de Rennes (*L'Envolée* n°46)

La reconnaissance et la prise en compte des violences sexuelles et sexistes émerge enfin dans toute la société, mais l'Etat et la justice les instrumentalisent pour défendre l'ordre social d'une société de classe, patriarcale et raciste. Heureusement, des voix s'élèvent contre un certain féminisme punitif et carcéral : celui qui cherche à nous faire croire que l'Etat défendrait les femmes.

L'Etat n'est pas là pour protéger les victimes et leur donner réparation ; il les utilise pour se protéger et se renforcer en punissant ceux et celles qu'il a ciblés au gré de ses obsessions sécuritaires, et qui sont souvent les mêmes : les pauvres, les étrangers·e·s, ou perçus comme tels... Les peines de justice servent à dédouaner une société de sa violence en faisant porter le chapeau à quelques-un·e·s pour ne pas interroger l'origine de cette violence : pour faire oublier que le ver est dans le fruit.

A toutes celles et ceux qu'une condamnation judiciaire ne reconfortera jamais assez parce qu'elle ne répare rien, à toutes celles et ceux qui se méfieront toujours des lois que l'Etat multiplie pour « protéger les vulnérables » parce qu'ils savent que cela se retournera toujours contre eux, nous apportons ces contributions en espérant qu'elles nourriront cette pensée à contre-courant.

TIRÉ DU BLOG *LA SELLETTE*, LE RÉCIT QUI SUIT MONTRE TOUT LE MÉPRIS DE LA JUSTICE POUR UNE « INCONSCIENTE », UNE « MAUVAISE VICTIME » QUI NE JOUE PAS BIEN SON RÔLE DANS LA MÉCANIQUE JUDICIAIRE.

**Toulouse, lundi 4 octobre 2020,
chambre des comparutions immédiates**

Mehdi comparaît pour avoir frappé sa compagne très violemment après une soirée arrosée. Parce qu'il aurait reçu des textos d'autres femmes, une dispute a éclaté : Leila a fini aux urgences au milieu de la nuit avec de multiples blessures – ecchymoses sur tout le corps, plaie à la tête : dix jours d'incapacité totale de travail (ITT). La jeune femme est présente, assise sur le banc des parties civiles, même si on apprend dès le début du procès qu'elle a retiré sa plainte.

Le président ponctue le récapitulatif des faits de « *Vous confirmez, Monsieur ?* », « *C'est bien ça, Monsieur ?* » qui n'attendent pas de réponse, puisqu'il laisse rarement le prévenu finir une phrase. Comprenant que les questions n'en sont pas réellement, celui-ci finit par renoncer à dire quoi que ce soit, même s'il continue à secouer obstinément la tête.

Après avoir rappelé qu'en garde à vue Mehdi a affirmé que les violences étaient réciproques, que sa compagne l'avait frappé à plusieurs reprises et lui avait même jeté une chaise dessus, le président conclut, narquois :

— À vous entendre, vous avez fait ça pour vous défendre ?

L'ironie tombe à plat quand Mehdi répond :

— J'ai dit ça sur le moment, mais après la gendarmerie m'a dit que je l'avais tabassée à mort. Je les ai crus. Et je crois ma compagne. Je ne m'en rappelle plus, mais si elle le dit, c'est que c'est vrai. Elle a fini aux urgences. Moi, je n'ai fini nulle part.

La victime est appelée à la barre. Ce qui intéresse le président en premier lieu, c'est de savoir pourquoi elle a retiré sa plainte.

D'abord presque courtois, le ton se durcit quand la jeune femme dit que son compagnon a besoin d'être soigné, pas d'être enfermé. Rapidement, le président la traite comme le prévenu : il lui coupe la parole sans arrêt et, comme elle s'entête à dire que l'incarcération n'est pas une solution, il la somme brutalement de revenir aux faits.

Elle confirme donc les déclarations faites à l'hôpital : elle ne l'a pas frappé ; si elle a brandi une chaise, c'était pour se protéger. Ce soir-là, son compagnon avait beaucoup bu : « une bouteille de whisky ». Soucieuse de ne pas réduire son compagnon aux faits qu'on lui reproche, elle ajoute aussitôt :

— Il boit parce qu'il a le mal-être.

Lassé, le président – qui manifestement ne tient plus tant aux faits – tente un coup bas :

— Bon, il vous trompe...

Le ton est affirmatif.

— Non, non. Enfin je ne pense pas.

— Il reçoit pourtant des textos.

— Je ne suis pas dans sa tête. C'est pour ça que j'ai dit : « Je pense. » C'est un garçon qui a besoin d'aide et de soutien.

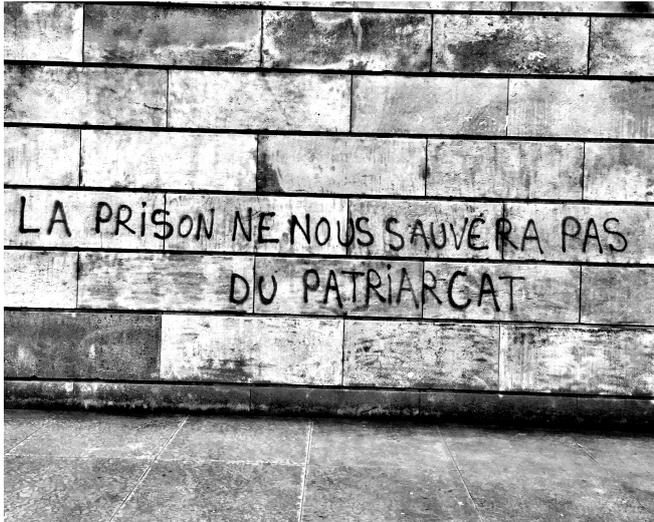
Désireux d'aider à remettre Leila S. sur les rails du témoignage conforme, le procureur rappelle un précédent : un confit avait déjà eu lieu en janvier et le couple avait été poursuivi pour violence réciproque, avant que la procédure ne soit classée sans suite. Elle a avoué aux policiers qui l'ont interrogée à l'hôpital avoir à l'époque minimisé la violence de son compagnon.

— Je ne me souviens pas avoir dit ça.

Il insiste. La jeune femme nie catégoriquement. Quoi qu'elle ait dit à l'hôpital, sous le choc et sous morphine, ce n'est pas vrai.

Il change de méthode. Sa voix s'adoucit pour lui poser des questions retorses : est-ce que Mehdi S. est dangereux ? Est-ce qu'il peut recommencer ? La jeune femme esquivé : il n'est « pas dangereux », mais « en souffrance ». S'il est suivi correctement, il ne recommencera pas.

En désespoir de cause, le procureur lui demande pourquoi elle n'a « pas jugé bon d'avertir les officiers de police » des problèmes d'alcool lors des événements de janvier. Leila S. répond simplement que « la consommation d'alcool était moindre ».



Elle refuse décidément de se plier à l'exercice. Qu'à cela ne tienne, dans son réquisitoire, le procureur opte pour la pédagogie musclée :
— Peu importe aujourd'hui qu'elle veuille retirer sa plainte, une fois les faits dénoncés, elle perd la main sur ces faits. Je ne sais pas ce qu'attend M^{me} S. de la justice et cela m'importe peu. Aujourd'hui, elle a eu dix jours d'ITT ; demain, ce sera plus ; et après-demain, elle ne sera pas là pour témoigner. Elle attend quoi ? De faire un orphelin ? Cette attitude ne rend service à personne : ni à elle, ni à son enfant, ni à la société.

Soucieux de « poser des limites », il demande dix-huit mois fermes et le maintien en détention. Pris par le mouvement qui a transformé la victime en une seconde coupable, l'avocat les défend tous les deux :
— Cette femme vient un peu à contresens de ce qu'on pensait de cet homme depuis qu'on l'a réduit à un dossier. Elle est venue vous dire qu'elle ne croyait pas que la prison puisse les aider. Vous lui dites : « Ça ne nous intéresse pas ce que vous pensez de votre compagnon. » Mais enfin, qu'est-ce que c'est que cette justice-là ?

Mehdi est condamné à deux ans de prison, dont un avec sursis probatoire et maintien en détention assorti d'une obligation de soin et de l'interdiction de paraître à son domicile...

Affaire suivante.

LA SELLETTE : UN BLOG DE CHRONIQUES DE COMPARUTIONS IMMÉDIATES À TOULOUSE

Sous l'Ancien Régime, la sellette était un petit siège de bois réservé aux prévenu·e·s. Ce tabouret, très bas, était taillé pour humilier l'accusé·e face à ses juges, en le mettant en position d'infériorité alors qu'on l'interrogeait.

La Sellette s'intéresse à la justice pénale ordinaire, telle qu'elle se pratique quotidiennement dans les tribunaux. Ce qu'on appelle parfois la « petite justice », celle qui, loin des cours d'assises et des procès médiatiques, ne s'applique qu'à des affaires peu spectaculaires, pour lesquelles chaque jour des dizaines de personnes sont jugées et condamnées en moins de trente minutes, puis emprisonnées le soir même.

Le cœur de ce blog est constitué de chroniques de comparutions immédiates. Une chambre leur est dédiée à Toulouse, où se tient la grande majorité des audiences décrites. On peut y observer cette justice qui affirme se rendre « au nom du peuple français ». Ce qu'on y voit contredit le mythe de sa neutralité, vertu censée pourtant fonder l'institution judiciaire. Une salle d'audience n'est pas le lieu d'une gestion apaisée de la délinquance. C'est un lieu de violence. Violence du mépris et de la désinvolture des gens de justice pour les justiciables ; violence de la peine qui s'abat sur les pauvres, les racisé·e·s, les immigré·e·s.

contact@lasellette.org

*« Elle est venue vous dire
qu'elle ne croyait pas
que la prison puisse les aider »*

« LES LUTTES FÉMINISTES ONT TOUT INTÉRÊT À S'ÉMANCIPER DU SYSTÈME PÉNAL »

A l'occasion du 8 mars, journée internationale des femmes, des personnes concernées par l'inceste ont écrit un texte pour critiquer la réponse pénale de l'Etat à cette violence. Nous en reproduisons ici un extrait.

Ce sont les « monstres » que l'on pointe du doigt et dont la purge par la judiciarisation libérerait la société de ses criminels (par enfermement à perpétuité et mort sociale). Ils deviennent alors des exutoires publics qui permettent de se débarrasser en apparence du problème tout en ne questionnant pas l'origine du phénomène, sa banalité et son caractère systémique. Nous pensons que les récentes lois et propositions soumises par l'État pour la protection des enfants (ex : loi sur l'âge du consentement) ne sont que de la poudre aux yeux, comme à chaque fois. La réponse de l'État à la violence de l'inceste est en réalité toujours la même : la voie judiciaire et carcérale. [...] Nous sommes féministes anticarcérales pour diverses raisons, mais la principale est que le milieu pénal est profondément raciste et classiste. La justice à laquelle on demande de la répression contre les violeurs est la même justice qui condamne toujours les mêmes catégories de population (jeunes, racisé·e·s, sans-papiers, classes populaires, etc.) aux mêmes punitions brutales, avec la même sévérité, et toujours dans le même but : perpétuer le système. Un système d'hommes blancs, riches,

solidaires entre eux, et avec beaucoup de pouvoir. La justice n'est pas notre alliée. [...] Aujourd'hui, nous faisons aussi le constat que l'ASE (l'aide sociale à l'enfance), censée protéger les mineur·e·s, place au centre du viseur les personnes racisé·e·s et de classe populaire. Il n'est plus à prouver que cette institution est sclérosée par le racisme structurel. [...] Nous redoutons que ces nouvelles dispositions ne fassent qu'augmenter le nombre de signalements injustifiés envers les personnes racisé·e·s. Nous craignons des possibles dérives et instrumentalisation fémonationalistes (l'utilisation du féminisme à des fins répressives et racistes, notamment), et que les personnes les plus surveillées et punies soient en grande partie des hommes racisés, comme cela a pu être le cas avec la création du délit de « harcèlement de rue » [...]. Les luttes féministes n'ont donc aucun intérêt à aller sur le terrain punitif et ont tout intérêt à s'émanciper du système pénal [...] car la justice poursuit avant tout des délits économiques et que les prisons ont historiquement toujours servi à protéger le capitalisme et l'impérialisme, non pas l'intégrité physique.

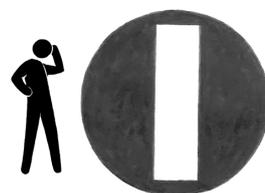
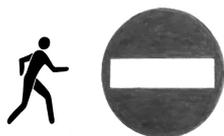
« LE VIOL EST UNE CULTURE, LA DOMINATION, UNE ÉDUCATION »

Dans *Une théorie féministe de la violence, pour une politique antiraciste de la protection*, Françoise Vergès s'oppose au féminisme d'État et dénonce le tournant sécuritaire de la lutte contre le sexisme. Elle s'appuie pour cela sur d'autres féminismes « qui, surtout au Sud, insistent sur les liens entre capitalisme, impérialisme, racisme et oppression des femmes ».

Françoise Vergès est aussi signataire – avec Fatou Dieng, Awa Gueye (collectif Vérité et Justice pour Babacar), Aurélie Garand (collectif Justice pour Angelo) et d'autres personnes et collectifs – d'une tribune féministe intitulée *Féministes, nous luttons contre la répression d'État*, qui dit « leur peur et leur colère face à la course sécuritaire menée par le gouvernement » et réclame la libération des militants arrêtés le 8 décembre 2020 (cf p.54). Extrait.

« Nous affirmons nous opposer [...] au «féminisme» d'État, qui transforme nos souffrances en prétexte à la pénalisation et au sécuritarisme. Nous n'accordons aucune confiance aux sphères étatiques qui refusent de voir que le viol est une culture, la domination, une éducation. Si nous reconnaissons que la justice permet à certaines victimes de trouver une sorte de réparation, nous ne doutons pas que le système pénal privilégiera encore et toujours les dominants, quand les corps racisés seront les coupables idéaux. Pénaliser les actes sexistes ne les empêche pas, et la question reste inaudible pour le gouvernement : que faut-il faire pour empêcher les hommes de violer ? »

LE COVID, ON PENSAIT QUE C'ÉTAIT UNE MALADIE



Un peu plus d'un an après l'arrivée du covid, revenons sur la gestion sécuritaire de l'épidémie en prison : fermeture des parloirs, mise en place de Plexiglas et réduction des temps de visite, arrêt des activités... Ces mesures empêchent-elles le virus de circuler ? Oh que non. Depuis plus d'un an, ici et là, il y a eu des clusters en prison ; dans beaucoup de prisons.

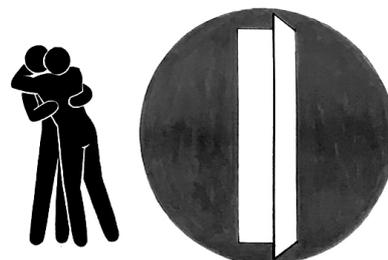
Alors, qui fait rentrer le virus ? Certainement pas les familles, mais plutôt les surveillants, les intervenants en tout genre... et les arrivants. En effet, de l'aveu même du nouveau ministre des tribunaux et des prisons, la pseudo « vague de libérations » du premier confinement n'a concerné que 6 000 personnes en toute fin de peine. Loin de vider les prisons, le gouvernement continue d'enfermer, puisqu'au 1^{er} janvier de cette année, il y a 75 000 personnes écrouées – un chiffre record, contre 70 000 en janvier 2020 ; les centres de rétention administrative n'ont pas désempli non plus.



Ces mesures visent donc plutôt à apaiser une société qui souffre des contraintes sécuritaires liées à la pandémie : confinement, couvre-feu... Si toute la société souffre, il faut que les prisonniers souffrent encore plus ; question de bon sens, non ? En toute situation, les prisons doivent toujours rester le pire des repoussoirs pour maintenir l'ordre social. Ces mesures servent aussi à satisfaire la matonnerie et ses syndicats : leur temps de travail est diminué d'autant, le monopole du trafic leur assure un treizième mois, plus besoin de fouilles, sinon pour le plaisir... Le rêve !



Nous publions ci-dessous des extraits croisés d'un entretien avec Estrella, dont le mari est prisonnier (à écouter sur *L'Envolée* radio du 30 avril 2021), et de l'interview d'un prisonnier fraîchement sorti de la maison d'arrêt de la Talaudière (à lire en intégralité sur [Infosprisonsaintetienne.over-blog.com](https://infosprisonsaintetienne.over-blog.com)).





DEHORS / Mon mari est en maison centrale depuis plusieurs années et on a deux enfants, dont mon fils qui est né au mois de juin, donc juste après le début du confinement. Les parloirs ont fermé pendant deux mois. Quand ils ont recommencé, ils ont mis le détenu dans un box et les familles dans un autre box avec une vitre ; on pouvait simplement se voir sans aucun contact physique, sans se toucher, etc. Le temps du parloir a beaucoup diminué : une heure et demie de parloir une seule fois par week-end au lieu de trois heures et demie le matin et quatre heures l'après-midi, les deux jours du week-end. J'y suis pas allée, parce que mon mari a pas voulu nous voir dans ces conditions puisque ça ressemble aux parloirs hygiaphones. C'est une mesure disciplinaire en cas de faute grave, si vous avez rentré quelque chose en détention, par exemple... et là c'était uniquement par rapport au covid. [...]

DEDANS / Au parloir, ils ont mis une vitre : on n'entend rien, on peut pas communiquer sans hurler, et vu que tout le monde hurle, on entend les résonances des autres. Tout le scolaire n'a fonctionné que par intermittence, voire pas du tout. Aucune des activités qui viennent normalement nous sortir de cellule n'était présente, il n'y avait plus d'activités, en fait, pendant le covid. La bibliothèque était fermée. Elle l'est toujours, d'ailleurs.

DEHORS / Mon mari s'est fait envoyer des masques et du gel hydroalcoolique lors du premier confinement [...] mais la taule a refusé. Ils les ont reçus et mis de côté, ils ont rien transmis. [...] Ça veut dire que le détenu qui avait envie de porter un masque pour se protéger, il pouvait pas, même si c'était ses proches qui lui envoyaient ; et du jour au lendemain, c'est devenu obligatoire pour les prisonniers de le porter. Au bon vouloir de l'administration pénitentiaire, comme d'habitude. J'ai pas envie de faire la victime, mais comme à chaque fois, les détenus, c'est les plus mal lotis : même les personnes âgées en Ehpad, qui sont les personnes les plus à risque au niveau de l'épidémie, ils leur ont rouvert les visites quand ils ont vu les dégâts que ça faisait de plus avoir de contacts avec leurs familles. Mais pour les détenus, ça choque personne, et personne ne s'en émeut.

DEDANS / Tout ce qui a été mis à disposition des détenus, c'est juste des masques. Il y a des contraintes pour faire rentrer du linge : ils nous le gardent pendant vingt-quatre heures. [...] Ils donnent pas de kit pour le nettoyage, c'est à la charge de chaque détenu de payer les produits : la javel, de quoi se laver et laver nos vêtements, des produits d'entretien. Un détenu indigent, il touche 20 euros par mois et il doit pouvoir gérer l'intégralité de ses frais – ce qui est impossible. Normalement, ça devrait être fourni par l'administration pénitentiaire, ce qui n'est plus fait depuis au moins une année.

DEHORS / Déjà pour un adulte, c'est compliqué d'accepter ça et de le tolérer, mais pour un enfant, c'est encore plus difficile : leur quotidien est inchangé, ils continuent à aller à l'école, à côtoyer tout le monde. En maternelle, tous les enfants sont collés les uns aux autres, la maîtresse enlève le masque parce que sinon les enfants comprennent pas ce qu'elle dit, et à côté de ça je dois lui expliquer qu'on peut pas aller voir son papa depuis un an à cause du covid, parce qu'il y a une vitre et qu'elle pourra pas faire de câlins et qu'elle sera enfermée dans un box alors que d'habitude elle peut courir et aller où elle veut. Les surveillants, quand ils viennent vous chercher à l'accueil famille, ils mettent pas de masque, ils le mettent que quand ils rentrent dans la prison ; donc concrètement, c'est du cinéma.

DEHORS / Ça m'a fait vraiment mal de voir mon mari derrière une vitre et de pas pouvoir le toucher, le prendre dans mes bras, alors que ça faisait des mois que je l'avais pas vu. Depuis que je le connais, j'ai jamais laissé autant de temps sans aller le voir. Normalement, je vais le voir toutes les semaines. Je suis tout le temps au parloir, c'est mes week-ends. Alors mon mari appelle au téléphone trois, quatre fois dans la journée, mais c'est pas pareil. En plus c'est de la cabine de la prison, c'est écouté, donc on a pas d'intimité. Je peux pas dire réellement ce que je ressens à mon mari.

DEDANS / C'est compliqué de ne pas avoir de contacts physiques avec les gens qui nous sont proches. On peut imaginer des enfants, un père, une mère, qui ne peuvent pas vous toucher. Un père qui est rentré, son enfant vient juste de naître, il aura jamais eu l'occasion de le prendre dans ses bras. C'est des trucs qui sont à la portée de tous, que tout le monde peut comprendre.

DEHORS / Il a vu son fils au mois d'octobre, seulement : le petit avait déjà quatre mois. Il a pu le prendre dans ses bras, ma fille aussi ; elle était contente. C'est d'ailleurs plus difficile pour elle parce qu'elle a trois ans et demi, qu'elle avait l'habitude de voir son père tous les week-ends, et là, elle l'a pas vu pendant plus de six mois ; sept mois, même. Au mois d'octobre, on y est retournés, mais là, y avait la contrainte du masque puisqu'il y avait plus les vitres. En novembre, avec le retour du confinement, ils ont remis les vitres, et depuis c'est toujours comme ça. A nouveau, mon mari n'a plus voulu qu'on y aille.

DEDANS / Autour de moi, y avait des gens qui disaient à leurs familles de ne pas venir, que c'était pas nécessaire parce qu'on arrivait pas à communiquer. [...] A l'intérieur, c'est déjà général qu'on a pas de contact avec l'extérieur. Quand on va voir les travailleurs sociaux, Spip, agents du Grep, Pôle emploi, mission locale, même les visiteurs de prison... eux n'ont pas de vitre entre le détenu et eux, ils peuvent communiquer sans aucune barrière. Donc évidemment, ça crée une incompréhension, on se dit : « C'est quoi ces mesures ? » C'est juste pour nous priver, nous, de voir nos proches.

DEHORS / Je comprends toujours pas aujourd'hui comment ça se fait qu'y ait plein de personnes qui rentrent et qui sortent en détention ; que ce soient les surveillants, mais aussi les autres intervenants, qui peuvent voir les détenus sans avoir la même contrainte que nous. [...] Au début, y avait les surveillants qui rentraient, qui sortaient en permanence, qui eux, pouvaient voir leur famille, les embrasser, faire ce qu'ils veulent, en fait, vivre comme nous dehors. [...] Du coup, mon mari, à chaque fois qu'il est convoqué par la Spip ou autre, il refuse de s'y rendre. Il explique que c'est pas normal qu'il aille les voir sans vitre alors que nous, il doit nous voir derrière une vitre. C'est pas possible pour lui.

DEDANS / Beaucoup n'étaient pas du tout motivés pour faire une [permission d'une] journée ou quelques heures, et derrière confinement [de 10 jours] dans un bâtiment où on a pas nos affaires avec nous, donc on possède rien, on peut pas cantiner... on peut pas vivre, en fait. C'est comme si on se retrouvait au mitard à chaque fois qu'on revient de permission.



**Quartier d'isolement de la maison centrale de Saint-Maur,
février 2021 (écrit au verso d'un bon de cantine)**

Salut,

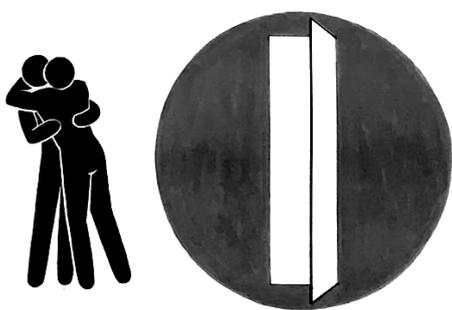
Ces derniers temps, j'ai pas donné de news, mais les journées se ressemblent tellement que je ne sais pas trop quoi dire... Pas de parlu à cause de ce covid de merde... Évidemment, c'est volontaire, parce que leur truc d'autoriser les parlus en hygiaphone, je l'ai subi pendant un an et demi après mon agression.

Du coup, je ne le supporte plus, donc je préfère m'en priver pour le moment.

Sinon, toujours pareil, fouille sur fouille dans l'espoir de trouver des portables qui n'existent que dans leur tête... « Bonne chance ! » (Rire !) Comme on dit, toujours droit dans mes bottes, contrairement à d'autres qui veulent soulager leurs conditions au détriment de leurs propres potes... Bref, y a pas d'arrangement. J'ai bien reçu le n° 52.

On lâche rien. Le mental est toujours là ! J'en suis propriétaire, et loin de leur en céder une part !

Bilal



*« J'ai été faire mon parloir
avec mon conjoint
avec une dizaine de flics de chaque côté »*

Dans les centres de rétention comme en prison, les mesures sanitaires se sont résumées à des privations supplémentaires de liberté et de droits : les visites sont suspendues pour tout le monde au moindre cas de covid, les audiences devant le juge des libertés et de la détention et le tribunal administratif se font de plus en plus par visioconférence, voire carrément sans les prisonnier-e-s. Par contre, les mesures d'hygiène sont inexistantes. Les proches ne sont pas épargné-e-s : lors des parloirs au Mesnil-Amelot, plusieurs se sont pris des amendes et se sont fait emmerder par les keufs de la police aux frontières. Le covid est un nouveau prétexte pour harceler les proches et les dégoûter de venir soutenir les prisonnier-e-s. Voici comment la conjointe d'un prisonnier nous le racontait fin novembre 2020, au début du second confinement (retranscrit intégralement sur : Abaslescra@noblog.org)

« Moi, j'ai été voir mon conjoint plusieurs fois pendant le confinement... donc ils me disent que si je rentre dans le centre de rétention c'est 135 euros d'amende la première fois, 1 200 la deuxième fois et trois mois de prison la troisième fois. Je suis rentrée parce que j'avais envie de voir mon conjoint. Ils ont pris mon nom, prénom et adresse, et ils m'ont dit que c'était 135 euros d'amende. Après, j'ai fait ma visite normal. [...] Là, ils me fouillent mon manteau, normal, et ils me disent : « Retournez-vous, les bras en l'air, sortez vos fesses... » Ils m'ont mis les mains dans les fesses, devant et tout. Alors que même en prison, ils font pas ça ! Je vais juste voir mon conjoint. Ils m'accusent d'avoir ramené des produits illicites alors que c'est faux. Ils me disent

que si, que j'ai déjà essayé, donc là ils me fouillent de partout, les cheveux, partout. Je suis choquée. Je suis traumatisée, j'ai même plus envie d'aller voir mon conjoint au parloir.

Dans la salle, c'est parti... Ben voilà, on s'est tous engueulés. Mon conjoint, forcément, il était très énervé. Il a déjà des problèmes de santé. C'est vraiment catastrophique, là ; mais on doit se taire. Mais je suis désolée, c'est des humains comme nous, hein ! J'ai été faire mon parloir avec mon conjoint, mais avec une dizaine de flics de chaque côté. Dans ce cas-là, c'est pas la peine, si on peut pas...

Ça devient du harcèlement, c'est pas possible. Moi, franchement, j'ai même plus envie d'y aller.

Laurent Jacqua, ancien prisonnier longue peine et correspondant de longue date de L'Envolée, nous a proposé une tribune dont nous publions un large extrait ci-dessous pour prolonger les réflexions menées dans le n°52 sur la carcéralisation de la société.

COVID-1984

LETTRE D'UN PRISONNIER

Depuis des mois, les citoyens de ce pays vivent dans un système liberticide. Il ne faut pas se demander pourquoi, mais comment ils en sont arrivé là, car ce qui importe, c'est la méthode qui a amené ce résultat. Pandémie et attentats sont les deux outils qui ont permis ce basculement brutal de la société et des libertés dans un régime ressemblant de façon troublante à un système carcéral. [...] Les états d'urgence –sanitaire et attentats– que nous vivons actuellement ne sont que des prétextes opportuns pour mieux asseoir le pouvoir de la classe dirigeante ; pour transformer, avec succès, notre pays en état policier et militaire. D'une certaine manière, nous leur avons laissé carte blanche par une forme de consentement volontaire pour mater toute protestation ou opposition à l'instauration de ce régime totalitaire que nul n'a le droit de contester aujourd'hui. Lorsqu'un pays est dirigé fermement par des lois, décrets ou règlements tous aussi liberticides les uns que les autres, lorsque les citoyens sont soumis à une autorité sans autre forme d'opposition ou de débat politique, c'est qu'on est déjà dans une forme de dictature qui ne veut pas dire son nom. La peur est l'arme la plus efficace pour obtenir la soumission, voire même l'adhésion de tout un peuple. Par un effet presque naturel, on neutralise toute rébellion ; et si cela ne suffit pas, la machine répressive se met en route par la dissuasion : amendes, sanctions, menaces, culpabilités, opprobre... incitant les derniers récalcitrants à baisser la tête.

[...] Le véritable commencement de cette transition vers un régime autoritaire, outre la mise en place de Vigipirate en 1995 et autres états d'urgence, et les lois liberticides des années suivantes, c'est l'épisode du soulèvement des Gilets jaunes, premier vrai basculement vers un Etat qui utilise sans complexe la répression et la violence policière pour briser un mouvement populaire. Face à la puissance de ce mouvement, le gouvernement de l'époque a tremblé et compris qu'il fallait agir, se donner les moyens pour que cela ne se reproduise plus. Le premier confinement de mars 2020 a été une véritable expérience pour le pouvoir : cinquante-cinq jours d'enfermement total à l'échelle d'une nation, sans aucune protestation ; c'est là qu'ils ont pris conscience, non sans surprise, qu'ils pouvaient agir sur nos libertés fondamentales avec une facilité déconcertante grâce aux chocs provoqués par l'épidémie et la peur. Quel outil fantastique ! Quelle victoire de voir la soumission de toute une population ! Cela leur a ouvert des possibilités infinies

sur un changement total de notre régime, et ils ne se sont pas privés d'en abuser et de transformer ainsi le pays en système carcéral. C'est sans précédent. La liberté a quasiment disparu, remplacée par un système autoritaire et dominateur qui gère les citoyens comme on gère la population pénale. Confinement, couvre-feu, parloir dans les Ehpad, promenade soumise à autorisation, entrave à la liberté d'aller et venir, surveillance policière, interdiction de toute manifestation, regroupement ou réunion, fermeture des lieux et activités culturelles, plus de liberté d'expression, port du masque obligatoire pour adultes et enfants, fermeture administrative de commerces... toutes ces injonctions autoritaires, vous ne les trouvez que dans un seul lieu : la prison !

Nous sommes aujourd'hui dans une société qui applique un véritable modèle carcéral ; le pouvoir et ses sbires se comportent comme s'ils dirigeaient un établissement pénitentiaire. Lois, décrets, règlements... plus de place pour le bon sens, la concertation ou l'intelligence. Le système applique des règles et des méthodes parfois absurdes à tous sans aucun discernement, sans réflexion ni recul sur la situation. Le pays est aux mains de fonctionnaires, véritables matons qui obéissent et appliquent la loi de façon aveugle et froide. Nos libertés individuelles sont entravées sans que nous puissions agir : c'est la définition même de ce qu'est un prisonnier. Ils nous persuadent, avec la complicité de médias aux ordres, que l'abandon de nos libertés est la seule solution pour s'en sortir ; le mécanisme est si efficace que plus rien ne les arrêtera. Cela est bien plus grave que le Covid-19 ou quelques attentats. Les citoyens subissent un enfermement et une privation de liberté, et ils ont accepté leurs propres chaînes sans réagir parce qu'on leur a fait croire que c'était pour le bien commun et l'intérêt général du pays.

Non ! Tout cela n'est qu'un leurre ! Covid-19, attentats, état d'urgence, chocs, peurs ne sont que des leviers providentiels pour faire basculer la société dans une sorte de néodictature dite « intelligente », puisque masquée par une démocratie de façade.

**QUE VOUS LE VOULIEZ OU NON,
NOUS SOMMES TOUS DES PRISONNIERS
— ET LE PAYS UNE PRISON.**



MUTINERIE D'UZERCHE, UN AN APRÈS LES PROCÈS CONTINUENT

Le 22 février 2021, nous étions quelques-uns des émissions l'Envolée et Casse-Murailles (voir page Hertz) à nous rendre au tribunal de Nantes pour tenter de soutenir trois prisonniers. Suite à la mutinerie qui a éclaté au centre de détention d'Uzerche le 22 mars 2020, quelques jours après le début du premier confinement, les prisonniers de deux bâtiments s'étaient révoltés. Certains étaient montés sur les toits, d'autres avaient envahi des zones habituellement interdites aux prisonniers ou encore incendié les bureaux administratifs et les postes de contrôle. Les matons s'étaient enfuis et les prisonniers avaient tenu la taule pendant une dizaine d'heures avant que les équipes régionales d'intervention et de sécurité (Éris) ne la reprennent violemment, appuyés par des forces de police des alentours. Les prisonniers avaient donné les raisons de cette mutinerie dans un communiqué (publié dans le N 52 et sur le site) : ils dénonçaient la gestion sécuritaire de la pandémie, notamment la suppression des parloirs.

« On était désarmés, nous »

En répression de cette révolte, et du fait que des bâtiments sont inutilisables, 336 prisonniers ont été transférés aux quatre coins de la France et, depuis juin 2020, les procès s'enchaînent : il y a 53 inculpés pour 14 procès différents. Certains ont déjà eu lieu : à Limoges, à Évreux, à Chartres, à Mont-de-Marsan, à Tulle ou à Agen. C'est la stratégie du ministère public : pas question de faire un grand procès de la mutinerie dans lequel l'administration pénitentiaire et son ministère de tutelle risqueraient de se retrouver sur la sellette. Vu les conditions de détention imposées aux prisonniers pendant le premier confinement, on préfère juger individuellement et distribuer des condamnations pour dégradations, destructions ou violences dans le plus grand silence médiatique. Même s'il y a eu quelques relaxes, la plupart des peines sont lourdes : d'un à trois ans de prison.

Ce 22 février 2021 – presque un an après les faits –, trois prisonniers passaient donc au tribunal de Nantes. Ils comparaissaient comme détenus, donc engagés dans un box de Plexiglas. Deux des trois inculpés ont comparu sans avocat... alors qu'ils avaient bel et bien demandé à être défendus. Le procureur a insisté sur la nécessité d'« aller vite ».

Les trois étaient sensiblement accusés des mêmes faits : dégradations, destructions et violences sur personnes dépositaires de l'autorité publique avec plus de huit jours d'incapacité temporaire de travail (ITT). Le tout assorti de circonstances aggravantes : la cour s'est ser-

vie de comptes rendus d'incidents internes pour présenter les faits comme des récidives. Contrairement à un prisonnier atteint à la gorge par une balle en caoutchouc, aucun maton n'a été blessé, puisqu'ils se sont enfuis dès le début. En fait, les ITT sont consécutives à un « choc psychologique et émotionnel très important ». Bien sûr ! De grands sensibles, ces matons... surtout quand il faut charger les accusés. On a vite appris que les accusations étaient basées sur des vidéos – celles des caméras de surveillance et d'autres, trouvées sur les réseaux sociaux – et sur des témoignages de matons. Ils étaient une vingtaine à se porter partie civile en plus du centre de détention, du Trésor public et de la Sodexo, sinistre entreprise d'hôtellerie et de restauration qui fait son beurre sur le business de l'enfermement.

Le premier accusé, A., reconnaît les faits de dégradation, mais pas les violences ni les destructions. Avant la mise hors-service des caméras de surveillance, il a été filmé en train de défoncer une porte avec un chariot. Il reconnaît s'être introduit dans le bureau du chef de détention mais maintient qu'il n'est pas monté sur les toits et n'a croisé aucun maton. Il reconnaît avoir cassé une grille, puis érigé une barricade. Ayant déjà participé à un mouvement, il savait comment ralentir les Éris qui n'ont pas tardé à débouler. Il explique que les prisonniers ont décidé de tout casser après s'être aperçus qu'ils se faisaient tirer comme des lapins par les Éris à coups de balles en caoutchouc. À la question de la juge « *Mais ils auraient dû faire quoi, les Éris ? Attendre que ça se calme ?* », visant à justifier les tirs, il répond : « *Oui, ça aurait été mieux : on était désarmés, nous.* »

B., le deuxième accusé, est inculpé sur

la foi d'une vidéo Snapchat et de témoignages de matons qui l'identifient. Décidément, il n'y a rien dans ce dossier... B. profite de son passage au micro pour dénoncer quelques faits. Alors que le procureur affirme qu'il n'y a eu aucune sanction disciplinaire suite au mouvement (comme si le transfert n'en était pas déjà une), il rétorque qu'il a passé deux mois au quartier des arrivants lors de son transfert à Nantes, une façon de l'isoler, et que les matons là-bas « *lui font la misère* ». Sa cellule est fouillée tous les deux jours, et il se prend des réductions de crédit de remise de peine pour des motifs aussi fumeux que la possession de feuilles de papier à cigarettes...

Le dossier de C., le troisième prévenu, est encore plus mince. Sur une vidéo Facebook, on le voit juste rigoler dans un couloir avec quelques autres détenus. C'est tout.

D'autant moins bavards qu'ils ont déjà fait une déposition en garde à vue et que leur journée a déjà été longue, tous trois refusent de parler d'autre chose que de ce qu'ils ont eux-mêmes fait ou pas : « *On va pas tout vous raconter non plus, on est pas des journalistes !* »

Le procureur n'a pas grand-chose à dire. Il défend l'Administration pénitentiaire, une institution « *sacralisée* », dont le personnel « *fournit un travail exemplaire* ». Il requiert trois ans ferme et cinq ans de privation de droits civiques pour A. : « *C'est un meneur, il l'assume, alors il n'aura pas de problème à assumer ça aussi !* » Pour B., il demande deux ans ferme et cinq ans d'interdiction de port d'arme, puis neuf mois ferme et cinq ans d'interdiction de port d'arme pour C.

Le seul avocat présent, celui de A, revient enfin sur le contexte : l'épidémie de covid

**« On va pas tout vous raconter.
On est pas des journalistes ! »**

en prison. Il lit le communiqué des prisonniers pour rappeler le sens de cette révolte et dénonce l'éparpillement des procès. « *S'il fallait aller vite, faire un procès collectif aurait été bien plus efficace, plutôt que des procès éclatés un peu partout !* » Il souligne que les conditions de détention déjà dures ont encore été dégradées par les mesures sanitaires en prison. Et puis les dommages sont extrêmement flous : on lâche le chiffre exorbitant de 2,4 millions d'euros, sans aucun détail.

Lors de leur dernière prise de parole, B. et C. expriment leur dégoût : ils n'ont rien fait, ils n'ont pas d'avocats pour les défendre et ils risquent de lourdes peines. « *Si j'avais fait quelque chose, neuf mois, je serais content ! Je suis en train de me dire que même quelqu'un qui a rien fait, il prend une peine !* »

Après délibération, les juges prononcent la relaxe pour B. et C. Pour A., en revanche, l'addition est salée, il prend un an ferme pour les dégradations, et cinq ans d'interdiction de port d'arme. Pour une fois, comme il n'y avait vraiment rien dans le dossier, les juges n'ont pas suivi le procureur. Mais une chose est sûre : d'autres procès viendront. Sans doute encore sans avocats ni soutiens extérieurs, comme cette fois-ci. Pour finir, la juge a éprouvé le besoin de se fendre d'une petite déclaration : « *Nous n'avons pas jugé de la légitimité d'une révolte ; nous n'avons jugé que les faits.* »

Circulez, y a rien à voir...



BLOCAGE À LA TALAUDIÈRE

Le 3 avril 2021, à la maison d'arrêt de la Talaudière à Saint-Étienne, une cinquantaine de prisonniers ont refusé de réintégrer leur cellule après la promenade. La presse mentionnait « parmi leurs revendications, la suppression des Plexiglas au parloir [...]. Certains ont aussi demandé l'installation de consoles Xbox dans les cellules. » On espère qu'ils ont passé un beau moment de solidarité au soleil, parce qu'ensuite les Éris sont arrivés et les sanctions sont tombées, dont le transfert pour deux prisonniers. Le directeur, lui, joue les andouilles : il trouve leurs revendications « confuses ». Pas nous. Les syndicats de gardiens en profitent comme toujours pour réclamer plus d'effectifs... et surtout plus de répression. Une semaine plus tard, prétextant une altercation entre un prisonnier et une surveillante, les matons organiseront un blocage complet de la prison. Décidément, ils en ratent pas une pour emmerder les prisonniers et leurs proches ! La matonnerie se plaint aussi de « l'augmentation du nombre de projections » : les prisonniers, ces voyous, se font envoyer des kilos de merguez par-dessus le mur, histoire d'améliorer la gamelle. Pour couronner le tout, de dangereux individus ont fait un feu d'artifice devant la prison le soir même du blocage de promenade. Allez, hop ! Un nouveau prétexte pour que les syndicats de matons réclament des murs, des barbelés et « des patrouilles régulières aux abords de l'établissement ». Cette fois, le directeur semble avoir compris : les lanceurs de merguez vont passer en procès et la construction d'une énième clôture autour du mur d'enceinte se doublera de la mise en place d'une équipe locale de sécurité pénitentiaire (ELSP). Dans un entretien, un prisonnier sorti peu avant le mouvement revient sur les raisons qui ont pu conduire au blocage.

Extraits.

« Les revendications sont générales, y en a des milliers en fait »

« Ça part toujours d'un ras-le-bol de détenus qui ont accepté des restrictions de droit et, suite à ça, plus c'est cumulé et plus les tensions montent. Et lorsqu'on se décide à ne pas remonter des promenades, bien sûr la matonnerie vient pour voir, pour trouver des meneurs, pour trouver des manières de calmer les esprits. Souvent, les revendications sont générales, y en a des milliers en fait, et le mouvement ne concerne pas forcément que celles qui ont été reprises dans les médias. Par exemple, à la Talaudière, il y a énormément de revendications. L'insalubrité des cellules, déjà. J'avais déjà déposé une plainte sur ce sujet-là des années en arrière. Et, dans les faits, rien n'a changé. Il y a d'autres choses à réclamer. Par exemple arrêter cette séparation dans la cour de promenade qui sépare les détenus et qui est ridicule et qui sert à rien. Y a toutes les mesures de sécurité qu'ils rajoutent, comme les murs d'enceinte qui ont été rehaussés par des panneaux, soi-disant pour éviter les projections, mais qui évitent aussi les parloirs sauvages et la communication avec l'extérieur.

On a du temps à tuer quand on est en détention, alors avoir accès aux activités, à la bibliothèque, à des cours d'informatique, aller étudier l'histoire ou aller au sport, peu importe... pendant une période de confinement, ça aussi, c'est des revendications. Et ce qu'on a pu entendre sur le mouvement à la Talaudière, des revendications de Xbox, je pense que c'était une franche rigolade face à un surveillant qui de toute manière en a rien à carrer de ce qu'on peut lui demander... Avoir une Xbox en cellule, c'est aussi un moyen de tuer le temps pendant le confinement, donc je trouve que ça fait aussi partie des revendications que les détenus peuvent faire. Et supprimer les Plexiglas au parloir, c'est aussi une revendication légitime des détenus. Ne pas pouvoir communiquer

avec ses proches normalement. On voit juste des gens au travers d'une vitre, sans pouvoir leur parler... mais aller voir les Spip dans leur bureau, qu'ils nous saoulent avec leurs questions, qu'ils viennent nous voir trente fois, tous pour des raisons différentes. Et eux, on a des contacts avec eux, et ils pourraient très bien nous refiler le covid ! Si mes proches étaient venus me voir et m'avaient refilé le covid, ça m'aurait pas trop dérangé, mais si c'est ces cochons... J'ai pas trop envie d'être malade à cause d'eux. [...] [Quand on bloque la promenade], c'est pas forcément les Éris qui interviennent. Des fois, c'est des surveillants qui ont mis un casque, un bouclier, une matraque... En général, ils viennent derrière la porte, ils font une espèce de barrage, puis ouvrent la porte. Y a un gradé qui parle. Il dit que c'est le moment de remonter, sinon c'est « l'investissement de la cour de promenade », et on sait ce que ça donne. Souvent, on a beau nous dire dans les journaux que ça s'est passé tranquillement, [...] en fait, on sait tous très bien que quand on remonte de promenade, là où y a pas de caméra, on peut prendre quelques coups ou encore bien pire.

Ils disent qu'il n'y a pas eu de personnes mises au mitard, ils parlent de deux transferts mais, moi, je pense qu'il y a des gens qui se sont retrouvés au mitard. Pas forcément des meneurs, mais des gens qui sont un peu virulents, ou qui ont bon dos pour qu'on leur mette ce type de rapport pour entacher un peu plus leur dossier de détention. »

Cet entretien a été publié en intégralité le 14 avril 2021 sur le blog infoprisonstetienne.over-blog.com où vous trouverez d'autres nouvelles de la Talaudière.

MOUVEMENTS COLLECTIFS DANS LES PRISONS D'ARLES ET DE TARASCON

Pour contester des fouilles à nu systématiques et la réorganisation du placement en cellule, des prisonniers d'Arles ont refusé de remonter de promenade le 2 février 2021. Les trois quarts des prisonniers d'un bâtiment se sont aussi mis en grève de la faim et de la soif. À nouveau, le 14 mars, une trentaine de prisonniers du bâtiment B ont refusé de remonter de promenade, toujours pour contester des fouilles à nu arbitraires, notamment à la suite des parloirs. Les Éris sont intervenus immédiatement et ont décidé de camper plusieurs jours dans la prison, à titre préventif. Dans la taule voisine de Tarascon, le 21 mars, les prisonniers ont également bloqué la promenade, toujours pour dénoncer les fouilles intégrales ordonnées par l'AP. Depuis, les conditions de détention, déjà exécrables à l'intérieur, sont loin de s'améliorer. À Arles, des vitres intégrales en Plexiglas sont, là aussi, installées dans les parloirs de la centrale courant avril, obligeant les proches et les prisonniers à crier dans les boîtes pour espérer se faire entendre.

Hé, les matons n'ont qu'à fouiller ces vitres plutôt que les prisonniers ; ou bien, vu qu'ils font tout entrer, ils ont qu'à se fouiller entre eux !

CIAO SANTE !

Sante Notarnicola (1938-2021) vient de nous quitter. Comme bien d'autres dans les années 1950, il immigré du Sud de l'Italie pour aller travailler dans le Nord industriel. Dans l'agitation politique des années 1960, il s'éloigne du parti communiste italien et monte avec Pietro Cavallero une équipe de braqueurs de banques qui s'attaque au pouvoir bourgeois et capitaliste à la manière des anarchistes expropriateurs du XIX^e siècle. En 1967, Sante et Pietro sont arrêtés suite au braquage d'une banque à Milan au cours duquel des policiers sont tués par balle. Ils sont condamnés à la prison à vie en 1968. En prison, Sante et d'autres prisonniers réussissent, grâce à plusieurs révoltes, à obtenir des droits refusés jusqu'alors. Sante a aussi lutté pour obtenir l'amnistie des prisonniers politiques emprisonnés pendant le mouvement de grèves de l'automne 1969, puis contre la construction de prisons sé-

curitaires dites « spéciales ». En novembre 1976, avec quatre autres prisonniers, il tente de s'échapper de la prison de Favignana par un tunnel souterrain, mais celui-ci est découvert par les matons. Voici quelques extraits de *La révolte à Perpétuité*, magnifique livre de Sante Nornicola – édité en français par les éditions d'En bas en 1972, épuisé depuis mais bientôt réédité.

« J'étais désormais conscient de pouvoir réellement affronter la prison, je savais que je ne ressentirais plus cette solitude qui, petit à petit, me détruisait. Je n'étais plus seul, je pouvais laisser derrière moi un homme qui appartenait désormais au passé. Je pouvais attendre avec sérénité. L'aide des camarades internes et externes parvenait ainsi à me faire supporter les durs moments que la réalité nous

« Nous voulions aussi conquérir le droit de ne plus commettre de délits en sortant »

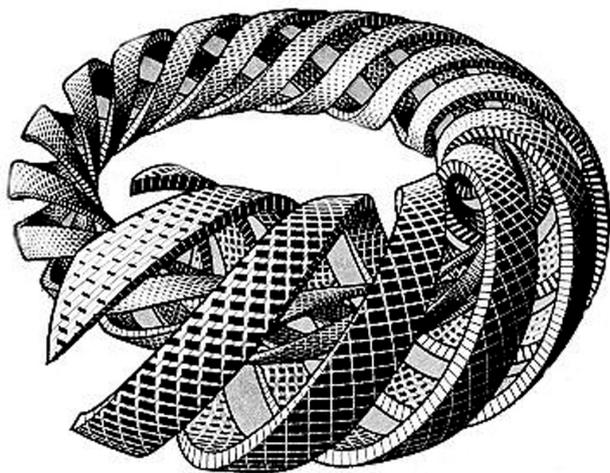
imposait, elle empêchait que la réalité ne me broie. [...] Les objectifs ne manquaient pas, en attendant d'atteindre le plus important, qui est la suppression totale des prisons. Il nous fallait absolument obtenir de travailler en étant payés selon les normes syndicales, nous voulions aussi le droit d'avoir des contacts avec nos femmes, celui de disposer d'une défense qui réponde aux normes constitutionnelles, afin d'éliminer le scandale des condamnations infligées à des individus dépourvus de moyens. Et puis nous voulions aussi conquérir le droit de ne plus commettre de délits en sortant, nous voulions avoir la certitude de pouvoir être réintégrés dans la société. [...] Nos revendications devenaient de plus en plus politiques au sens strict et cela démontra de manière éclatante que les prisonniers ne sont pas seulement des délinquants, mais bien des prolétaires. [...] Le mouvement des prisons aurait pu s'appeler de n'importe quel nom, mais ses fondements théoriques devaient être différents : je l'ai dit clairement, le mouvement doit être autonome. La raison en est très simple : vous ne connaissez pas une réalité que nous seul connaissons. »

LA REVOLTE A PERPETUITE
SANTE NOTARNICOLA



CRA-PRISON-CRA-PRISON...

EXPULSION



UNE BOUCLE D'ENFERMEMENT

« Au bout de trois mois, si tu refuses les tests pour pas rentrer chez toi, ils te ramènent en prison pour encore trois mois. Après ils vont te ramener ici. Je te jure, tu peux rien, t'es comme du beurre, tu vois : du beurre qu'on met sur un plateau et qui va fondre ; eh ben nous, c'est pareil. »

Un prisonnier du CRA de Lyon-Saint-Exupéry
le 2 février 2021

De plus en plus d'étranger-e-s incarcéré-e-s sont placé-e-s en centre de rétention administrative (CRA) à leur sortie de prison, enchaînant ainsi sur une nouvelle peine d'enfermement. Des prisonnier-e-s en CRA qui cherchent à empêcher leur expulsion sont présenté-e-s au bout de quatre-vingt-dix jours de rétention à un juge ou un procureur pour « refus de se soumettre à une mesure d'éloignement ». Des dizaines de retenu-e-s ont ainsi pris trois mois de taule ferme, voire plus, d'autres une ITF (interdiction de territoire français) qui les renvoie en CRA pour trois mois de plus ; certains sortent donc de six mois de rétention d'affilée. Depuis l'été 2020, c'est le refus de test PCR qui est utilisé comme outil de résistance individuelle par les prisonnier-e-s pour éviter l'expulsion. La criminalisation des résistances, du refus de test au refus d'embarquer, et la collaboration croissante des préfetures et de l'administration pénitentiaire (AP) contre les étranger-e-s, multiplie alors les passages entre ces lieux d'enfermement.

« C'est sûr qu'ils sont en train de préparer mon test pour l'expulsion, et si je le refuse ils vont faire tomber le sursis. Obligé, je vais refuser, parce que je peux pas rentrer au pays : j'ai des problèmes qui m'attendent là-bas. Obligé, je vais refuser ; du coup, le retour qui a le plus de chances de se faire, ça va être à la Santé (la prison). Sachant que j'ai déjà fait trois mois là-bas y a peine un mois, pour refus. En janvier 2020, ils m'ont arrêté et mis au CRA. Après ils m'ont envoyé une première fois à la Santé, puis je suis retourné au CRA. La première fois c'était pour outrage et rébellion, puis la deuxième fois que je suis allé à la Santé c'était pour refus de test, et ils m'ont collé outrage et rébellion. Et là, ça fait plus de vingt jours que je suis de retour au CRA. »

Un prisonnier du CRA de Vincennes le 25 mars 2021

Des étiquettes bien pratiques

Dehors, les déclarations de guerre du gouvernement contre le terrorisme et maintenant contre les violences faites aux femmes servent à repousser les limites du droit et à justifier des traitements toujours plus durs pour certain-e-s prisonnier-e-s. Les agresseurs, comme les terroristes, seraient forcément étrangers. Dès lors, toutes les personnes étrangères deviennent des suspects que l'on peut enfermer préventivement pour la sécurité de la société. Médias et politiques instrumentalisent des faits divers pour légitimer des mesures sécuritaires. Marlène Schiappa proclamait ainsi le 6 novembre 2019 : « Nous allons désormais expulser les citoyens étrangers condamnés pour violences sexistes ou sexuelles. »

Ces épouvantails permettent à l'AP et à la police aux frontières (PAF) d'expérimenter des pratiques qui s'étendent ou vont s'étendre progressivement à tou-te-s. Les personnes condamnées pour « terrorisme » peuvent ainsi rester enfermées jusqu'à deux cent-dix jours dans un quartier spécial au CRA de Lille-Lesquin, et rester assignées à résidence quasiment à vie.

« Aujourd'hui, me revoilà en taule pour une vingtaine de minutes de retard sur le couvre-feu qui m'était imposé depuis les quatre dernières années de mes douze ans de perpétuelle assignation à résidence... Enfermé à plus de cinq heures de route de ma famille, je suis toujours dans le circuit fluctuant de l'incarcération sous ses diverses formes : prison, CRA, assignation à résidence. »

Extrait d'une lettre de Kamel Daoudi à L'Envolée depuis la maison d'arrêt de Lyon-Corbas le 5 décembre 2020

Collaboration des préfetures et de l'AP

Pour faciliter ces passages de la prison au CRA, les services pénitentiaires et préfectoraux échangent de plus en plus d'informations sur les prisonnier-e-s étranger-e-s pour empêcher le renouvellement de leur titre de séjour ou leur coller une obligation de quitter le territoire français (OQTF). Aujourd'hui, les OQTF distribuées en prison le sont le plus souvent le week-end, et ce n'est pas un hasard : le délai de recours d'une telle décision administrative est de 48 heures. Les services administratifs étant fermés le week-end, il est presque matériellement impossible de s'opposer aux OQTF en prison.



« Ils m'ont ramené au CRA de Vincennes. J'y ai passé soixante-treize jours. À ma grande surprise, on était obligés de faire des tests PCR, on était au temps du Covid. J'ai refusé tous mes tests. Ils m'ont ramené au tribunal pour refus de reconduite à la frontière. Ils ont annoncé sur mon dossier : outrage, rébellion et incitation à une révolte. Du coup, ils m'ont mis trois mois ferme, que j'ai passés à la Santé. À la fin de ma peine, j'avais plus d'OQTF. Arrivé à l'accueil, où ils devaient me donner mes affaires qu'ils m'avaient gardées, qui pouvaient pas rentrer dans la détention, j'ai trouvé qu'il y avait une nouvelle OQTF. C'était le week-end. C'est comme ça qu'ils m'ont ramené encore au CRA de Vincennes. J'ai un sursis de trois mois qui m'attend ; ça veut dire que j'ai trois mois de prison qui m'attendent rien qu'au premier refus de test PCR. »

Un prisonnier du CRA de Vincennes le 19 mars 2021 à l'antenne de L'Actu des luttes sur FPP

La circulaire Collomb de 2017, comme celle de Darmanin en 2020, visait déjà à la systématisation de la collaboration entre l'AP et la PAF. Cette entente a pris plus d'ampleur à l'occasion des confinements successifs. On l'a vu lors du premier confinement en mars 2020 : des sortant-e-s de taule placée-s en CRA sont resté-e-s enfermée-s malgré la crise sanitaire. L'État a alors tout fait pour empêcher la fermeture des prisons pour sans-papiers malgré la fermeture des frontières qui rendait impossible la plupart des expulsions.

« Moi j'ai le sac plein, je sors de prison... c'est incroyable, ils pensent pas à ça. On existe pas pour eux. Incroyable. Déjà, on a même pas le droit d'être là... On est en train de faire le centre gratuitement ! Ils m'ont dit : "Gratuitement ? Mais t'as pas de papiers." Je leur ai dit : "Ben ouais, le monde est fermé, le monde est en confinement !" »

Un prisonnier du CRA de Marseille, le 23 mars 2020



Les centres de rétention deviennent des petites maisons d'arrêt

Depuis vingt ans, l'allongement continu de la durée de rétention (de douze jours avant 2003 à trois mois depuis 2019) s'est accompagné de la construction de plus de onze prisons pour sans-papiers. Des constructions supplémentaires sont en cours à Lyon-Saint-Exupéry, Bordeaux, Orléans et au Mesnil-Amelot.

Au milieu des années 2000, lorsque se met en place le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Céséda), véritable code répressif du droit des étranger-e-s, la PAF récupère la gestion de tous les CRA, tenus jusque-là à la fois par les gendarmes et l'administration pénitentiaire. Les échanges entre l'AP et les préfectures sont donc anciens, qu'ils soient formalisés ou non par des circulaires. Jusqu'en 2011, l'entrée ou le séjour irrégulier sur le territoire était un délit passible d'un an de prison : beaucoup de personnes sans papiers étaient condamnées à environ trois mois ferme, en plus d'un potentiel passage en rétention. Désormais, ces trois mois de prison se font en CRA. La gestion des prisonnier-e-s en centre de rétentions s'aligne sur celle des taules : un mitard, ici gardé par des keufs de la PAF souvent violent-e-s, des transferts disciplinaires pour casser les révoltes, l'humiliation arbitraire et la répression violente des personnes désigné-e-s comme meneur-se-s, l'encadrement psychiatrique de celles et ceux qui ne se tiendraient pas sages et la gestion de la détention par les médocs... Bref, toutes les pires pratiques se sont transmises d'un lieu d'enfermement à l'autre.

Une boucle d'enfermement, du CRA à la prison et de la prison au CRA, se met en place progressivement. Les centres de rétention deviennent de véritables petites maisons d'arrêt où on peut enchaîner des trois mois ferme, et la PAF gère ces détentions en réprimant les résistances par l'expulsion quand c'est possible, sinon par des poursuites judiciaires. L'État officialise qu'il ne « retient » pas des gens, mais qu'il les emprisonne. Ces enfermements à répétition, avec leur cortège d'humiliations et de violences, ont pour objectif de briser les retenu-e-s-prisonnier-e-s pour forcer les expulsions.

Vous pouvez retrouver les témoignages ci-dessus et d'autres sur les sites suivants :

*en région parisienne :
abaslescra.noblogs.org
pour contacter l'assemblée IDF
contre les CRA: 06 05 94 92 87*

*à Toulouse :
toulouseantibra.noblogs.org*

*à Lyon :
crametoncralyon.noblogs.org*

*à Calais :
calaismigrantsolidarity.wordpress.com*

*en Belgique :
gettingthevoiceout.org*

Tous les CRA de France sont dotés de cabines téléphoniques publiques, dont les numéros sont disponibles sur le site abaslescra.noblogs.org. N'hésitez pas à les appeler pour contacter et soutenir les prisonnier-e-s.



JUSTICE COLONIALE

RETOUR SUR LE PROCÈS D'UNE RÉVOLTE DES PRISONNIERS DU MESNIL-AMELOT CONTRE LA CRIMINALISATION DES REFUS DE TEST PCR



RASSEMBLEMENT
DEVANT LE TRIBUNAL
DE MEAUX



Soutien aux
inculpés de
la révolte
du centre
de rétention
administrative
du Mesnil-
Amelot.

5 MARS • 12H 30

Les conditions d'enfermement en CRA ont empiré avec la crise du covid ; depuis l'été 2020, de plus en plus de prisonniers du Mesnil-Amelot sont envoyés en prison ou en CRA suite à des refus de tests. Le 19 janvier 2021, une dizaine d'entre eux reviennent du tribunal, tous renvoyés en CRA pour refus de test au terme de leurs quatre-vingt-dix jours de rétention. Le lendemain, les prisonniers du CRA 3 du Mesnil-Amelot en région parisienne se révoltent et décident de bloquer la promenade. Deux bâtiments sont incendiés. Quarante-quatre places d'enfermement sont rendues inutilisables pour plusieurs mois. Nous relayons ici un texte écrit par l'assemblée contre les CRA d'Île-de-France suite au procès des révoltés le 5 mars et aux mobilisations en solidarité avec les retenus.

A lire en intégralité sur abaslescra.noblogs.org

« Le mercredi 20 janvier, les retenus du CRA 3 du Mesnil-Amelot se sont révoltés. Deux bâtiments ont craté ! Les flics ont dû appeler des renforts. Apparemment, certains prisonniers ont été hospitalisés et une dizaine d'autres ont été interpellés. Six « leaders » sont finalement désignés, identifiés, interrogés en garde à vue et placés en détention provisoire dans différentes taules d'Île-de-France. **Le jour de leur procès le 5 mars 2021, devant le tribunal, on était une quarantaine de personnes venues pour soutenir les inculpés de la révolte.** On n'a pas pu rentrer, les jauges Covid étant un bon prétexte pour supprimer la publicité des audiences.

Une défense collective avait été élaborée avec l'idée suivante : ne jamais parler des faits, ne pas rentrer dans le jeu de la justice qui veut des coupables ; ne pas se balancer les uns les autres, mais plutôt démontrer que les seuls responsables sont justement l'État et le système judiciaire, par un enfermement sans cesse prolongé, dans des conditions d'enfermement humiliantes et éprouvantes. Si les flics avaient bien réussi leur petit jeu en montant les retenus les uns contre les autres lors des gardes à vue, au procès, **les inculpés ont fait preuve d'une solidarité belle à voir** en refusant de répondre aux questions de la procureure et des juges.

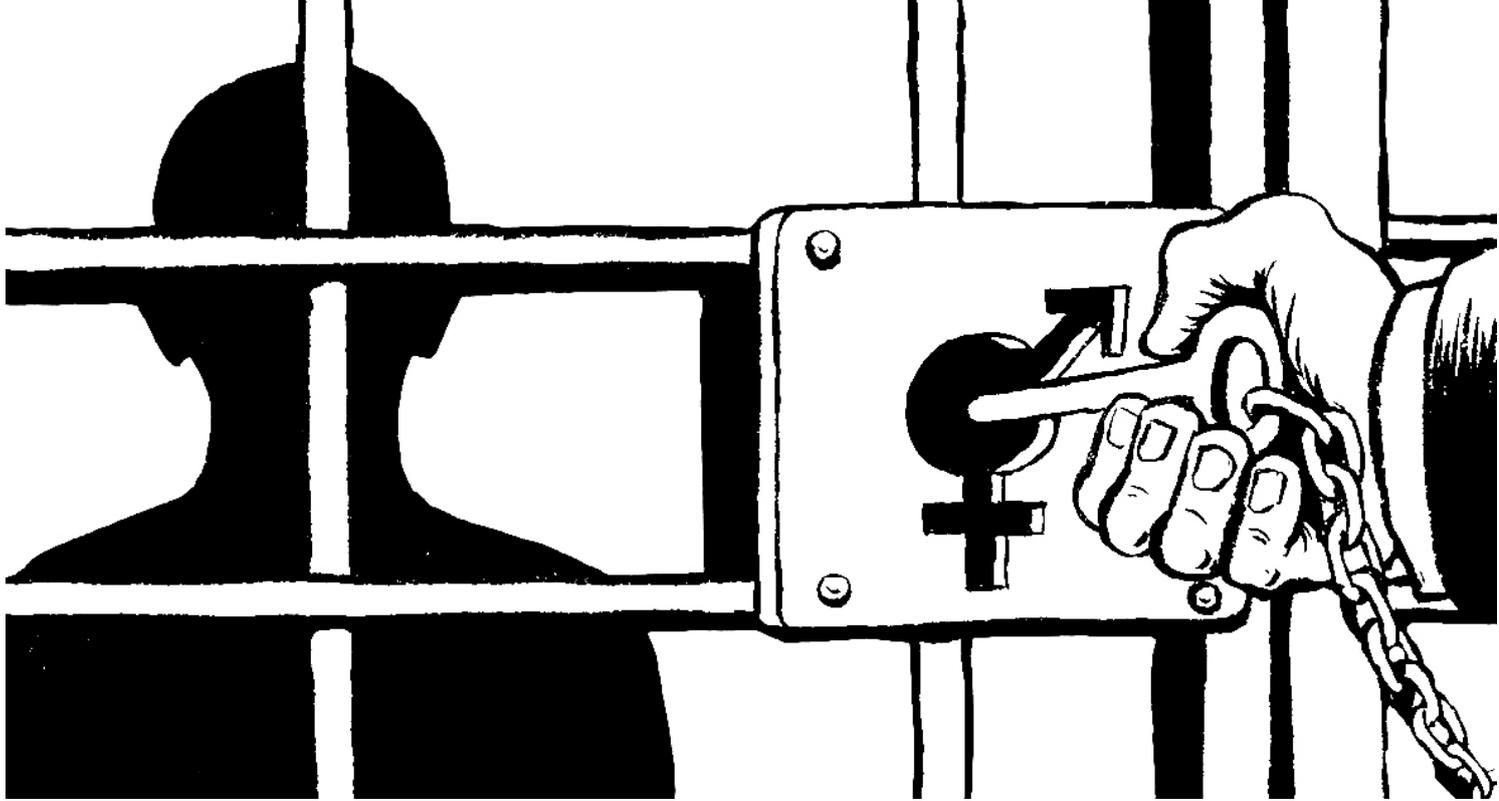
Rappelons que ce jour-là, le juge du tribunal de Meaux était M. Guillaume Servan, un ancien juge des libertés et de la détention (JLD) du Mesnil-Amelot. Dans les centres de rétention, le JLD ne sert à rien d'autre qu'à valider la demande de la préfecture de prolonger les prisonnier-e-s en rétention, en vue de réussir à les expulser. On peut donc imaginer à quel point cette personne était insensible aux récits des té-

moins... Ce même juge a condamné un certain nombre de retenu-e-s du CRA du Mesnil-Amelot à des interdictions du territoire français (ITF) pour des refus de test PCR. Par ailleurs, la procureure présente lors de l'audience était précisément celle qui avait fait passer deux des prévenus en comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC) la veille de l'incendie du CRA. Ces deux retenus y avaient été condamnés à deux ans d'interdiction du territoire français, ce qui les renvoyait en rétention pour quatre-vingt-dix jours ! C'est contre cela que les personnes se sont révoltées.

Après douze heures d'audience et un très court délibéré, les inculpés ont donc tous été jugés coupables de « rébellion commise en réunion », et pour quatre d'entre eux, de l'incendie du CRA. **Ils ont été condamnés à des peines de prison ferme de quatre à seize mois**, à l'exception d'une personne qui était sous contrôle judiciaire et qui a pris douze mois avec sursis. Comme toujours, **la justice raciste a bien fait son travail pour maintenir l'ordre existant** : le juge a conclu en disant que, quelles que soient les conditions de rétention, « l'incendie de bâtiments publics est absolument inacceptable. Si on tolère ça, il n'y a plus de limite : après, on peut mettre le feu à l'Arc de Triomphe. »

Plusieurs personnes inculpées ont réagi avec colère à l'annonce de leur condamnation, sous le sourire de la proc. En s'apprêtant à passer la porte pour sortir du box vers le dépôt, **un des prévenus s'est fait taper par un flic** qui l'a pris à la gorge et plaqué contre le mur. Les avocates se sont mises à crier.

Le président, les deux autres juges, la proc et la greffière n'ont « rien vu ». »



« EN PRISON C'EST OU HOMME OU FEMME »

L'AP NIE L'IDENTITÉ DE GENRE DES PRISONNIER·E·S TRANS

L'administration et le corps médical pénitentiaires refusent de satisfaire une revendication pourtant bien simple des personnes trans : être considérées selon leur genre de destination. Cette revendication est aussi une préconisation du contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL), pourtant les taules de France restent un des derniers lieux où s'applique la non-mixité imposée, sans la moindre prise en compte de la non-binarité de genre. En prison, cette revendication devient un combat vital puisque des femmes se retrouvent chez les hommes, et vice-versa. Ces personnes sont très souvent en régime d'isolement pour « ne pas poser problème ».

Des prisonnier·e·s remettent en question les cases bureaucratiques mais, aux yeux de l'administration, il ne doit pas exister de trans : Chloé nous raconte deux de ces histoires et nous montre à quel point c'est violent. Les prisons maltraitent les trans, et les hôpitaux spécialisés refusent les prisonnier·e·s trans. Double peine !

Jennifer, prisonnière trans, est incarcérée à Seysses. Ses ami·e·s, qui la soutiennent, ont distribué un tract le 8 mars pour dénoncer son enfermement et l'isolement qu'elle subit. Elle a enfin été placée au quartier femmes, mais sans que son isolement soit véritablement levé. Les maton·ne·s bavent dans le torchon local et alimentent la haine contre les trans et les prisonnier·e·s en prétendant s'inquiéter de savoir comment la fouiller, parce que sa situation ne rentre pas dans leurs cases.

On a une idée : ne la fouillez pas. Fichez-lui la paix.

« J'ai une amie qui s'appelle J. ; elle a le sexe femme, elle est en maison d'arrêt section hommes en isolement avec sur sa porte : « Attention trans ! », ou quelque chose comme ça. Sa carte d'identité, c'est sexe F. Même son numéro de sécu a changé : il commence par 2. Qu'est-ce qu'elle fait chez les hommes ? Dans la même lancée, C. est de sexe femme, au centre de détention de Caen, chez les hommes. Faut m'expliquer : les prisons sont devenues mixtes ? Moi, à partir du moment où on me dit : « C'est le sexe de votre carte d'identité qui prime sur tout » – bon, ben d'accord ! Voilà, là, il y a deux femmes ; deux femmes chez les hommes.

Dans les préconisations de M. Delarue [l'ancien CGLPL], il a été très clair qu'à partir du moment où la personne se sent du sexe opposé, on doit l'aider dans son parcours et la mettre en détention dans son genre de destination. C'est écrit noir sur blanc, c'est même pas moi qui le dit ! L'article 11 des recommandations de M. Delarue, c'est : « L'affectation doit se faire au mieux des intérêts de la

personne et des impératifs de gestion des établissements pénitentiaires. C'est pourquoi l'affectation dans un établissement ou un quartier correspondant à la nouvelle identité sexuelle de la personne concernée doit intervenir au plus tôt, une fois l'irréversibilité du processus de conversion sexuelle établie et au plus tard au moment du changement d'état civil. » Toutes les deux ont changé d'état civil ! En prison, il ne doit pas exister de trans, ça n'existe pas. C'est ou homme, ou femme, voilà.

Je vais poser une question : J. s'est fait arrêter il y a trois, quatre mois. Elle s'est présentée au tribunal, elle a été jugée, elle arrive en prison : comment l'administration pénitentiaire sait-elle qu'elle a un appareil masculin entre les jambes ? Parce qu'elle a passé un examen médical. Donc les médecins ne sont pas tenu-e-s par le secret professionnel, du coup, puisque l'administration est au courant ! Où il est, le secret médical, dans cette histoire ?

La seule équipe pluridisciplinaire qui est en mesure de suivre les détenu-e-s trans, c'est l'hôpital de Paris. Mais Paris, dorénavant, refuse catégoriquement de s'occuper des trans qui sont incarcéré-e-s ! De quel droit ? C'est un hôpital public ! Aujourd'hui, une trans – au CP de Caen, ou n'importe où en France – qui demande à intégrer le protocole de Paris, Paris refuse. Parce qu'elle est en prison. »

« *C'est un cauchemar, un mauvais film* »

**Centre pénitentiaire de Caen,
le 18 mars 2021**

Chère Envolee,

Je suis désolée de n'avoir pas répondu avant, car ma condi a été rejetée en date du 4 février. Étant sous le choc – psychologiquement – je me suis retrouvée un mois et demi à l'UHSA de Rennes en soins intensifs. Donc pas possible de pouvoir écrire, étant très atteinte. Désolée. Merci de m'écrire et de prendre ma cause en compte. Oui, ayant un statut de femme depuis le 15 mai 2020, ma place n'est pas à Caen.

Trente-quatre ans de prison chez les hommes.

Depuis l'âge de 9 ans, je suis dans cette problématique de genre, et se faire entendre, ça a été un dur combat depuis 2007. Je me bats pour faire valoir ma dysphorie de genre au médical et au civil, rapports médicaux prouvant ce fait. Tentatives de suicide, etc. Des jours, des mois, des années dans une souffrance quotidienne, et ça continue. Sept CNE, douze expertises. Sept rejets de condi... Je repars dans ma trente-cinquième année de prison. C'est un cauchemar, un mauvais film, on est dans l'absurdité humaine. J'ai eu des perms à Pontoise, tout s'est bien passé. Mais un expert en a décidé autrement dans une expertise anéantissante de 15 pages. Alors je meurs chaque jour de plus en plus. Donc vous comprendrez que pour parler, écrire, c'est une galère. Je suis dans la résilience et l'acceptation, par obligation, de ce sort, ce destin cruel. Je pleure tout le temps et j'ai perdu 5 kilos. Alors merci d'être là pour me donner de la force pour survivre. Car je ne vis plus.

Amitiés / Bisous

NOTRE AMIE EST EN PRISON !

Nous sommes ici pour porter la voix d'une femme que vous avez peut-être croisée dans les rues de Toulouse, et qui ne vous aurait pas laissé·e·s indifférent·e·s.

Cette femme, c'est notre amie Jennifer, une militante pute, queer, et célébrité de quartier. Jennifer n'a peur de rien, c'est une militante qui chassait les putophobes à coup de gode, une sublime blonde avec la jupe la plus courte de tout Belfort, mais aussi notre sœur, notre amie, notre *girl-friend*. Si aujourd'hui elle ne peut parler en son nom, c'est parce qu'elle est incarcérée depuis neuf mois à la prison de Seysses dans la pire des conditions : en isolement dans la prison pour hommes. [...]

SES CONDITIONS DE DÉTENTION NE SONT PAS VIVABLES !

En l'attente de son jugement, l'administration pénitentiaire, sous couvert de « sa sécurité », a préféré l'enfermer seule dans 9 m². On rappelle que l'isolement est une mesure punitive atroce et déshumanisante. Elle n'a aucun contact en dehors des matons et des parloirs, et souffre de la transphobie. Plusieurs de ses proches n'ont pas eu de permis de visite pour aller la voir. La prison lui bloque l'accès à certains produits, comme un simple lecteur DVD ou du maquillage, sans aucune raison. Ces conditions de détention indignes et maltraitantes pèsent inévitablement sur sa santé physique et mentale.

SORTONS JENNIFER DE L'ISOLEMENT !

Aujourd'hui, en cette journée du 8 mars, nous réclamons JUSTICE POUR JENNIFER, et pour toutes les personnes trans, putes incarcérées. On rappelle que le 8 mars est la journée internationale de lutte pour les droits de TOUTES les femmes, qu'elles soient putes, trans, etc. Nous sommes là pour hurler : « ON VOUS CROIT, ON VOUS SOUTIENT, ON VOUS AIME », c'est aux violeurs d'avoir peur !

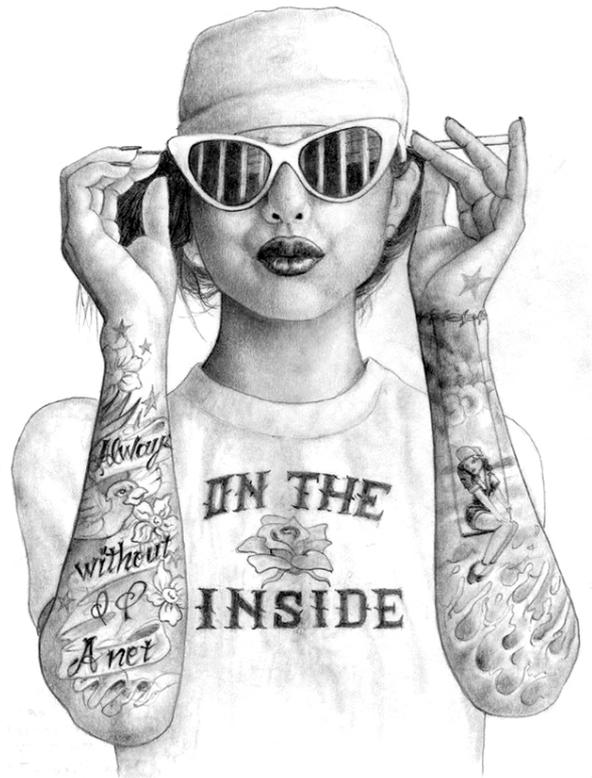
Nous voulons sortir Jennifer de l'isolement, au sens propre comme au figuré, alors racontons son histoire, écrivons-lui, soutenons-la, envoyons-lui de l'argent...

Ne laissons pas la prison nous séparer de nos sœurs !
Toutes ensemble, crions : « *FREE FREE JENNIFER !* »

Co.S.Co

Pour plus d'informations, pour savoir comment lui écrire ou la soutenir, vous pouvez :

- envoyer un mail à solidaritejennifer@riseup.net
- joindre le Co.S.Co (Comité de solidarité entre copines).



LE PARCOURS DE JUL DANS LES STRUCTURES D'ENFERMEMENT POUR MINEURS

Après avoir annoncé en septembre 2018 la construction de vingt nouveaux centres éducatifs fermés (CEF) pour augmenter de 240 places la capacité d'enfermement des mineurs, Belloubet affirmait le 13 juin 2019 sur France Inter : « Tous les gamins de onze ans ne doivent pas aller en prison. En revanche, il n'est pas question qu'un enfant de onze ans n'ait pas une réponse par rapport à l'acte qu'il a commis. » Il fallait donc encore de nouvelles places pour préparer le Code pénal des mineurs présenté le 11 septembre 2019 par la même Belloubet (voir L'Envolée N° 52). Il a depuis été promulgué, et entrera en application le 30 septembre 2021. L'actuel ministre des tribunaux et des prisons a profité de la crise sanitaire pour faire passer ce manuel de la répression des mineurs. Répression, enfermement, éloignement familial, discipline, instruction forcée : Jul s'est tapé toutes les formes de contrôle que subissent les jeunes ciblés par la justice. Il nous en expliquait le fonctionnement au micro de L'Envolée le 5 mars 2021.



« J'ai fait tout ça : j'ai fait la maison d'arrêt – quartier mineurs (QM), l'établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM), le centre éducatif renforcé (CER) et le centre éducatif fermé (CEF). Le mieux, celui où vraiment on nous éduquait un peu, c'était quand même le CEF. C'est une meilleure solution que la prison. Ils disent que c'est les foyers avant l'enfermement, mais moi, j'ai fait l'inverse.

Au quartier mineurs, en maison d'arrêt, t'es livré à toi-même. C'est la prison. T'es obligé d'aller à l'école, mais sinon, c'est la même prison pour les majeurs et les mineurs. Les matons ont tous les pouvoirs : ils peuvent venir dans ta cellule, tout retourner du jour au lendemain, s'en foutre et repartir comme ça, te prendre ta télé, ta play ou quoi que ce soit, et te punir comme ça. Quand ils deviennent surveillants, on leur apprend surtout pour les majeurs. Ils sont pas formés pour les mineurs. Et les mineurs, faudrait y aller plus en douceur... Parce que si tu nous fais du rentre-dedans comme ça, tu viens, tu veux créer le rapport de force comme ça, il y en a qui sont jeunes, qui veulent encore prouver des choses, et c'est là que ça va partir en cacahuètes. Chez les mineurs, y a le mitard. Les peines y sont plus courtes que chez les majeurs, c'est quinze jours maximum, mais c'est la même chose. Le mitard, avec les mêmes gamelles, une seule promenade grillagée vraiment de partout, même au-dessus. T'es tout seul en promenade, t'es tout seul en cellule. Et dans la cellule, il y a une cage aussi... T'es un animal au mitard. C'est pas comme ça qu'il faut faire. Chez les mineurs, on a tellement la pression mais on a peur d'aller aussi loin que les majeurs. Des fois, on bloquait en promenade, ou on ramassait des petits cailloux dans la cour, et en remontant on les mettait dans les serrures pour pas qu'ils puissent ouvrir les

« Tu vas voir la juge, tu fais des auditions, ceci, cela, mais à aucun moment on commence à te parler de liberté »

portes. [En cas de blocage,] c'est la même chose que chez les majeurs, c'est les Éris directement. Ils se prennent pas la tête, ils sont pas là pour parler avec toi. Ils sont là pour te taper là où y a pas de caméra. La meilleure des punitions qu'ils ont, c'est le transfert disciplinaire directement, pour rien. Ils t'envoient à l'autre bout de la France pour te punir. Et ils savent que ta famille va galérer à venir te voir.

L'établissement pénitentiaire pour mineurs, l'EPM, c'est pas pareil. C'est vraiment plus strict. Ok, on a plus d'activités, mais on dirait qu'on est des animaux. On mange à heures fixes, on fait tout ce qu'ils nous disent, en fait. En maison d'arrêt, on a quand même un minimum de liberté, même si on est enfermé. En cellule, on peut manger quand on veut, on peut se faire à manger, on peut penser par nous-mêmes. En EPM, y a pas tout ça, on a plus rien. On est obligé de manger la gamelle, et c'est tout. Les seules cantines possibles, c'est bonbons, gâteaux et gel douche. Les éducateurs ou les Spip, on les voit rarement. En vrai, ils sont là pour s'occuper un peu de ton dossier, mais sinon ils s'en foutent, de ta vie. Si t'es au mitard, ils vont venir te voir et te dire : « Arrête un peu tes bê-

tises, c'est pas comme ça que tu vas sortir... » Mais ils servent pas vraiment à grand-chose. Toutes les fois où je suis sorti en aménagement ou autre, c'est moi qui ai fait les démarches. C'est pas eux qui font les démarches ou qui vont même t'aider à faire quelques démarches. T'es obligé de tout faire ou ta famille doit tout faire dehors. Ils servent à rien en vrai.

Les CER, ça dure quatre mois. En quatre mois, on a le droit de téléphoner à notre famille dix minutes chronométrées une fois par semaine, le dimanche, et on a le droit de les voir qu'un week-end pendant les quatre mois. C'est vraiment pire que la prison, en fait.

[Pour passer de la taule au CEF, du CEF au CER, etc.], tu vas voir la juge, tu fais des auditions, ceci, cela, mais à aucun moment on commence à te parler de liberté. T'en parles un peu avec tes éducateurs, là-bas, en prison, mais c'est vraiment dur. Faut un projet. Et si ma mère n'avait pas été là pour m'aider, dehors, pour trouver une solution, ils m'auraient laissé pourrir. »

»

Jul

FALLAIT PAS NOUS CHERCHER

Cinq adolescents enfermés au centre éducatif renforcé (CER) de La Valla-en-Gier (Loire) pour cinq longs mois loin de leurs familles se sont révoltés le 10 mars 2021.

Les médias prétendent que ce qui a mis le feu aux poudres, c'est que les éducateurs ont refusé une pause cigarette à l'un des jeunes pour le punir d'une « fugue ». Tout ce que les gratte-papier ont retenu de l'événement, c'est deux éducateurs savatés, une voiture brûlée, deux autres éclatées et des bâtiments trashés. Les éducateurs – seuls détenteurs du discours légitime – ont inondé les articles de presse de leurs plaintes. Par contre, les cinq mineurs ont été placés en garde à vue – et leur version avec. Deux jours plus tard, l'un d'eux a été placé en détention provisoire, trois autres sous contrôle judiciaire, et la cinquième a été replacé dans un autre CER. Comme toujours ou presque, pas moyen de vraiment savoir ce qui s'est passé : la parole des mineurs enfermés dans ces structures « éducatives » ou pénitentiaires ne sort pratiquement jamais.



SUPERDUPONT SUCRE LES REMISES DE PEINE « DANS LA DIGNITÉ »

UN PROJET POPULISTE DE RÉFORME DE LA JUSTICE

Début mars 2021, Eric Dupont-Moretti, le ministre des tribunaux et des prisons a annoncé en grande pompe avoir trouvé le moyen de glisser dans le calendrier législatif pour le mois de mai prochain une réforme de la justice censée « restaurer la confiance de nos concitoyens dans la justice ». Pour cela, il parle de filmer certaines audiences, de réformer les enquêtes préliminaires et de construire 7 000 autres places de prison.

« Il ne s'agit pas d'incarcérer plus, il s'agit d'incarcérer dans la dignité », ose le bonhomme. Surtout, il prétend encore durcir l'octroi des réductions de peines qui dépend pourtant déjà du comportement des prisonniers au cours de leur incarcération. Cette réforme viendrait renforcer un processus qui conduit depuis des années à un allongement des peines – que les prisonniers font de plus en plus souvent jusqu'au bout. Selon les chiffres du ministère de la justice lui-même, il pourrait y avoir 10 000 personnes de plus en prison. Les crédits de peine ont d'ailleurs déjà été supprimés pour les peines liées à des faits de terrorisme et, depuis 2019, pour certains prisonniers condamnés dans le cadre de violences conjugales.

Deux entretiens nous aident à comprendre comment les réductions de peine ont toujours été utilisées comme un outil de gestion répressif des détentions, et pourquoi les prisonniers vont une fois de plus faire les frais du populisme pénal.



**Maison d'arrêt d'Angoulême,
le 19 avril 2021**

Je suis très choqué par Dupond-Moretti sur ses propos sur les détenus !
Encore un qui n'a rien compris et qui ne connaît pas du tout le milieu carcéral. Il a qu'à travailler à deux euros brut de l'heure, sans droit au chômage ni à la retraite. Elle est où la réinsertion ?
Il prend les détenus pour des sots, faut remettre les pendules à l'heure à cet « Acquitator » en carton.
Il ne travaillait pas ses dossiers, c'est juste des échanges de bons procédés avec la magistrature, rien d'autre.
Il a un bon réseau relationnel. J'ai un pote à moi qui l'a embauché 70 000 euros et il a pris quinze ans de réclusion criminelle ; ça fait un peu cher la prestation.

Y.

« Les réductions sont au-to-ma-tiques ! C'est une façon hypocrite de réguler la population carcérale. Moi, je souhaite que l'effort prenne tout son sens. Parce qu'il n'y a pas de société sans effort. Ça valorise le déten, ça l'incite à l'effort. À la mesure de ce qu'il est ! Ça peut être apprendre à lire, ça peut être se soigner, ça peut être travailler. [...] Il y a des gens qui nous écoutent, ils vont au boulot, pour certains ça fait déjà plusieurs heures qu'ils sont au boulot, ils savent ce que c'est que l'effort. »

EXTRAIT DE L'INTERVENTION D'É. DUPOND-MORETTI AU MICRO DE FRANCE INTER, LE 3 MARS 2021

« IL OPPOSE LA SITUATION DES TRAVAILLEURS PAUVRES À LA SITUATION DES PERSONNES DÉTENUES »

ENTRETIEN AVEC SÉBASTIEN DELORGE, AVOCAT AU BARREAU DE TOULOUSE AU MICRO DE L'ENVOLÉE LE 27 MARS 2021

L'Envolée : Pour l'instant, il ne s'agit que d'un projet, mais cette annonce est avant tout politique et marque le début d'une campagne présidentielle sur le thème désormais classique de la sécurité. SuperDupond déclare à ses petits adversaires de droite : « Vous ne pourrez pas nous accuser de laxisme à l'égard de délinquants qui sortent n'importe quand. »

Sébastien Delorge : En effet, on peut s'étonner : que vient faire une réforme des crédits de remise de peine dans la confiance des citoyens en l'institution judiciaire ? Mais, finalement, ce n'est pas si étonnant. Il fait ce que font tous les politiques depuis quarante années dès lors qu'il s'agit de réformer la prison : il oppose la situation des travailleurs pauvres à la situation des personnes détenues. Quand un avocat devient garde des Sceaux, tout le monde pense à Badinter ; eh bien, Robert Badinter a toujours dit que ce ne serait jamais porteur de s'intéresser aux prisonniers, à leurs conditions de détention, parce que tant que le chômeur, le travailleur pauvre, aura l'impression d'être moins bien traité que quelqu'un qui a commis des délits, jamais une transformation du système répressif et carcéral ne sera envisageable. C'est la loi d'Airain sur la question, c'est lui qui l'a qualifiée ainsi ; et quarante ans plus tard, Éric Dupond-Moretti se sert des mêmes arguments, dont on sait qu'ils n'ont d'autre but que d'opposer les gens. Toujours au mépris des personnes incarcérées.

L'E. : C'est la base du populisme pénal, cette rengaine de « la prison Club Med » qui caresse les réactionnaires dans le sens du poil. Dupond-Moretti ose même un parallèle : « Quand on est parent, on dit à nos enfants de se lever, de faire ci, de faire ça ! » Sauf que, M. Du-

pond-Moretti, vous n'êtes pas le père des prisonniers de France ! Par ailleurs, son argumentaire repose sur un mensonge de base, des remises de peines qui seraient « au-to-ma-tiques ».

S. D. : Quand une personne est écrouée, elle se voit indiquer une date prévisible de sortie. Depuis la loi Perben de 2004, le greffe prend sa condamnation et soustrait à celle-ci trois mois pour la première année d'emprisonnement, et deux mois pour les années suivantes (ou 7 jours par mois, limités à 60 jours, si la peine est inférieure à 12 mois). Par ailleurs, le « crédit de réductions de peine supplémentaires » (CRP), réformé par la loi pénitentiaire de 2009, vise déjà à récompenser les « efforts » – je mets des guillemets – de « réinsertion » et d'« adaptation sociale » des personnes détenues, en leur octroyant quelques semaines supplémentaires. Voilà pour le système actuel que le ministre de la justice prétend réformer, en insistant sur la suppression du caractère prétendument automatique de ces CRP. Si ces crédits ne sont en rien automatiques, on peut lui accorder une chose : ce système est une hypocrisie. Ils ont été instaurés dans les années 2000 où, achevant le tournant sécuritaire des politiques publiques en France, l'État a dit : « Il faut incarcérer plus, tolérance zéro, marre de l'impunité, il faut frapper fort les récidivistes, etc. » Mais comme il s'agit d'être pragmatique aussi, et que l'État n'a pas les infrastructures pour accueillir toutes ces personnes condamnées, il s'est dit : « Bon, on va faire notre petite cuisine entre nous, en gérant les flux. » Les CRP sont l'outil parfait pour cette gestion.

L'E. : Cette réforme Perben a été critiquée à l'époque dans les colonnes du journal. En effet, on t'annonce des mois de liberté « potentielle », à crédit. Le mot n'est pas utilisé au hasard : comme n'importe quel crédit, tu

dois le rembourser au fur et à mesure de ta peine. Une partie du crédit est certes calculé automatiquement en début de peine mais il ne sera en rien « octroyé » automatiquement. Dupond veut simplement renforcer cette logique de l'effort à fournir pour espérer garder ce crédit.

S. D. : Quand le garde des Sceaux oppose la situation du travailleur pauvre à celle du détenu, il insulte les travailleurs et les travailleuses pauvres, qui savent bien ce qu'est un crédit. Ils et elles savent qu'en empruntant pour acheter quelque chose, cet argent ne leur appartient pas, que c'est la banque qui est propriétaire de leur véhicule, de leur maison, etc. C'est exactement la même chose pour les détenus. Le détenu, on lui donne sa date de libération prévisible: la date à laquelle il sera libérable – non pas libéré, mais libérable –, et cette date ne lui appartient pas. Les motifs de report de cette date en retirant les CRP sont nombreux: un refus de suivi psy, un non-paiement des par-

ties civiles, des condamnations au mitard, etc. C'est donc aussi un instrument de gestion de la détention. Il ne serait d'ailleurs pas étonnant que certains syndicats de surveillants pénitentiaires s'opposent d'ores et déjà à cette réforme qui leur enlèverait un outil, une carotte. Mais imaginons qu'on y croie, à sa réforme – c'est déjà un effort considérable –, imaginons un détenu qui veut apprendre à lire, qui veut voir un psychologue, qui veut se soigner, etc. Aura-t-il les moyens de le faire? Évidemment non, tout le monde le sait! On peut déjà imaginer que pour les courtes peines, par exemple, ça va être une catastrophe: le projet prévoit en effet qu'un prisonnier sera présenté au moins une fois par an à une commission d'application des peines; une personne condamnée à six ou huit mois n'aura donc pas de CRP. Au moins, la question est réglée: elle pourra faire tous les efforts qu'elle veut – et qu'elle ne pourra pas faire, d'ailleurs –, elle pourra bien demander à apprendre le français, à travailler, à se soigner... ça ne changera rien à son sort.

« LES REMISES DE PEINE NE SONT PAS AUTOMATIQUES : LA SEULE CHOSE QUI EST AUTOMATIQUE, C'EST LA PROMESSE ! »

Dans l'émission L'Actualité des luttes du 24 mars 2021 sur Fpp, Kyou, ancien prisonnier longue peine, revient sur l'histoire et la logique des remises de peine. Extraits choisis.

« D'après ma chronologie, les remises de peine arrivent en 1972. Ceux que j'appelais les anciens, parce que j'étais jeune, avaient connu l'époque où il n'y avait pas du tout de remises de peine. Pourquoi elles arrivent, ces remises de peine? Elles arrivent après l'affaire Buffet-Bontems en 1971. Pour expliquer rapidement, Buffet et Bontems, c'est deux prisonniers qui prennent en otage une infirmière, un maton et un auxiliaire, et ça finit en bain de sang. Ils tuent l'infirmière et le maton, et ils sont condamnés à mort. Et en 1972, selon le Groupement d'information prison, le GIP, il y a plus d'une trentaine de mouvements. Donc la décision est prise de donner des remises de peine, parce que le bâton ne suffit plus. Avant, c'était le mitard, le tabassage, et c'est dénoncé dans les mouvements revendicatifs. [...] Un ancien qui était à Clairvaux à l'époque, en 1972, m'avait raconté qu'on les avait tous sortis des cellules pour les mettre dans la cour, avec le cérémonial. Ils les avaient tous mis en ligne, en

face du directeur, derrière une table recouverte de la fameuse couverture verte pour faire plus solennel. Ils ont appelé le premier. Personne ne savait pourquoi il était appelé, tout le monde pensait que ça allait être encore de la répression. Il va à la table, il discute avec la direction, et quand il se retourne, il a un grand sourire: il vient d'obtenir deux ans de remise de peine. C'était rétroactif: les gens qui avaient fait huit ans, on leur a donné trois mois de remise de peine par an.

Mais, très vite, on entend dans les discours, dans tous les tribunaux, dans toutes les cours d'assises: « Mettez-lui dix ans, il n'en fera que cinq. » Ce qui a toujours été faux. En règle générale, les prisonniers font deux tiers de leur peine, avec un peu de chance, tu peux faire un petit peu moins, mais la moitié, c'est des cas très exceptionnels. La première fois que j'ai été condamné, j'étais mineur. Quand je suis passé aux assises, alors que j'avais déjà fait deux ans et demi de préventive, le pro-

cureur disait : « *Mettez-lui cinq ans, et il va bientôt sortir.* » En fait, j'ai fait quatre ans et demi. Il faut dire que j'étais un peu plus rebelle que la majorité des gens, donc je n'ai pas eu certaines remises de peine. [...]

En 1975, l'idée est de construire des centres de détention, orientés vers la réinsertion, plutôt que des centrales. On donne des RPS pour des examens passés en prison, et trois mois aussi pour les longues peines à partir de la quatrième année. Mais tout ça, évidemment, c'était si le JAP le voulait bien. Rien d'automatique déjà, il suffisait d'avoir un rapport pour que les remises sautent : si tu faisais quinze jours de mitard, c'était quinze jours de remise en moins. Il y avait des JAP qui te mettaient le double, d'autres qui mettaient moins, il n'y avait aucune règle.

En 1975, je me souviens de mecs qui revenaient de centrale et qui disaient qu'«entre Saint-Maur et Clairvaux, sur une peine de vingt ans, il peut y avoir cinq ou six ans de différence de peine selon le JAP». Donc les remises de peine n'étaient déjà pas automatiques. [...] Après 1975, avec l'arrivée du chômage dans le système social, y a de plus en plus de détenus, et la répression devient de plus en plus forte. Comme toujours : quand il y a du chômage, la répression augmente, et on commence à supprimer les remises de peine supplémentaires. On est dans les années 1985, 1986. À l'époque, tu signais tes remises de peine tous les ans, tu passais en commission et le JAP te les donnait ou te les donnait pas – c'était surtout la direction qui décidait, parce que c'est les matons, qui sont au plus près des détenus, qui savaient à qui donner ou pas. [...] On jouait avec les remises de peine pour essayer de tenir le prisonnier mais, une fois que c'était signé, c'était acquis, on ne pouvait plus les enlever ; et ça, c'est une grande différence avec ce qui se passe aujourd'hui.

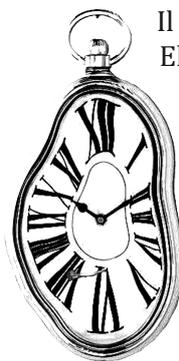
Effectivement, en 2004, on change le système et on met en place des « crédits de remise de peine » (CRP). Ce n'est pas pour faire des cadeaux aux prisonniers – on ne leur en fait jamais –, c'est toujours pour arranger un problème de l'AP, et là, en l'occurrence, c'était le surplus de travail pour les JAP qui décidaient des remises de peine, comme des permissions ou des conditionnelles. La réforme transfère la charge à l'administratif : on te donne un crédit de remise de peine et le JAP n'intervient qu'ensuite pour décider de te les retirer au fur et à mesure que tu as des rapports d'incident en détention. Déjà, en 1990, on m'avait parlé de l'idée de ces crédits de réduction de peine. À l'époque, j'étais en centrale, à Moulins, et une assis-

« *C'est comme pour les crédits bancaires : à un moment, faut rembourser* »

tante sociale m'avait demandé mon avis sur cette idée de crédit. Je lui avais dit : « *C'est comme pour les crédits bancaires : à un moment, faut rembourser.* » Et le problème, c'est qu'il faut rembourser tout le temps. Même après ta peine. Voilà comment ça se passe : on te donne un crédit de peine, trois mois par an par exemple, sur une période de cinq ans. Donc quinze mois. Mais au fur et à mesure que tu as des incidents en détention, on te retire tes remises de peine. Une fois que tu es sorti, admettons que tu aies fait trois ans et demi sur tes cinq ans, tu n'es pas quitte pour autant ! Si demain tu commets un délit, eh ben, tes remises de peine, on peut encore te les reprendre ! Elles viennent s'ajouter à la nouvelle peine, et tu dois faire ces quinze mois qu'on t'avait donné ! Le crédit, il est *ad vitam aeternam* ! Par ailleurs, les gens qui rentrent souvent en prison pour des petites peines, le crédit, ils ne l'ont jamais ! [...]

Ce qu'il faut dire aussi, c'est que quand on est passés à « tout le monde va toucher des remises de peine supplémentaires », il y a déjà eu une diminution des remises de peine. On est passés à deux mois maximum de RPS, et un mois pour les récidivistes, alors qu'avant il y avait trois mois par an, plus trois mois de RPS.

Maintenant, ce que Dupond-Moretti veut faire, c'est que les trois mois de remises de peine de base que tu obtenais par an si tu n'avais pas d'incident en détention, si tu avais un comportement normal, sans passer au prétoire ni aller au mitard, ces trois mois fonctionnent selon le même système que les RPS : pour les toucher, il faudra faire preuve d'une volonté de réinsertion qui se traduit par le travail et par les études. Mais le travail et les études, y en a pas partout ! Il y a seulement 10 % des prisonniers qui ont accès aux études. Donc forcément, plein de gens vont en être exclus de fait, même sans avoir aucun problème, ni rapport d'incident, ni prétoire, ni mitard. [...] Il faut bien remettre dans la tête des gens l'idée qu'il n'y a aucune remise de peine qui est automatique.



Il n'y a rien d'acquis.

Elles sont automatiques au sens où elles sont là dès le départ ; mais c'est un mot.

La seule chose qui est automatique, c'est la promesse. »

ANTITERRO TU PERDS TON SANG-FROID !

De Bure aux « inculpés du 8 décembre »

Le procès des opposants au projet d'enfouissement de déchets nucléaires à Bure se tiendra au tribunal de Bar-le-duc (Meuse) du 1er au 3 juin 2021. Quelques dégradations et l'organisation d'une manifestation non autorisée ont servi de prétexte pour ouvrir ce qui est peut-être une des plus grosses instructions de ces dernières années : accusé.e.s d'« *association de malfaiteurs en vue de préparer des actes de terrorisme ayant pour objet la préparation d'un ou plusieurs crimes d'atteintes aux personnes* », les inculpé.e.s ont subi des contrôles judiciaires draconiens. 85 000 conversations et messages téléphoniques ont été interceptés et un million d'euros a été dépensé pour exercer une surveillance sur le mouvement antinucléaire français et en constituer une cartographie.

Une fois de plus, l'arsenal antiterroriste sert à terroriser. C'est la vieille technique des juges d'instruction qui donnent « un coup de pied dans la fourmilière » dans l'espoir d'alimenter des fichiers et de constituer une photo de groupe conforme à leur accusation d'« *association de malfaiteurs* » fantasmée. Le 8 décembre 2020, une autre instruction antiterroriste a été ouverte contre 9 personnes qui participent ici et là à des luttes « *libertaires, écologistes, pro-Kurdes, féministes et antiracistes* ». Elles ont fait l'objet de perquisitions de la DGSI et ont été placées en gardes à vue, puis en détention ou sous contrôle judiciaire. Trois personnes restent à ce jour en détention provisoire, dont une à l'isolement. L'enquête suit son cours, toujours avec le souci de faire coller la réalité avec les fantasmes policiers et judiciaires.

Pour en savoir davantage, consulter soutienauxinculpeesdu8decembre.noblogs.org



EN TAULE POUR UN SIMPLE REFUS DE SIGNALÉTIQUE



« E. a été arrêté lors d'un contrôle préventif aux abords de la contre-manifestation du 20 février, en opposition à Génération identitaire. Et pour cause, il avait dans sa poche... son cadenas de vélo, qui a été détruit à la fin de la procédure pour son caractère "*dangereux et illicite*". Le motif d'interpellation devient : "*participation à un groupement, en vue de la préparation de violences volontaires contre les personnes ou de destruction ou dégradation de biens*", auquel s'ajoute le refus de donner ses empreintes. Lors de la comparution immédiate, la juge a cru bon de considérer que l'absence d'empreintes est une raison suffisante pour l'envoyer en détention provisoire à Fleury, où il passera dix jours, et pour le nommer obsessionnellement : "*X. se disant E.*" (malgré son passeport biométrique). Suite au reversement dans le dossier du fichier de ses empreintes prises en prison, il a été finalement libéré lors de la première demande de mise en liberté. Le fond de l'affaire a donc été jugé le 29 mars. Le délibéré : trois mois avec sursis pour son cadenas. »

Extraits d'un texte publié sur paris-luttes.info



Y A DE LA MUTINERIE

BORDEAUX - Prison couverte : MA de Gradignan
L'AUTRE PARLOIR - Le mercredi à 19h sur La clé des ondes - 90.10 FM / Tel. du direct : 05 56 50 69 99

CAEN - Prison couverte : CP de Caen-Beaulieu
LA DÉMANGEAISON DES AILES - Le dimanche à 15h sur radio Bazarnaom - 92.3 FM / Messages : contact@radiobazarnaom.com / Tel. 06 41 51 35 21

DIJON - Prison couverte : MA de Dijon
SUR LES TOITS - Le dimanche à 17h sur radio Campus - 92.2 FM / wakinyan@no-log.org

PARIS - IDF - Prisons couvertes : MA de Bois-d'Arcy, Nanterre, Fresnes, Fleury-Mérogis, la Santé, Villepinte, Versailles, Osny et Centrale de Poissy / **L'ENVOLEE (VOIR À CÔTÉ)** / **CARAPATAGE** - Le 1^{er} et 3^e mercredi à 20h 30 / Radio Libertaire 89.4 FM / Tel. 01 43 71 89 40 / carapatage@riseup.net

LYON - Prisons couvertes : MA Corbas, La Talaudière, Villefranche-sur-Saone, EPM Meyzieu, CP Saint-Quentin-Fallavier / **LA PETITE CUILLÈRE** - Tous les 1^e et 3^e jeudis à 20h sur radio Canut - 102.2 FM, sur radiocanut.org et sur Radio Dio 89.5 FM à Saint-Etienne. Messages : 07 81 35 93 71 / lapetitecuillere@riseup.net / Atelier d'écriture, 24 rue du sergent Blandan 69001 Lyon

MARSEILLE - Prisons couvertes : CP des Baumettes, MA de Tarascon, Centrale d'Arles, EPM La Valentine, CD Salon-de-Provence, Aix-Luynes / **PARLOIR LIBRE** - Le jeudi à 20h30 et le samedi à 19h sur Radio Galère - 88.4 FM / Tél. 07 53 13 12 08 ou direct 04 91 08 28 10 / **LA LUCARNE** - Les 2^e et 4^e dimanches à 20h sur Radio Galère - 88.4 FM / La lucarne, Radio Galère, Friche de la Belle de Mai, 12 rue François Simon, 13003 Marseille

NANTES - Prisons couvertes : CD de Nantes, EPM d'Orvault, MA de Nantes : **MIDI AU MITARD** - Le premier dimanche à 12h sur Radio Prun' - 92 FM / Tel. 02 99 52 77 66 / **CASSE MURAILLE** - Le dimanche à 12h (redif à 00h) sur Jet FM - 91.2 FM / Tel. 07 82 98 43 59 / Le grand B, 11 rue de Dijon, 44800 St-Herblain

PAU - PASSE MURAILLE - Tous les jeudis à 18h sur radio RPO - 97 FM / Tel 05 59 80 00 09

TOULOUSE - **BRUITS DE TÔLES** - un jeudi sur deux, 19h sur Canal Sud - 92.2 FM / 40, rue Alfred Duméril, 31400 Toulouse

DANS L'HERTZ

L'ENVOLEE

1 RUE DE LA SOLIDARITÉ 75019 PARIS

lenvolee.net

contact@lenvolee.net (mail) / @_envolee (twitter) /

@lenvoleeidf (snap) / L'envolée Journal (FB)

07 52 40 22 48

L'ENVOLEE JOURNAL

2 EUROS EN LIBRAIRIE / ABONNEMENT : 15 EUROS

GRATUIT POUR LES PRISONNIER·E·S

L'ENVOLEE RADIO - PARIS IDF

TOUS LES VENDREDIS EN DIRECT

DE 19H À 20H 30
SUR RADIO FPP - 106.3 FM

sur rfpp.net, sur lenvolee.net
sur toutes les plateformes de podcast

Prisons couvertes :

MA de Bois-d'Arcy, Nanterre, Fresnes, Fleury-Mérogis, la Santé, Villepinte, Versailles, Osny, Centrale de Poissy

Rediffusions à **ANNONAY** sur Radio d'Ici, 106.6 FM, mardi à 21h30 / à **ARRAS (CD de Bapaume, CP de Vendin-le-Vieil)** sur Radio PFM, 99.9 FM, mercredi à 21h30, jeudi à 24h, samedi et dimanche dans la nuit / au **CD GUINGAMP** sur Radio Kreiz Breizh, 102.9 FM, lundi à 22h / à **MULHOUSE (MC d'Ensisheim)** sur radio MNE 107.5 FM, vendredi à 17h / à **SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE** sur Radio d'Ici, 105.7 FM, 97 FM, le dimanche à 20h / à **TOULOUSE** sur Canal Sud, 92.2 FM, le jeudi à 17h30 / **RADIOS EN LIGNE** : Station Station, lundi à 13h / Radio Pikez, dimanche à 11h.

ALES: LA RETIVE / **ANGERS**: LES NUITS BLEUES / **ARLES**: LA FONTAINE DES LUNATIQUES / LES GRANDES LARGEURS / **AUCH**: LE MERLE MOQUEUR / LE MIGOU / **AVIGNON**: UTOPIA LA MANUTENTION / LE FENOUIL À VAPEUR / **BAYONNE**: ELKAR / **BESANÇON**: L'AUTODIDACTE / **BORDEAUX**: LA LIBRAIRIE DU MUGUET / **BREST**: LA LECTURE POUR TOUS / LA PETITE LIBRAIRIE / **CAEN**: LOCAL APACHE / LA PETROLEUSE / **CREST**: LA BALANCOIRE / **DIE**: MOSAÏQUE / LA PARALLÈLE / **DIJON**: BLACK MARKET / **DOUARNENEZ**: LE LOCAL / **GRENOBLE**: LE LOCAL AUTOGÉRÉ / ANTIGONE / LA BAF / **IVRY SUR SEINE**: ENVIE DE LIRE / **LILLE**: CCL / L'ARSENAL / **LYON**: LA GRYPPE / LA PLUME NOIRE / TERRE DES LIVRES / **MARSEILLE**: L'ODEUR DU TEMPS / CQFD / MANIFESTEN / TRANSIT / MILLE BABORDS / LA PASSERELLE / ARTICLE 13 / CIRA / HISTOIRE DE L'OEIL / SOEURS ET FRERES DE LA COTE / C4 / L'HYDRE / ARTICLE 13 / BOUQUINERIE DE 5 AVENUES / L'ATTRAPPE-MOTS / **MAS D'AZIL**: CAPUCHE ET BERET / **MEZERES**: PIED DE BICHE / **MONTREUIL**: MICHELE FIRK / **NANTERRE**: EL GHORBA MON AMOUR / **NANTES**: B17 / CAFÉ LA PERLE / VENT D'OUEST / **PAMIRS**: LE BLEU DU CIEL / **PARIS V**: LA GALERIE DE LA SORBONNE / **PARIS XI**: LA FRICHE / LIBRALIRE / LIBRE ÈRE / PUBLICO / QUILOMBO / PAGE 189 / LA PETITE LIBRAIRIE DU LIVRE POLITIQUE / **PARIS XII**: LA BRECHE / **PARIS XIX**: TEXTURE / **PARIS XX**: L'ATELIER / LE MONTE-EN-L'AIR / LE MERLE MOQUEUR / **RENNES**: PLANÈTE IO / LE BOCAL / L'ÉTABLI DES MOTS / **ROMANS-SUR-ISÈRE**: LIBRAIRIE DES CORDELIERS / **ROUEN**: L'INSOUMISE / **SAINT-BERNARD DU TOUVET**: TRUC / **SAINT-DENIS**: FOLIES D'ENCRE / **SAINT-ÉTIENNE**: L'ÉTRANGE RENDEZ-VOUS / LA GUEULE NOIRE / L'UNE ET L'AUTRE / DALBY / LE REMUE MENINGES / **SAINT-GIRONS**: LA MOUSSON / **SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT**: LIBRAIRIE ANCIENNE / **TOULOUSE**: LE KIOSK / OMBRES-BLANCHES / TERRA NOVA / ITINÉRAIRE BIS / **VALENCE**: NOTRE TEMPS / LE LABORATOIRE ANARCHISTE / **BRUXELLES**: ACRATA / JOLI MAI / TROPISMES / LIBRAIRIE VOLDERS / **GENÈVE**: LE SILURE / FAHRENHEIT 451

LIBRAIRIES ET DIRT